

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 214

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

SOUTIEN DE LA POLITIQUE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



PROGRAMME 214
Soutien de la politique de l'éducation nationale

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Marie-Anne LEVÊQUE

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale

Le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » porte les ressources nécessaires aux fonctions support du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) pour mettre en œuvre les politiques publiques relevant des missions :

- « enseignement scolaire » (MIES) ;
- « recherche et enseignement supérieur » (MIREs) ;
- « sport, jeunesse et vie associative » (MSJVA)

Outre les apports des fonctions d'état-major, le programme 214 met à disposition des autres programmes des ministères son expertise et ses compétences dans les domaines suivants : ressources humaines, évaluation et prospective, certification des élèves, gestion financière, politique immobilière, informatique, politique des achats, logistique, affaires juridiques, relations internationales et communication.

Les moyens dédiés aux missions d'appui aux politiques éducatives et aux fonctions support sont regroupés au sein de quatre pôles : un pôle pilotage (actions 01, 03, 04, 05, 07, 09 et 10), un pôle gestion des ressources humaines (action 06), un pôle logistique, informatique et immobilier (action 08) et un pôle contrôle et évaluation (action 02), auxquels vient s'ajouter, à compter de 2021, une action (11) dédiée à la rémunération des personnels des services centraux et déconcentrés chargés de la jeunesse, de l'engagement et des sports.

Le programme est placé sous la responsabilité de la secrétaire générale des deux ministères. Les acteurs concernés par sa mise en œuvre sont :

- les directions et structures d'administration centrale (directions et services du secrétariat général, direction générale de l'enseignement scolaire, direction des sports, direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative, délégation interministérielle aux grands événements sportifs, inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, et médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur) ainsi que le service à compétence nationale Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF) ;
- les services déconcentrés (rectorats, vice-rectorats et directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), et le service interacadémique des examens et concours (SIEC) ;
- les établissements publics nationaux : le réseau de création et d'accompagnement pédagogique (CANOPE), le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), le Centre national d'enseignement à distance (CNED), France Éducation international (FEI), l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) et l'établissement public du Palais de la Porte Dorée (EPPPD).

Pour une plus grande efficacité du système éducatif, les trois objectifs du programme 214 sont :

- réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire ;
- améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines ;
- optimiser les moyens des fonctions support.

Les ressources du programme 214 ont pour finalité d'améliorer les résultats de notre système éducatif au service de la réussite de tous et de l'excellence de chacun des élèves.

En 2021, le programme 214 a été particulièrement mobilisé au titre de la crise sanitaire et de l'intégration des missions jeunesse et sports.

S'agissant de la crise sanitaire, le programme 214 a été fortement sollicité afin d'assurer la continuité d'activité de l'ensemble des services centraux et déconcentrés dans un cadre sécurisé. Les principales mesures engagées sur le programme concernent l'achat de masques, de gels hydro-alcooliques, de tests antigéniques, de produits de protection et d'équipements informatiques (commande d'ordinateurs portables nécessaires à l'organisation du travail à distance). Santé Publique France a participé aux dépenses ci-dessous pour un total de 264 M€ :

- l'acquisition et la distribution d'autotests dans les lycées ;
- le financement de capteurs de CO2 au bénéfice des établissements scolaires ;
- la prise en charge des rémunérations des médiateurs de lutte anti-COVID accompagnant le dépistage, le *contact-tracing* et la vaccination dans les établissements scolaires.

La session 2021 du baccalauréat a par ailleurs fait l'objet de plusieurs adaptations en réponse à la crise sanitaire. Les évaluations communes de première et de terminale, ainsi que les épreuves terminales d'enseignement de spécialité, ont été annulées. Les notes de ces épreuves sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires obtenues dans le cadre du contrôle continu.

L'intégration des missions jeunesse et sports depuis le 1^{er} janvier 2021 s'est concrétisée par la constitution de délégations régionales académiques et de services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES et SDJES), issues des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et des directions départementales interministérielles (DDI). **En 2021, le programme a contribué à soutenir la montée en charge du service national universel (SNU) avec près de 15 000 jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans accueillis en séjour de cohésion.**

OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE PROGRAMME

Objectif n°1 : « Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année »

Faire réussir tous les élèves est l'objectif majeur de l'école de la République, en s'appuyant sur l'effort collectif de l'ensemble de ses composantes. Le rôle des enseignants y est fondamental et la politique en matière de ressources humaines doit traduire cette priorité, tant en termes qualitatifs que quantitatifs. A cet égard, l'engagement n° 11 du Grenelle de l'éducation, « Assurer une continuité pédagogique efficace », prévoit qu'en cas d'absence d'un professeur, les écoles et établissements devront assurer la permanence pédagogique sur l'ensemble du temps scolaire prévu pour les élèves, dans le premier comme dans le second degré. Ainsi, le nombre de postes de professeurs non pourvus à la rentrée scolaire et la durée moyenne de vacance de poste (indicateur 1.1) illustrent l'objectif de limiter les vacances d'emplois à un niveau résiduel.

S'agissant de l'organisation des concours de personnels enseignant des premier et second degrés (indicateur 1.2), la majorité des oraux de la session 2020 ayant été annulée en raison de la crise sanitaire, on observe logiquement une hausse importante des coûts par candidat présent en 2021 par rapport à 2020. En effet, les épreuves d'admission se sont tenues dans le respect des mesures de distanciation et d'hygiène imposées par la crise sanitaire. Parallèlement, le nombre de candidats présents est en baisse (-6 % pour les concours du premier degré, -4 % pour les concours du second degré).

Pour ce qui concerne l'organisation des examens des élèves, les circonstances exceptionnelles de la crise sanitaire rencontrées en 2020 ne permettent pas à ce stade d'évaluer le coût des nouvelles modalités d'organisation du baccalauréat. Les coûts constatés de la session 2021 figureront dans le RAP 2022.

Objectif n°2 : « Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines »

La qualité de la gestion des personnels enseignants est une condition indispensable à la réalisation des objectifs de la politique éducative. L'action du ministère en ce domaine est fondée sur la meilleure utilisation possible de la ressource humaine au service de la qualité pédagogique.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre aux rentrées 2020 et 2021 afin d'améliorer la gestion et l'appui RH aux personnels enseignants :

- le déploiement des services « ressources humaines de proximité », services de conseil et d'information pour les personnels qui souhaitent être accompagnés dans une évolution professionnelle ou soutenus dans les difficultés qu'ils rencontrent ;
- la poursuite du chantier de refonte de la formation initiale et continue des professeurs, qui a fait l'objet de discussions approfondies avec les partenaires dans le cadre de l'agenda social et qui a notamment conduit à la création des écoles académiques de la formation continue (EAFC) ; le déploiement du dispositif de préprofessionalisation destiné aux étudiants souhaitant devenir professeurs ;
- conformément à l'engagement n°10 du Grenelle de l'éducation (« Gérer les ressources humaines au plus près des territoires ») le plan de requalification de la filière administrative 2021-2026 a été signé en septembre 2021 : il permettra un accompagnement des parcours professionnels des personnels de la filière administrative, le renforcement de leur formation initiale et continue, le repyramidage de la filière et la revalorisation indemnitaire ;
- la création en juillet 2021 d'une direction de l'encadrement réunissant le service de l'encadrement de la direction générale des ressources humaines (DGRH) et la mission de la politique de l'encadrement supérieur (MPES) marque l'ambition de passer d'une « culture de gestion » à un véritable accompagnement personnalisé et généralisé. Les missions académiques de l'encadrement, étendues à toutes les académies en 2021, constituent les relais de la MPES pour décliner ses méthodes localement, en tenant compte des spécificités du territoire. Il s'agit de renforcer l'accompagnement des cadres intermédiaires et de développer les viviers sur lesquels le ministère peut s'appuyer ;
- la mise en place de l'espace numérique COLIBRIS répond à l'engagement n°6 « Construire un lien direct entre les personnels et les services administratifs » : il vise à simplifier les démarches des personnels, les informer en temps réel des avancées de leur demande, leur offrant ainsi un service personnalisé et de qualité, favorisé par la dématérialisation et la traçabilité des échanges ;
- enfin, l'ouverture de l'association nationale Préau le 14 décembre 2021, permet de renforcer l'action sociale en faveur de l'ensemble des personnels, conformément à l'engagement n°5 du Grenelle pour l'éducation (« Bénéficiaire de nouveaux avantages sociaux »).

Les résultats de l'exécution 2021 des indicateurs de l'objectif n°2 témoignent de la qualité de la gestion des ressources humaines, bien que les impacts conjoncturels de la crise sanitaire induisent une dégradation de certains indicateurs.

La continuité de l'effort d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (indicateur 2.1) au sein du ministère se traduit notamment par la reconnaissance institutionnelle du correspondant handicap, et l'ouverture de plus de 500 postes aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

L'efficacité du modèle de gestion administrative et financière des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est réaffirmée en 2020 (indicateur 2.2). Le MENJS, qui demeure au premier rang interministériel, s'appuie sur la professionnalisation des gestionnaires, la qualité des systèmes d'information et l'effort soutenu d'adaptation des services.

Les surnombres disciplinaires demeurent à un niveau résiduel (indicateur 2.3). Enfin, la performance en matière de remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés (indicateur 2.4) résulte pour partie du travail continu mené en lien avec les académies pour améliorer l'adéquation entre les besoins d'enseignement, les prévisions de recrutements et la répartition géographique des ressources.

Objectif n°3 : « Optimiser les moyens des fonctions support »

Les résultats 2021, fortement impactés par la crise sanitaire, traduisent la politique de maîtrise de la dépense, de modernisation des services et processus de gestion ainsi que le maintien de la qualité de service. Le service de l'action administrative et des moyens (SAAM) du secrétariat général a reconduit en 2021 avec les régions académiques et les services centraux le dialogue de gestion annuel spécifique au programme 214 instauré en 2019, qui contribue à renforcer la démarche de performance des fonctions support.

Les principales mesures conduites en 2021 sont les suivantes :

- la coordination de la prise en charge des impacts de la crise sanitaire et de la continuité de l'activité ;
- l'optimisation des dépenses de fonctionnement courant et de bureautique, qui contribue à l'efficacité des services centraux et déconcentrés (indicateurs 3.1 et 3.2) ;
- la poursuite des opérations visant à rationaliser les surfaces et reloger les services dans des biens domaniaux, à mettre aux normes (accessibilité et performance énergétique) et pérenniser le patrimoine (indicateur 3.3), financées à partir des différents programmes dédiés à l'immobilier (P 214, P 723). À la suite de l'intégration des services jeunesse et sports, les DRAJES et les SDJES sont venus densifier les rectorats et les DSDEN quand cela était possible (indicateur 3.3) ;
- l'utilisation renforcée des nouvelles technologies : la construction des grands systèmes d'information et leur interopérabilité permettra, à terme, de renforcer l'efficacité des fonctions support du MENJS (indicateur 3.4) ;
- la maîtrise des coûts par une politique d'achat, en lien avec les orientations de la direction des achats de l'État (DAE), développée au niveau national et local, qui répond, dans le cadre de plans d'actions achats, à un triple objectif de rationalisation de la fonction et du processus d'achat, de performance économique, et de responsabilité économique, sociale et environnementale (indicateur 3.5). L'année 2021 a été marquée par un renforcement du pilotage des performances achats, avec la poursuite du déploiement du SI APPACH : les services académiques sont dorénavant en charge de déclarer les économies achats réalisées sur leurs propres marchés via l'applicatif, permettant ainsi de mobiliser davantage le réseau des acheteurs sur les enjeux de la performance achat.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire

INDICATEUR 1.1 : Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de postes (enseignement public)

INDICATEUR 1.2 : Coût des examens des élèves et des concours de personnels enseignants par candidat présent

OBJECTIF 2 : Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 2.1 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

INDICATEUR 2.2 : Efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 2.3 : Part des surnombres disciplinaires

INDICATEUR 2.4 : Efficacité et efficacité du remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés public

OBJECTIF 3 : Optimiser les moyens des fonctions support

INDICATEUR 3.1 : Dépense de fonctionnement par agent

INDICATEUR 3.2 : Ratio d'efficacité bureautique

INDICATEUR 3.3 : Efficacité de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.4 : Respect des coûts et délais des grands projets

INDICATEUR 3.5 : Efficacité de la fonction achat

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire****INDICATEUR****1.1 – Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de postes (enseignement public)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Postes enseignants du premier degré	Nb	1 774	1 831	< 1000	< 1300	1 934	< 750
Postes enseignants du second degré	Nb	2 531	2 238	< 1 800	< 1900	2 690	< 1 500
Durée moyenne de vacance de poste second degré	jours	20,8	22,5	< 15	< 16	26,8	< 12

Commentaires techniquesSource des données : MENJS – SG-DGRHChamp : France métropolitaine + DOM (enseignement public)Mode de calcul :

Pour le premier degré : le nombre de postes non pourvus le jour de la rentrée scolaire est fourni début septembre, par exploitation nationale des bases de gestion académiques du SIRH AGAPE.

Le nombre de postes vacants est obtenu par la différence entre le nombre de supports implantés en ETP et le nombre de supports occupés en ETP à partir du SIRH. Le champ observé concerne les enseignants « devant élèves » en classes élémentaires, préélémentaires, primaires et en classes d'application élémentaires et préélémentaires.

Pour le second degré : le nombre de postes non pourvus le jour de la rentrée scolaire est fourni début septembre, par exploitation nationale des bases de gestion académiques du SIRH EPP. La durée moyenne de vacance de postes, exprimée en jour, est le temps moyen nécessaire pour affecter un enseignant sur un poste non pourvu à la rentrée.

INDICATEUR**1.2 – Coût des examens des élèves et des concours de personnels enseignants par candidat présent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Brevet : coût moyen	€	3,4	3,8	Non déterminé	0,5	0,5	3,8
CAP/BEP : coût moyen	€	19,8	18,7	Non déterminé	5,5	5,7	< 20
BAC : coût moyen	€	76,4	76,8	Non déterminé	24,7	24,4	Non déterminé
BTS : coût moyen	€	92,7	95,8	Non déterminé	16,4	16,7	< 100
Concours des professeurs des écoles : coût moyen	€	171	108	168	179	246	158
Concours des personnels enseignants du second degré : coût moyen	€	320	163	343	354	333	359

Commentaires techniquesSource des données : MENJS – DGESCO / SG – DGRH / SG – SAAM / SG – DEPPChamp : France métropolitaine, enseignements public et privé pour les examens, France métropolitaine + DOM + COM pour les concours enseignants des 1er et 2nd degrés, public et privé.Mode de calcul :

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Objectifs et indicateurs de performance

Les données relatives aux examens (diplôme national du brevet – DNB, certificat d'aptitude professionnelle / brevet d'études professionnelles – CAP / BEP, baccalauréat, brevet de technicien supérieur – BTS) de l'année N concernent la session N-1, et les données relatives aux concours d'enseignants portent sur la session de l'année N.

Les dépenses constitutives du coût des concours comprennent la rémunération des membres de jury, l'indemnisation des frais de déplacement et les frais d'organisation.

Les ratios des examens des élèves sont estimés à partir de l'enquête SICEC (système d'information relatif aux coûts des examens et concours) auprès des académies. Cette enquête s'appuie sur les restitutions des applications :

– « IMAG'IN » (gestion des examens et des concours) pour les indemnités de jurys et d'aide au déroulement des épreuves (titre 2) et les frais de déplacement (hors titre 2) ;

– « CHORUS » pour les frais d'organisation (hors titre 2) ;

– « OCEAN » et CYCLADES (gestion des candidats) pour les effectifs de candidats présents. L'application CYCLADES est mise en place progressivement en vue du remplacement de l'application OCEAN).

Afin de préserver la comparabilité des données relatives au baccalauréat, le coût individuel intègre les indemnités au titre du contrôle en cours de formation (cf. décret n° 2010-1000 du 26 août 2010) payées aux enseignants sur le programme support de leur rémunération principale entre les sessions 2011 et 2015. Les dispositions du décret n° 2015-476 du 27 avril 2015 instituant une indemnité de sujétion allouée à certains enseignants assurant un service en classe de première, de terminale ou préparant à un certificat d'aptitude professionnelle abrogent celles du décret n° 2010-1000 du 26 août 2010 relatif au contrôle en cours de formation.

Pour les concours des personnels enseignants, les ratios ont été calculés à partir des données d'enquêtes adossées aux restitutions des applications « IMAG'IN » et « CHORUS », auprès des académies et de l'administration centrale.

Pour chaque examen et concours, le coût moyen est déterminé en rapportant les dépenses aux effectifs de candidats présents au titre d'une même session. Ces effectifs sont obtenus à partir d'extractions de l'application OCEAN et/ou CYCLADES.

Afin de pouvoir continuer à analyser l'indicateur à périmètre constant, seuls sont pris en compte les coûts liés à la session statutaire hors session exceptionnelle de recrutement dans l'académie de Créteil pour le premier degré.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1.1 : Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de poste (enseignement public)

Le nombre de postes non pourvus lors de la rentrée scolaire 2021 est en hausse dans le premier degré de +5,6 %. Il s'élève à 1 934 postes contre 1 831 postes en 2020. Les académies de Versailles (195 postes), Toulouse (191 postes), Créteil, (161 postes), Montpellier (128 postes) et Besançon (118 postes) totalisent le plus grand nombre de postes vacants dans le 1er degré.

Pour le second degré, le nombre de postes non pourvus à la rentrée 2021 est en progression de +20 % et s'établit à 2 690 contre 2 238 postes en 2020. La durée moyenne de vacance de poste pour le second degré progresse. Elle s'établit à 26,8 jours contre 22,5 jours en 2020.

Les postes vacants se concentrent sur 10 disciplines (lettres modernes, anglais, technologie, histoire-géographie, économie-gestion option commerce et vente, lettres-histoire, mathématiques-sciences, sciences-physiques, éducation physique et sportive, biotechnologie).

Le nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire représente cependant une part très marginale de l'effectif total enseignant (moins de 1 %).

INDICATEUR 1.2 : Coût des examens des élèves et des concours de personnels enseignants par candidat présent

Pour ce qui concerne les examens des élèves, les sessions d'examens 2020 et 2021 ont été fortement marquées par la crise sanitaire.

Les coûts moyens des examens observés pour la session 2020 et restitués au PAP 2021, sont bien inférieurs à ceux des sessions précédentes en raison des annulations des épreuves, remplacées par des évaluations en contrôle continu.

La hausse des effectifs de la session de rattrapage de juillet et celle prévue pour la session de remplacement de septembre, dont l'accès a été élargi à titre exceptionnel, ainsi que les aménagements imposés par la distanciation physique et les mesures de prévention sanitaire, ont toutefois généré des dépenses nouvelles. Les coûts de location de salle pour les examens sur l'exercice 2021 au titre de la session 2020 représentent ainsi 26 % des frais d'organisation, contre 18 % lors de la session 2019.

Concernant le DNB, le coût constaté pour 2021 au titre de la session 2020 est de 0,5 € par candidat présent (soit -85% par rapport à la session 2019). Cette baisse est imputable au remplacement exceptionnel des épreuves terminales par le contrôle continu et aux moindres frais de déplacement et de jury. Le coût de la session 2020 n'est toutefois pas nul, une épreuve de remplacement ayant été organisée en septembre 2020 à destination des candidats ne disposant pas de notes de contrôle continu.

Concernant les CAP/BEP, le coût de la session 2020 est de 5,7 € par candidat présent (soit -70 % par rapport à la session 2019). Le remplacement exceptionnel des épreuves par le contrôle continu à compter de la mi-mars 2020 a engendré une diminution importante du coût moyen par candidat.

Concernant le baccalauréat, le coût moyen réalisé en 2021 au titre de la session 2020 est aussi en nette diminution par candidat présent (soit -68 % par rapport à la session 2019), en raison de la crise sanitaire et du remplacement des épreuves par le contrôle continu à compter de la mi-mars 2020.

Les coûts moyens 2020 intègrent l'expérimentation de la dématérialisation de la correction des copies sur certaines épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique. Si elle se traduit par une légère hausse des dépenses d'achats de copies (besoins spécifiques liés à la numérisation), elle vise, à terme, à permettre une limitation des frais de déplacement des membres de jury et des économies sur les frais de transport des copies, tout en sécurisant l'organisation. La mise en œuvre du projet de dématérialisation de la correction des copies du baccalauréat général et technologique s'est poursuivie à la session 2020 pour les épreuves communes de contrôle continu (E3C) organisées avant le début de la crise sanitaire. Chaque lycée public et privé sous contrat est désormais équipé d'un scanner.

S'agissant des BTS, le coût moyen par candidat présent est de 16,7 € en 2020 (soit une diminution de 82 % par rapport à la session 2019). Cette forte diminution est liée au remplacement des épreuves par le contrôle continu. Une session d'examen a toutefois été organisée en septembre 2020 pour les candidats ne disposant pas d'un livret scolaire ou de formation.

S'agissant des concours, le coût constaté par candidat présent pour la session 2021 s'établit, pour le recrutement d'enseignants du premier degré, à 246 € et, pour le recrutement d'enseignants dans le second degré, à 333 €, contre respectivement 171 € et 320 € en RAP 2019 (la comparaison avec 2020 n'est pas pertinente eu égard aux caractéristiques de cette session durant laquelle très peu d'oraux ont pu être organisés du fait de la crise sanitaire).

Les coûts du premier degré sont en forte hausse en raison d'une augmentation des coûts due à l'impact de la crise sanitaire et une diminution du nombre de candidats présents (-6 % par rapport à 2019 et -10 % par rapport à 2020).

Les coûts du second degré augmentent également compte tenu de l'évolution des coûts de location de locaux sous l'effet conjugué de la crise sanitaire et de la diminution du nombre de candidats présents par rapport à 2019 (-4,34 %) malgré le fait que les effectifs de candidats présents sont en hausse par rapport à la session 2020 (+2,4 %). L'augmentation des coûts est contenue par la baisse de certaines dépenses, en particulier les indemnités de jury.

Ainsi, les coûts hors-titre 2 des concours du premier et du second degré en 2021 s'élèvent à 15,3 M€ et sont en forte hausse par rapport à 2019 (+26 %). L'impact de la crise sanitaire en 2021 s'est traduit par une hausse des dépenses des frais de location de locaux de +104 % par rapport à la session 2019. En effet, l'organisation des concours a imposé le respect des recommandations sanitaires édictées par la direction générale de l'administration et de la fonction

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Objectifs et indicateurs de performance

publique (DGAFP) emportant le recours à des surfaces plus importantes pour satisfaire les règles de distanciation. Ces contraintes ont également induit le renforcement des prestations de nettoyage et de sécurité pour fluidifier les arrivées et sorties des candidats.

Cette situation concerne en particulier l'Île-de-France qui concentre le plus grand nombre de candidats. À titre d'exemple, les coûts de locations et frais afférents pour la phase d'admission du CRPE de Créteil et de Versailles sont passés de 0,5 M€ en 2019 à 1,2 M€ en 2021, le service interacadémique des examens et concours (SIEC) ayant été contraint de recourir plus massivement au parc privé.

Toutefois, il est à noter qu'en neutralisant les surcoûts de location liés à la crise sanitaire, les dépenses d'organisation dans leur globalité n'évoluent que de 3 %.

Les coûts du titre 2 pour les concours du premier et second degré s'élèvent à 17,8 M€ et sont en augmentation de 8 % par rapport à 2019 du fait du renforcement des équipes de surveillants exigé par l'application des mesures sanitaires.

OBJECTIF**2 – Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines****INDICATEUR****2.1 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Tous personnels	%	3,63	3,37	4,26	3,63	Non connu	4,59

Commentaires techniques

Source des données : MENJS – MESRI-SG – DGRH (MIPH – Mission à l'intégration des personnels handicapés)

Champ : Enseignants et non enseignants (y compris enseignement privé et enseignement supérieur pour les établissements qui ne sont pas entrés dans les responsabilités et compétences élargies, les autres effectuant leur propre déclaration auprès du FIPHFP), France métropolitaine + DOM.

Mode de calcul :

Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2PERF-21-3112 du 16 avril 2021 (guide méthodologique de la performance). Il est précisé que le taux annuel de cet indicateur est celui déclaré au FIPHFP et à la direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Depuis l'année 2010, les données proviennent des bases de gestion. Tous les agents sont informés des droits accordés aux personnels handicapés et invités à faire connaître leurs besoins particuliers. C'est à partir de leur déclaration que les données permettant de calculer le taux d'emploi sont collectées. Au ministère de l'éducation nationale, cette collecte s'opère à partir des remontées d'informations des bases de gestion RH (EPP, AGAPE, POPPEE et AGORA et RENOIRH à compter de 2022 pour les personnels des services de la jeunesse et des sports) et d'enquêtes manuelles pour certains personnels, dans l'attente que les SI support de gestion soient modifiés pour recenser les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (les agents recrutés sur contrats aidés dans l'enseignement scolaire gérés dans l'application MICADO et les personnels d'inspection et de direction gérés depuis 2015 dans SIRH (ex SIRHEN)).

En ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur, les données sont recueillies par voie d'enquêtes manuelles. Il convient de préciser que les personnels relevant des universités et établissements passés en responsabilités et compétences élargies (loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités), sont exclus du périmètre de l'indicateur, ces établissements effectuant depuis 2015 leur propre déclaration.

Dans un souci d'harmonisation entre l'ensemble des ministères, les taux portés pour chaque année N figurant dans le tableau correspondent bien à la réalisation de l'année N (les données d'une année N ne peuvent être complétées qu'en juillet de l'année N+1). A partir du 1er janvier 2023, la collecte des éléments nécessaires à la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) se fera par le biais de la déclaration sociale nominative. Par ailleurs, le recensement des contrats aidés a perdu en fiabilité en raison de la bascule progressive de ces contrats depuis 2018 en Parcours Emploi Compétences (PEC) ou de leur transformation en contrats d'AESH (CDD pour 3 ans renouvelables 1 fois avant CDI). Une difficulté est rencontrée dans la remontée des données liées aux contrats d'insertion (et aux AESH rémunérés HT2), qui ne peut être exhaustive en l'état actuel : la raison en est la difficulté pour l'employeur d'identifier localement ces personnels, leur gestion étant assurée par des établissements mutualisateurs. Un travail est en cours à la DGRH pour clarifier ce point.

Enfin, les personnels des services de la jeunesse et des sports transférés au 01/01/2021 seront intégrés en 2022 pour le calcul sur les effectifs 2021.

INDICATEUR

2.2 – Efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6

Commentaires techniques

Source des données : MENJS - SG-SAAM / SG-DGRH / SG-DAF

Champ : France métropolitaine + DOM + COM

Mode de calcul :

Cet indicateur interministériel répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2PERF-21-3112 du 16 avril 2021 (guide méthodologique de la performance).

– Les effectifs de gérants sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) et les effectifs gérés en personnes physiques. Les personnels vacataires ne sont pas pris en compte.

– Les agents considérés comme gérants comprennent l'ensemble des personnels des services centraux et déconcentrés affectés à la gestion des ressources humaines sous tous ses aspects : gestion des carrières, liquidation de la paie, suivi des conditions de travail, pilotage de la politique RH et des compétences, formation et gestion des pensions.

– Les agents considérés comme gérés comprennent l'ensemble des personnels émergeant sur le plafond d'emplois Etat (titre 2) des programmes 139, 140, 141, 230 et 214 relevant de la mission interministérielle « enseignement scolaire » (MIES).

INDICATEUR

2.3 – Part des surnombres disciplinaires

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ensemble	Nombre %	384 (0,10)	501 (0,14)	< 600	< 600	470 (0,12)	< 500

Commentaires techniques

Source des données : MENJS- SG-DGRH

Champ : France métropolitaine + DOM

Mode de calcul :

Sont considérés comme surnombres disciplinaires les enseignants recensés au-delà des besoins d'enseignement et de remplacement pour une année scolaire donnée. Le dénombrement s'effectue par académie et par discipline en équivalent temps plein. La somme de ces surnombres est ensuite calculée au niveau national et rapportée au nombre total d'enseignants de la discipline.

La date d'observation de cet indicateur est fixée en juin de l'année n pour une année scolaire de référence n-1/n afin de mesurer les actions menées au cours de l'année n, d'améliorer les délais de production (notamment dans le cadre du rapport annuel de performances) et d'harmoniser cet indicateur avec ceux présentés pour les programmes « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré ».

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**2.4 – Efficacité et efficience du remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés public**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Enseignement scolaire public du premier degré : taux de remplacement	%	83,3	78,9	87	85	78,4	90
Enseignement scolaire public du premier degré : taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants	%	70,7	62,2	76	76	75,4	80
Enseignement scolaire public du second degré : Taux de remplacement	%	96,8	96,4	97	97	94,7	98
Enseignement scolaire public du second degré : Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants	%	89,7	86,7	91	91	91,4	92

Commentaires techniquesSource des données : MENJS – SG-DGRHChamp : Enseignement public, France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)Mode de calcul :

Les deux sous-indicateurs du **premier degré** mesurent l'efficacité et l'efficience du remplacement des personnels enseignants en congé (pour maladie ordinaire, longue maladie, maternité, etc.) et, depuis 2014, des personnels enseignants bénéficiant d'une autorisation d'absence ou en formation continue. Ils sont construits à partir de l'application de gestion des personnels du premier degré (AGAPE) et de son module de gestion du remplacement (ARIA).

À partir de 2014 :

Taux de remplacement des enseignants :

- numérateur : nombre de demi-journées d'absence (dont autorisation d'absence et besoin de suppléance pour la formation continue) effectivement remplacées pendant une année scolaire ;
- dénominateur : nombre total des demi-journées d'absence (dont autorisation d'absence et besoin de suppléance pour la formation continue).

Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants :

- numérateur : nombre de demi-journées d'absence (tous motifs confondus) remplacées par les titulaires remplaçants et les contractuels chargés du remplacement pendant une année scolaire ;
- dénominateur : nombre de demi-journées potentielles de remplacement dues par les titulaires remplaçants et les contractuels chargés du remplacement pour tous types d'absences (tous motifs confondus) pendant une année scolaire.

Les deux sous-indicateurs du **second degré** mesurent l'efficacité et l'efficience du remplacement des absences des personnels enseignants d'une durée de 15 jours et plus. Ils sont construits à partir de l'application de gestion des personnels enseignants du second degré (EPP) et de l'entrepôt de données du PIAD (pôle inter académique décisionnel).

Taux de remplacement des enseignants :

- numérateur : nombre de jours de remplacement ou de suppléance d'une durée supérieure ou égale à 15 jours assurés pendant une année scolaire par le potentiel de remplacement (titulaire sur zone de remplacement – TZR, maîtres auxiliaires garantis d'emploi – MAGE) et les contractuels (en CDI ou CDD) ;
- dénominateur : nombre de jours de remplacement ou de suppléance d'une durée supérieure ou égale à 15 jours ayant fait l'objet d'une demande de remplacement pendant une année scolaire.

Taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants :

- numérateur : nombre de jours de remplacement et de suppléance de 15 jours et plus assurés par les enseignants mobilisables pour le remplacement et la suppléance (TZR, MAGE et contractuels en CDI). Certains enseignants sont exclus du potentiel mobilisable pour le remplacement, notamment les enseignants ayant une disponibilité inférieure à un tiers de leur obligation réglementaire de service et les agents en congé de maladie supérieur à 15 jours ;
- dénominateur : nombre total de jours dus par le potentiel « net » pour le remplacement et la suppléance (TZR, MAGE et contractuels en CDI).

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 2.1 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

En 2021, le ministère a poursuivi la mise en œuvre du « Plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et d'inaptitude » pour la période 2020-2022, dans un contexte en pleine évolution.

La circulaire du Premier ministre n° 6227-SG du 17 novembre 2020 relative à la « mobilisation interministérielle pour un État plus inclusif » a confirmé le processus de professionnalisation des correspondants handicap, en charge de l'inclusion des personnels. Par ailleurs, une évolution majeure a été actée en 2021 sur le plan financier, dans le cadre de la déclaration de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) auprès du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). En effet, depuis 2021, le ministère verse une contribution au titre de la non-réalisation de l'obligation d'employer 6 % de travailleurs handicapés puisque le principal mécanisme d'abattement financier au titre des actions menées par le ministère en matière de politique du handicap (déductibilité de la masse salariale des personnels AESH) a été plafonné à 90%.

Dans ce contexte, la politique d'inclusion des personnels menée en 2021 poursuivie à travers des mesures majeures, impactant directement l'évolution du taux d'emploi ministériel :

- la mise en œuvre des nouveaux dispositifs RH issus de la loi n° 201928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique : la titularisation des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE à l'issue d'un contrat d'apprentissage, et la procédure de détachement-promotion favorisant l'accès des fonctionnaires BOE à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par la voie du détachement ;
- la reconnaissance institutionnelle du rôle du correspondant handicap par la définition de ses trois missions principales (sensibilisation, recrutement, maintien dans l'emploi), trois leviers d'action en vue de faire progresser le taux d'emploi ;
- la fiabilisation des données remontées dans le cadre de la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) et notamment la délimitation du périmètre des dépenses déductibles ;
- la fiabilisation du recensement des BOE dans les systèmes d'information, grâce au projet de déploiement d'un outil de pilotage national et académique permettant de suivre la population BOE et l'évolution du taux d'emploi en temps réel.

INDICATEUR 2.2 : Efficience de la gestion des ressources humaines

Le ratio ministériel s'élève pour 2021 à 0,6 %, soit moins de 6 gestionnaires pour 1 000 agents gérés (hors programme 143 « Enseignement technique agricole »). Ce ratio demeure le plus efficace de tous les départements ministériels. Il inclut désormais les agents des services de la jeunesse et des sports supportés par le programme 214, ainsi que les conseillers techniques sportifs, dont la paye est imputée sur le titre 2 du programme 219 « Sport », mais dont la gestion administrative est intégralement assurée par les personnels du programme 214.

Ce haut niveau de performance résulte notamment d'une organisation mutualisée des services reposant très majoritairement sur un modèle de gestion intégrée (gestion administrative et financière).

Il convient de noter que ce ratio ne tient pas compte de la charge de gestion des carrières des personnels affectés dans les opérateurs relevant du programme 214, de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et de la mission « Sport, Jeunesse et vie associative ».

INDICATEUR 2.3 : Part des surnombres disciplinaires

Le ministère a initié des réformes ambitieuses impliquant des changements majeurs du système éducatif, telles que la réforme de la voie professionnelle et celle du baccalauréat général et technologique. Ces réformes peuvent avoir une incidence frictionnelle et temporaire sur le volume des surnombres disciplinaires. Ces effets sont conjoncturels et se résorberont dans les années à venir.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les surnombres disciplinaires totalisent 470 ETP, contre 501 en 2019-2020, soit une diminution de 6% (-31 ETP). Ce résultat est conforme à la prévision 2021 et traduit une amélioration dans la durée du calibrage des ressources par rapport aux besoins dans le cadre des travaux de répartition pluriannuelle de la ressource enseignante.

Les 470 ETP surnuméraires se décomposent ainsi :

- 350 ETP concernent les disciplines générales, contre 354 ETP en 2020, notamment les disciplines linguistiques (italien, allemand, occitan) lesquelles représentent 134 ETP de sureffectifs (contre 165 ETP en 2020, soit -31 ETP), les lettres modernes (100 ETP contre 112 en 2020, soit -12 ETP) et la philosophie (32 ETP contre aucun sureffectif en 2020) ;
- 112 ETP concernent les disciplines professionnelles, contre 131 ETP en 2020 (-19 ETP), notamment les différentes spécialités de génie mécanique et d'économie-gestion, lesquelles représentent 53 ETP de sureffectifs ;
- 8 ETP concernent les disciplines de documentation contre 16 ETP en 2020 (-8 ETP).

Rapportés à l'ensemble de la population enseignante du second degré, les surnombres disciplinaires représentent une part qui demeure résiduelle de 0,12 %, et qui est en diminution par rapport à 2020.

Il convient enfin de rappeler que les enseignants concernés peuvent être mobilisés par les académies pour enseigner dans des disciplines connexes ou pour renforcer l'encadrement des élèves dans leur établissement de rattachement ou dans d'autres établissements.

INDICATEUR 2.4 : Efficacité et efficience du remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés publics

La réalisation 2021 est à analyser à la lumière du contexte de crise sanitaire, qui a généré un accroissement des besoins de remplacement.

Pour le premier degré, l'efficacité du remplacement s'établit à 78,4 % au niveau national, en baisse de -0,5 point par rapport à 2020. Le taux d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants s'établit à 75,4 % et connaît une hausse de 13,2 points par rapport à la réalisation 2020. Pour le second degré, le taux d'efficacité du remplacement diminue de 1,7 point par rapport à 2020 pour s'établir à 94,7 %. Le taux de rendement ou d'optimisation du potentiel de professeurs remplaçants progresse de 4,7 points à 91,4 %.

Dans le premier comme le second degré, ces taux reflètent la situation nationale mais il existe des disparités temporelles et académiques que le ministère s'emploie à analyser en lien avec les services académiques. L'amélioration des taux d'efficacité constituant un enjeu majeur, des indicateurs cibles territorialisés, par département pour le remplacement dans le premier degré et par académie pour le remplacement dans le second degré, ont été communiqués aux académies pour les années 2021 et 2022. Ces cibles fixent un objectif national de 90 % de taux d'efficacité du remplacement dans le premier degré et de 99 % dans le second degré à atteindre en juin 2022.

L'engagement n° 11 du Grenelle de l'éducation, « Assurer une continuité pédagogique efficace », prévoit qu'en cas d'absence d'un professeur, les écoles et établissements devront assurer la permanence pédagogique sur l'ensemble du temps scolaire prévu pour les élèves, dans le premier comme dans le second degré.

Cet objectif implique :

- l'optimisation des organisations actuelles de remplacement dans le second degré en s'appuyant sur les espaces numériques de travail (ENT) ;
- le recours à des dispositifs de type « cours en ligne » ou au travail en autonomie, anticipé, et encadré sous la surveillance d'un assistant d'éducation (AED), le décret n°2021-1651 du 15 décembre 2021 permettant désormais de leur attribuer des heures supplémentaires ;
- l'expérimentation dans le premier degré d'une solution numérique (« SaaS Remplacement ») visant à améliorer l'efficacité des remplacements, en jouant sur la rapidité de la mobilisation des moyens, le zonage des écoles et le partage des ressources entre zones. Cette solution informatique a fait l'objet d'une expérimentation réussie en 2021, préparant la généralisation de l'outil en 2022.

OBJECTIF**3 – Optimiser les moyens des fonctions support****INDICATEUR****3.1 – Dépense de fonctionnement par agent**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Fonctionnement courant : moyenne nationale	€	1 261	1 675	< 1 300	< 1 300	1 679	< 1 400
Fonctionnement courant : administration centrale	€	1 596	3 190	< 1 650	< 2 500	3 481	< 1 750
Fonctionnement courant : services déconcentrés	€	1 229	1 534	< 1 300	< 1 200	1 498	< 1 400
Fonctionnement immobilier : moyenne nationale	€	897	891	< 900	< 950	970	< 900

Commentaires techniques

Source des données : MENJS – SG-SAAM (données financières : source CHORUS – données GRH : sources emplois / SERACA / SIRH)

Champ : France métropolitaine (hors SIEC et IHEEF) + DOM + COM (hors Nouvelle-Calédonie)

Mode de calcul :

– le sous-indicateur « coût de fonctionnement courant par agent » se compose pour l'administration centrale et les services déconcentrés (services académiques et vice-rectorats d'outre-mer) des dépenses relatives au fonctionnement courant (abonnements, documentation générale et technique, fournitures de bureau, papier, travaux d'impression, frais postaux), à la téléphonie et à l'équipement informatique (postes de travail, copieurs, matériel informatique, consommables) rapportées aux effectifs suivants : personnes physiques émargeant sur le programme 214 et agents relevant d'autres programmes de la mission enseignement scolaire mais inducteurs de coûts de fonctionnement sur le programme 214 (inspecteurs, directeurs de centres d'information et d'orientation – CIO -, psychologues de l'Éducation nationale et personnels administratifs, techniques et ouvriers en fonction dans les CIO d'État) .

Il est à noter que depuis le PAP 2019, les dépenses de téléphonie et d'informatique (deux des trois composantes du sous-indicateur « fonctionnement courant ») sont réparties au prorata de l'ensemble des effectifs des services centraux et déconcentrés afin de gommer le biais constaté pour l'administration centrale en charge de dépenses transversales pour l'ensemble du système éducatif.

– le sous-indicateur « coût de fonctionnement immobilier par agent » se compose pour l'administration centrale et les services déconcentrés (services académiques et vice-rectorats d'outre-mer) des dépenses relatives au fonctionnement immobilier (fluides, charges locatives, gardiennage, nettoyage, collecte des déchets et diverses taxes) rapportées aux effectifs suivants : personnes physiques émargeant sur le programme 214 et agents relevant d'autres programmes de la mission enseignement scolaire mais inducteurs de coûts de fonctionnement sur le programme 214 (inspecteurs, directeurs de CIO, psychologues de l'Éducation nationale et personnels administratifs, techniques et ouvriers en fonction dans les CIO d'État).

INDICATEUR**3.2 – Ratio d'efficacité bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	876	1 294	< 950	< 1200	1 179	< 1050
Nombre de postes bureautiques	Nb	31 649	31 584	31 670	34 381	34 265	31 670

Commentaires techniques

Source des données : MENJS – SG-DNE (sources : CHORUS, INDIA REMU, SERACA, tableau de bord DNE)

Champ : France métropolitaine + DOM (dont Mayotte à compter du PAP 2022)

Mode de calcul : cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2PERF-21-3112 du 16 avril 2021 (guide méthodologique de la performance).

Depuis le PAP 2017, la méthode de calcul du ratio d'efficacité bureautique évolue consécutivement au déploiement d'un nouveau référentiel d'activités informatiques au 1er janvier 2016. En effet, dans le cadre de l'objectif d'optimisation des dépenses du système d'information de l'État, la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'État (DINSIC), avec l'appui de la direction du budget, souhaite développer des instruments financiers adaptés au pilotage du système d'information.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Objectifs et indicateurs de performance

À ce titre, les dépenses informatiques font l'objet d'un suivi précis et rapproché de la DINSIC, qui en anime l'analyse interministérielle, en lien avec les secrétaires généraux des ministères, afin de dégager des objectifs collectifs et déclinés par ministère.

Pour rendre opérant ce suivi renforcé au niveau interministériel, l'ensemble des programmes budgétaires concernés a mis en œuvre un référentiel des activités des systèmes d'information et de communication commun.

Ainsi, l'indicateur comprend :

– au numérateur, les dépenses bureautiques concernant :

– les postes de travail (achats d'équipement fixe, portable ou ultra-portable) y compris en location, les droits de licence, la formation et l'assistance aux utilisateurs, la maintenance des matériels et logiciels bureautiques, y compris les serveurs dédiés à la bureautique (solutions de stockage partagé et de sauvegarde) ;

– les solutions d'impression (services d'impression individuels ou partagés). Sont exclues les solutions d'impression de masse et de reprographie spécifiques (exemple : impression des sujets d'examens et concours) ;

– les dépenses de télécommunications individuelles (téléphonie fixe et mobile et audiovisuel (solutions de projection, visioconférences, etc.) que ce soit sous forme matérielle (téléphones fixes et portables, vidéoprojecteurs, câblage, etc.), d'abonnement ou de facturation individuelle ou collective (hors frais de transport de données relevant des réseaux LAN (local) et WAN (longue distance)) ;

– l'estimation des dépenses salariales des personnels (hors CAS pensions) relevant des services bureautiques (tels que définis par le référentiel interministériel des activités des systèmes d'information et de communication).

– au dénominateur : le nombre de postes bureautiques correspondant au nombre d'agents utilisateurs en services déconcentrés (dont CIO d'État, circonscriptions du premier degré) et en administration centrale, augmenté du nombre des personnes non agents de l'État bénéficiant d'un équipement bureautique (chargés de missions temporaires, consultants, stagiaires, etc.) en administration centrale.

INDICATEUR**3.3 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Ratio SUN/Poste de travail	m ² /poste de travail	12,7	12,8	12,4	12,4	12,6	12,4
Ratio entretien courant/SUB	€/m ²	10,6	9	9,1	10,8	11,5	9,1
Ratio entretien lourd/SUB	€/m ²	31,4	21,6	36,4	30,1	25,8	28

Commentaires techniques

Source des données : MENJS - SG-SAAM

Champ : France métropolitaine + DOM + COM

Mode de calcul : cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2PERF-21-3112 du 16 avril 2021 (guide méthodologique de la performance).

À compter de 2016, le périmètre concerne l'immobilier de bureaux en domanial, en locatif et mis à disposition gratuitement, soit :

– pour l'administration centrale tous les bâtiments (y compris les sites de DESCARTES, BESLON et de IHEEF) ;

– pour les services déconcentrés les rectorats, les vice-rectorats, les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), les circonscriptions d'inspection de l'éducation nationale (IEN), le service interacadémique des examens et des concours (SIEC) et les centres d'information et d'orientation (CIO) d'État.

Sont hors champ : les logements, les parkings, les sites DRONISEP et CANOPE, les cités administratives (ces dernières relevant du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »).

Les surfaces

SUN (surfaces utiles nettes) et SUB (surfaces utiles brutes) sont extraites de l'application RT via l'application OAD pour les services déconcentrés et du SPSI pour l'administration centrale (données actualisées au 31/12/2017).

Les salles de formation sont comptabilisées en SUB mais ne sont pas prises en compte dans les SUN.

Ratio SUN / Poste de travail

Le nombre de postes de travail correspond aux résidents administratifs des locaux retenus pour les calculs de surfaces ci-dessus exerçant une activité régulière, à temps complet ou partiel. Il s'agit des agents, des consultants, des personnels externes, des intérimaires, des stagiaires, exclusion faite des agents techniques des services généraux (agents techniques de maintenance et d'exploitation, agents d'entretien, personnel de restauration, agents de sécurité, hôtesse d'accueil et d'orientation, agents courrier, jardiniers, reprographes, chauffeurs).

Depuis janvier 2016, les données utilisées sont extraites de deux nouveaux outils informatiques métiers déployés par la DIE dans les administrations centrales et les services déconcentrés (et prochainement dans les opérateurs) :

– « Référentiel Technique » (RT) pour la saisie de données, alimentant CHORUS REF ;

– « Outil d'aide au diagnostic » (OAD) pour les restitutions des données RT et CHORUS REF.

De plus, l'infocentre de la DIE permettra également d'effectuer des restitutions de CHORUS REF.

Ratio entretien courant / SUB

Dépenses (en CP) d'entretien courant des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoutent, pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » et, marginalement, le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Ratio Entretien lourd / SUB (uniquement immobilier de bureaux en domanial)

Dépenses (en CP) d'entretien lourd des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoute pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

La DIE préconise d'évaluer les performances immobilières sur la base de la surface utile brute (SUB) qui s'associe au mieux à cette évolution. La prévision pour les services de la jeunesse et des sports et pour les délégations régionales à la recherche et à l'innovation a été établie d'une part sur la base des données connues au 15 mai 2021 et d'autre part sur un calcul théorique pour le complément.

INDICATEUR

3.4 – Respect des coûts et délais des grands projets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	122	131	131	131	133	131
SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	77	90	83	83	90	83
Immobilier : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	17	17	17	17	17	17
Immobilier : Taux d'écart calendaire agrégé	%	94	100	94	100	100	94

Commentaires techniques

Source des données : MENJS -MESRI : SG-DNE - SG-SAAM

Mode de calcul :

Cet indicateur a été calculé à partir de données chiffrées portant sur un panel de projets informatiques et immobiliers prioritaires dont le détail est présenté ci-après.

Le taux d'écart budgétaire agrégé correspond à la part d'évolution du coût révisé rapporté au coût initial.

Le taux d'écart calendaire agrégé correspond au différentiel de durée entre la prévision initiale et révisée, rapporté à la durée initiale.

Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2PERF-21-3112 du 16 avril 2021 (guide méthodologique de la performance).

Il est à noter qu'à compter du PAP 2017, les sous-indicateurs des grands projets informatiques intègrent désormais les dépenses titre 2 ainsi que les dépenses hors titre 2 au titre du maintien en condition opérationnelle (MCO).

Projets informatiques :

Le projet **OCEAN** (système d'information des examens et concours) porte sur l'ensemble des examens, concours et certifications de l'éducation nationale. Il est progressivement remplacé par l'application **CYCLADES**, qui assure la gestion des candidats tout au long de la session d'examen (soit plus de 2,5 millions de candidats par an).

Le projet **OP@LE** (Outil de pilotage, financier et d'analyse des EPLE) concerne la gestion budgétaire et comptable en EPLE. Il répondra aux évolutions réglementaires, notamment induites par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Les travaux préparatoires au projet (sous forme d'études) ont débuté en 2015. Les 35 000 utilisateurs sont les ordonnateurs, les agents comptables, les gestionnaires et les personnels des services d'intendance d'un EPLE.

Le projet **OPER@** (Outil de pilotage et de rémunération en EPLE) (ex- SI Paie en EPLE) remplace « GOSPEL » et les autres applications de paie en EPLE pour assurer la paie des contrats aidés, des assistants d'éducation, des contractuels et des intervenants rémunérés à la vacation.

Projets immobiliers :

Désignation des projets immobiliers	Année d'initialisation du projet	Durée initiale du projet	Durée révisée du projet	Coût initial du projet (M€)	Coût révisé du projet (M€)	Écart entre coût révisé et coût initial
		Nombre	Nombre	a	b	c=b-a

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Objectifs et indicateurs de performance

		d'années	d'années			
Réhabilitation du site de Descartes	2009	5	15	16,5	24	7,5
Regroupement des services du rectorat de l'académie de Nancy-Metz et du service départemental de Meurthe et Moselle	2011	5	11	21	34,1	13,1
Rectorat de Créteil	2019	6	6	80,5	80,5	0

La réhabilitation du site « Descartes », qui abrite notamment l'administration centrale du MESRI, concerne principalement la mise aux normes (sécurité incendie, électrique et ascenseurs), ainsi que la reconstruction de la façade d'un bâtiment (Langevin). Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un schéma directeur validé par la préfecture de police de Paris qui définit l'ensemble des opérations à conduire. Ce site comprend un bâtiment (Boncourt) et divers éléments classés aux monuments historiques. Le financement de l'opération est majoritairement assuré par le programme 214 après retrait du BOP MENESR du CAS immobilier (P 723) sur plusieurs opérations d'envergure.

Dans les services déconcentrés, l'opération conduite sur le site de l'ancienne école des mines de Nancy permet de rapprocher les services du rectorat de Nancy-Metz, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle, de la structure CANOPE et de la délégation régionale de l'ONISEP (DRONISEP), ainsi que les circonscriptions d'inspection du premier degré (IEN) nancéiennes.

L'opération de construction dans la ZAC de l'Échat à Créteil d'un bâtiment domanial permettra le regroupement des services du rectorat de Créteil, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Val-de-Marne, du groupement d'intérêt public pour la formation continue et l'insertion professionnelle (GIP FCIP) et du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Créteil.

INDICATEUR

3.5 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Gains relatifs aux actions achat	M€	7,01	6,67	Non déterminé	Non déterminé	4,2	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : MENJS – MESRI – SG-SAAM

Champ : Services centraux et déconcentrés du MENJS (périmètre éducation nationale avant 2021) et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) (France métropolitaine + DOM + COM)

Mode de calcul :

Cet indicateur permet d'estimer les économies d'achats potentielles résultant d'une stratégie ministérielle en utilisant les leviers d'actions mis à la disposition des acheteurs (nationaux et académiques) issus de la mutualisation, de la standardisation, de l'ajustement au juste besoin, de la négociation, de l'externalisation, d'une approche « coût global », etc. Cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaires n°DF-2PERF-21-3112 du 16 avril 2021 (guide méthodologique de la performance).

L'indicateur est décliné au niveau de la Direction des achats de l'État (DAE) (indicateur 3.1 « Économies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE » du P218 composé de trois sous-indicateurs dont un permettant de suivre la consolidation interministérielle de la performance de la fonction achat : « Économies achats consolidées tous ministères ») et au niveau des ministères.

La méthode de calcul des économies d'achats interministériels et ministériels est identique. Les économies achats concernent deux grands types de projets achats :

- des marchés ou assimilés, qu'il s'agisse de nouveaux marchés ou de marchés de renouvellement ;
- des actions de progrès qu'il s'agisse de l'optimisation de l'utilisation d'un marché ou de politiques de consommations différentes dans le cadre d'un marché existant.

Concernant les projets de type « marchés ou assimilés », la méthode de calcul est fondée sur la comparaison entre les prix obtenus après intervention de l'acheteur dans le cadre des nouveaux marchés, et :

- les prix ou situations des précédents marchés dans le cas d'un renouvellement ;
- les prix « de référence » identifiés sur base d'un parangonnage (benchmark) préalable pour la prise en compte de nouveaux besoins.

Les prévisions et les constats d'économies achat sont suivis via le logiciel interministériel IMPACT déployé depuis 2010 par le SAE et maintenu par la DAE.

Depuis 2016, les hypothèses d'économies achat ne s'appuient plus seulement sur les données de la cartographie des dépenses réalisées par segment les années précédentes mais, en premier lieu, sur celles d'une programmation pluriannuelle des marchés établie sur 4 ans.

La cartographie des dépenses, extraite de Chorus, est, quant à elle, essentiellement utilisée pour identifier le périmètre des dépenses des marchés programmés et pour sécuriser les montants de référence intervenant dans le calcul des économies achat escomptées.

Ces principes sont mis en œuvre tant pour le plan achats de l'administration centrale que pour les plans achats académiques.

Il est à noter qu'en 2016 des changements ont été opérés, ils concernent :

- la définition de l'objectif de gains achats assigné à chaque ministère :

- l'estimation du potentiel d'économies porté par chaque projet d'achat que le ministère inclut dans sa programmation pluriannuelle des achats permet, par consolidation, d'établir un premier palier d'objectif,
- le dialogue entre la DAE et chaque ministère permet d'établir un second palier pour l'objectif ministériel d'économie d'achat, portant sur la part des achats du ministère non intégrée dans sa programmation (ex : actions de progrès) et permettant le rapprochement avec l'objectif que devrait porter le ministère au regard de l'objectif global, compte tenu de son poids dans les achats de l'État.
- l'ajustement de la méthode de calculs des gains achats :
- les économies achats réalisées sur les achats récurrents (exemples : fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenance des ascenseurs) continuent à être calculées en base annuelle mais celles-ci sont réparties au prorata temporis sur 2 années civiles à compter de la date de notification du marché. Le montant réalisé en 2016 tient compte de cette répartition,
- les tranches conditionnelles ne sont comptabilisées que l'année de leur déclenchement effectif,
- pour le cas particulier des marchés non récurrents (exemples : opération de travaux, investissements informatiques, mission de conseil forfaitaire...), la totalité de l'économie réalisée sur la durée globale du marché forfaitaire est prise en compte en une seule fois mais en respectant le principe du prorata temporis sur 2 années civiles.

À partir de 2015, deux nouveaux outils permettent aux acheteurs de rendre plus efficace leur politique d'achat :

- le déploiement dans CHORUS d'une nouvelle nomenclature « groupes marchandises » des achats de l'État (déterminée conjointement par la DAE et la direction générale des finances publiques avec la participation des acheteurs ministériels) ;
- la mise à disposition dans CHORUS de restitutions dédiées au pilotage de la gestion et de l'activité.

En 2016, la DAE a mis à disposition des ministères un nouvel outil décisionnel axé sur les problématiques de l'achat (CHORUS ODA). Il permet d'affiner l'analyse et le suivi de la dépense avec une plus grande précision de la valorisation des économies achats et des économies budgétaires.

Depuis l'exercice 2019, les gains réalisés sur les marchés interministériels ne sont plus comptabilisés dans les résultats des ministères. En effet, les résultats en matière d'économie achat doivent permettre d'évaluer uniquement l'action des acheteurs ministériels. Par conséquent, **il a été décidé de limiter l'assiette de calcul au périmètre directement pris en charge**. Néanmoins, lorsque les ministères concluent un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre, ils peuvent être autorisés, par exception, à comptabiliser les gains supplémentaires issus de la remise en concurrence qu'ils auraient effectuée.

En 2019 et en 2020 le SI APPACH a été mis en place. Il s'agit d'un outil de pilotage des marchés publics prenant en compte tout le cycle de vie d'un marché :

- sourcing (rechercher un fournisseur, expertiser un segment d'achat),
- programmation (collecter et consolider la programmation),
- performance (saisie des économies achats et des clauses sociales),
- planification (piloter un portefeuille de projets et définir des calendriers de travail par projet d'achats).

En 2021, le déploiement de l'outil s'est accéléré et traduit par de nouvelles sessions de formation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.1 : Dépense de fonctionnement par agent

Le coût moyen national de fonctionnement courant 2021 s'élève à 1 679 € par agent. Il reste à un niveau proche de celui de 2020 (1 675 € par agent) du fait des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire qui se poursuivent en 2021. Le coût moyen en administration centrale est en hausse de 9,1 % tandis que celui des services déconcentrés est en baisse de - 2,3 %. L'administration centrale a en effet pris en charge une part importante du renouvellement du parc informatique des académies, ce qui s'est traduit, par rapport au constaté sur l'exercice 2020, par une baisse substantielle des dépenses bureautiques et en logiciels des services déconcentrés.

L'indicateur de coût moyen est composé de deux blocs de dépenses « fonctionnement courant » et « équipement informatique et téléphonie » dont les résultats affichent des variations contrastées.

Au niveau national, les dépenses du bloc « fonctionnement courant » (fournitures de bureau, frais d'impression, frais postaux) sont en augmentation de 14 % par rapport à 2020 et représentent 35 % des dépenses. Les dépenses en informatique et téléphonie sont en augmentation de 3 % par rapport à 2020 et représentent 65 % des dépenses. Ce constat s'analyse différemment en administration centrale et dans les services déconcentrés et fait l'objet de suivis réguliers.

En administration centrale, les achats d'ordinateurs portables et de matériel informatique et téléphonique représentent le principal poste de dépenses (70 %). En effet, le renouvellement des équipements fixes par des équipements portables, accéléré par la crise sanitaire et le développement du télétravail, s'est poursuivi en 2021. L'administration centrale a pris en charge les dépenses en équipement bureautique des personnels des services de la jeunesse et des sports du nouveau site de l'Avenue de France, mais également des agents en services déconcentrés (DRAJES et SDJES). Les dépenses du bloc « fonctionnement courant » incluent majoritairement l'acheminement de masques, de thermomètres, de test antigéniques et de produits prophylactiques à destination des services déconcentrés.

En services déconcentrés, le coût moyen est en baisse du fait notamment de la prise en charge par l'administration centrale du renouvellement du parc informatique (-9 M€ soit -46 % par rapport à 2020). Les dépenses de papier et dérivés et en frais postaux rejoignent le niveau de l'exécution constatée en 2019, du fait du retour progressif des agents sur site dans le contexte de la crise sanitaire.

Le coût moyen national de fonctionnement immobilier pour 2020 s'élève à 970 € par agent (contre 891 € en 2020, soit une hausse de 8,9 %). Les principales variations portent sur les dépenses de nettoyage dans les services déconcentrés (+22 %), accrues pour sécuriser le retour progressif sur site des personnels dans le contexte de la crise sanitaire. Les charges connexes à la location ont également augmenté en administration centrale, du fait de l'intégration des personnels issus des services Jeunesse et sports et des nouveaux bureaux en location situés Avenue de France.

INDICATEUR 3.2 : Ratio d'efficience bureautique

Le ratio d'efficience bureautique pour 2021 s'établit à 1 179 € par agent. Il est en baisse par rapport à 2020 (-115 €) mais reste à un niveau élevé, conformément à la prévision actualisée 2021, en raison des dépenses induites par la crise sanitaire. Ce ratio intègre, sur le périmètre de l'administration centrale et des services déconcentrés, les dépenses relatives aux postes de travail, aux matériels et logiciels bureautiques et à l'assistance de premier niveau.

Le principal poste de dépenses est le renouvellement des équipements fixes par des équipements portables pour répondre aux besoins induits par la montée en charge du télétravail, accélérée par la crise sanitaire. En 2021, la direction du numérique éducatif du MENJS a commandé 5 500 ordinateurs portables, dont près de 5 300 à destination des services déconcentrés, 1 610 ordinateurs pour équiper les assistants sociaux en services déconcentrés, et des accessoires pour 2 600 ordinateurs.

À noter également que le retour partiel en présentiel d'une partie des agents en 2021 après une période de confinement très stricte en 2020 s'est traduite par une hausse des dépenses de moyens d'impression (+13 %).

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la gestion immobilière

La gestion immobilière et le pilotage du parc s'inscrivent dans une stratégie globale d'amélioration du service, de la performance énergétique et d'optimisation de la dépense immobilière.

Occupation : ratio SUN/poste de travail

Le ratio 2021 est établi à 12,6 m² de surface utile nette (SUN) par poste de travail. Il est en diminution par rapport aux réalisations 2020 et 2019. Ce résultat reflète les effets conjugués d'une politique de densification des bâtiments en propriété de l'État, d'abandon de surfaces louées, de rationalisation immobilière et de la prise en charge par le MENJS des CIO départementaux dont les départements se sont désengagés.

Pour les services déconcentrés, le ratio 2021 (12,5 m²/poste de travail) reste stable, dans le contexte de l'intégration des services jeunesse et sports en 2021 : la surface utile nette augmente dans les mêmes proportions que les effectifs (+5 %). La surface utile brute (SUB) globale augmente de 34 202 m² par rapport à 2020 et se décline comme suit :

- surfaces domaniales : +20 676 m² dont l'intégration du bâtiment Rhapsodie de Toulouse, le relogement de la DSDEN de Blois dans un bâtiment domanial, et l'acquisition du bâtiment Cosinus à Saint-Denis de La Réunion ;
- surfaces en location : +10 438 m² de bureaux, dont l'installation des services jeunesse et sports, la nouvelle implantation du service régional DRAFPICA de Montpellier, le CIO de Valde-Briey, le relogement de la

circonscription d'inspection du 1^{er} degré (IEN) dans l'Aube pour libérer des surfaces au sein de la DSDEN pour accueillir le SDJES ;

- surfaces en mise à disposition : + 3 088 m², dont les locaux temporaires de la DSDEN d'Auxerre pendant les travaux de rénovation.

Pour l'administration centrale, le ratio 2021 s'élève à 13,8 m²/poste de travail. Il est en légère baisse par rapport à 2020 l'intégration des directions jeunesse et sport se traduisant par une augmentation plus importante des effectifs (+12,8 %) que des surfaces (+ 10,8 %)

Coûts d'entretien courant et lourd

Le coût de l'entretien courant par m² de surface utile brute (SUB) s'élève à 11,5 €/m² en 2021, soit +2,5 € qu'en 2020, année exceptionnelle du fait des confinements successifs, qui ont minoré les dépenses. En comparaison à l'année 2019, la hausse constatée en 2021 n'est que de 0,9 €. Cette augmentation est notamment due aux aménagements qui ont été réalisés avant l'installation des services jeunesse et sports (peinture, mobilier, etc.). Certains contrats ont également dû être étendus, comme le gardiennage ou la maintenance.

Pour les services déconcentrés, le coût d'entretien courant par m² s'élève en 2021 à 7,5 €/m², contre 6,3 €/m² en 2020, Pour l'administration centrale, le ratio s'élève à 41,2 €/m², contre 30 €/m² en 2020.

Le coût de l'entretien lourd par m² de SUB s'élève à 25,8 €/m² en 2021, et augmente légèrement par rapport à 2020 (21,6 €/m²).

Pour les services déconcentrés, le ratio 2021 est établi à 26,4 €/m² et intègre les opérations majeures suivantes :

- la réhabilitation de la DSDEN d'Auxerre ;
- le changement des huisseries du bâtiment Vercingétorix du rectorat de ClermontFerrand ;
- la climatisation du rectorat de La Réunion ;
- l'amélioration des performances énergétiques du rectorat de Montpellier (Palais universitaire) ;
- les travaux de rénovation du SIEC ;
- la réhabilitation de la DSDEN de l'Eure ;
- l'aménagement de la villa Sainte Barbe de la DSDEN du Tarn.

Pour l'administration centrale, le ratio 2021 s'élève à 22,6 €/m², contre 16,3 €/m² en 2020. Malgré cette augmentation, le coût de l'entretien lourd par m² reste à un niveau exceptionnellement bas du fait du report de nombreuses opérations en raison de la crise sanitaire.

INDICATEUR 3.4 : Respect des coûts et délais des grands projets

Projets informatiques

Le détail des coûts et des durées de chacun des grands projets informatiques est explicité dans la justification au premier euro (JPE) des « Grands projets informatiques ». Comme indiqué dans les précisions méthodologiques, le périmètre des dépenses pris en compte dans cet indicateur intègre depuis 2017 les dépenses de titre 2 ainsi que les dépenses hors titre 2 au titre du maintien en condition opérationnelle.

Projets immobiliers

Le coût à terminaison et la durée des grands projets immobiliers en 2021 sont conformes à la prévision actualisée 2021.

1. Administration centrale

S'agissant du projet de « Réhabilitation du site Descartes » (administration centrale du MESRI), le coût (24 M€) et la durée globale (15 ans) sont inchangés depuis le PAP 2021. L'étude visant à définir le programme de densification du site Descartes a été achevée et permet de confirmer la capacité d'accueil cible du site après densification. Les études relatives aux travaux de mise aux normes des systèmes de « sécurité-incendie » ont été réalisées en 2020. Les

travaux ont débuté en septembre 2021 après un retard lié à la crise sanitaire. Il convient de rappeler que ces travaux interviennent sur des bâtiments classés.

1. Services déconcentrés

L'opération menée sur le site de l'ancienne école des mines de Nancy permettra de rapprocher les services du rectorat de Nancy-Metz, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Meurthe-et-Moselle, de l'atelier CANOPE et de la délégation régionale de l'ONISEP (DRONISEP), ainsi que les circonscriptions d'inspection du premier degré (IEN) nancéennes. L'estimation du coût de cette opération connaît une augmentation en 2021 de + 0,75 M€ : des travaux de sécurisation des amphithéâtres ont été nécessaires pour satisfaire aux exigences de la commission de sécurité. Le coût à terminaison 2021 s'établit donc à 34,1 M€. Le projet a été retardé du fait du déménagement plus tardif que prévu du laboratoire Lamour et de divers aléas de chantiers imputables notamment à la crise sanitaire. La durée globale du projet est donc portée à 11 ans, pour une livraison prévue en 2022, conformément à la prévision actualisée 2021 inscrite en PAP 2022.

L'opération de construction dans la ZAC de l'Échat à Créteil d'un bâtiment domanial permettra le regroupement des services du rectorat de Créteil, de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Val-de-Marne, du groupement d'intérêt public pour la formation continue et l'insertion professionnelle (GIP FCIP) et du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Créteil. Les études permettant le recrutement de la maîtrise d'œuvre (programme, prestations intellectuelles) ont été réalisées en 2019. Le calendrier de l'opération prévoyait en 2020-2021 les études de conception et la consultation des entreprises et un démarrage des travaux en 2022. À ce stade, le budget initial validé en 2017 et la durée globale du projet sont maintenus (80,5 M€ sur 6 ans).

L'opération du rectorat de Martinique, telle qu'identifiée initialement, a été abandonnée. Un nouveau projet de construction neuve sur le site de Tartenson a été présenté en Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) en septembre 2021 et labellisé.

INDICATEUR 3.5 : Efficience de la fonction achat

En lien avec les orientations de la direction des achats de l'État (DAE), la politique d'achat du MENJS et du MESRI intervient sur les différents leviers qui permettent d'accroître la performance économique des achats. L'année 2021 a été marquée par le renforcement des outils d'aide au pilotage des achats, dans un contexte de crise sanitaire : poursuite du déploiement du SI APPACH permettant d'optimiser la fonction achats, création d'un poste d'administrateur SI Achats pour sécuriser et accompagner le déploiement des nouveaux outils de pilotage des achats, perfectionnement de la base des marchés de la mission des achats (outil en intranet de suivi de l'exécution des marchés nationaux et de l'administration centrale en cours).

La réalisation de la performance achats relève majoritairement de la mission des achats du MENJS (marchés nationaux et d'administration centrale) qui enregistre 87 % des gains achats sur le *prorata temporis* 2021 des marchés notifiés en 2021. Comme pour l'exercice 2020, la direction des achats de l'Etat (DAE) a décidé de ne pas déclinier l'objectif global d'économie achats au niveau des ministères.

Le montant des économies achats en 2021 s'élève à 4,2 M€ réparti comme suit :

- 3,21 M€ au titre du *prorata temporis* 2021 des marchés notifiés en 2020 ;
- 0,99 M€ au titre du *prorata temporis* 2021 des marchés notifiés en 2021 (sous réserve de la validation en cours par la DAE de 3 fiches pour un montant de 0,2 M€), et qui comprend les opérations majeures suivantes :

- réalisation de prestations de stockage, de préparation de commandes, de livraison de masques et produits sanitaires ou associés et prestations logistiques connexes (montant total des économies : 0,3 M€ dont 0,2 M€ sur 2021),
- réalisation de prestations de services de coordination et d'accompagnement pour la mise en œuvre des événements dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne 2022 (montant total des économies : 0,5 M€ dont 0,2 M€ sur 2021),
- prestations d'assistance à la maîtrise d'œuvre et de tierce maintenance applicative pour des applications décisionnelles (montant total des économies : 0,4 M€ dont 0,1 M€ sur 2021),

- réalisation de prestations d'accompagnement à l'analyse des scénarios d'évolution de la gestion du Stade de France (montant total des économies : 0,2 M€ dont 0,1 M€ sur 2021),
- réalisation, dans les bâtiments du ministère, de prestations de géomètre, de travaux de remplacement du système de sécurité incendie (SSI) et de création d'un poste central de sécurité, et de prestations d'accueil téléphonique et physique (montant total des économies : 0,16 M€ dont 0,12 € sur 2021),
- réhabilitation de locaux de l'académie de Rennes : réhabilitation thermique, mise en accessibilité, sécurisation des accès, amélioration des performances énergétiques des bâtiments, menuiseries extérieures bois (montant total des économies : 0,2 M€ dont 0,06 M€ sur 2021).

En 2021, les achats informatiques sont largement majoritaires puisqu'ils représentent 67% des dépenses d'achat du ministère et 30 % du résultat de performance économie au titre du *prorata temporis* 2021 des marchés notifiés en 2021.

Il convient d'ajouter que les gains d'achats ministériels relatifs à l'année N-1 ne sont connus qu'au printemps de l'année N dans le cadre de l'audit annuel mené par la DAE, postérieurement à la rédaction du RAP. Ainsi, en 2020, les gains achats se sont élevés à 6,30 M€, contre 4,2 M€ en 2021 (ce montant sera confirmé en RAP 2022). Cette baisse est due à deux facteurs principaux :

- à compter de 2021, ce sont les services académiques qui sont chargés de calculer et de déclarer la performance qu'ils réalisent sur leurs propres marchés via le SI APPACH (et non plus la mission des achats). Bien que des sessions de formation aient été organisées en 2021, les académies n'ont pas pu s'approprier entièrement l'outil car elles ont été confrontées des absences importantes d'agents atteints du COVID ;

La totalité des marchés académiques notifiés en 2021 n'a pas pu être déclarée du fait de dysfonctionnements techniques liés au déploiement du SI APPACH.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>							
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	432 630 250 535 837 613	30 361		2 361		432 630 250 535 870 336	432 670 250
02 – Évaluation et contrôle	76 511 096 94 213 318	6 073 381 6 993 984	61 315	813 604		82 584 477 102 082 221	82 674 477
03 – Communication	9 526 769 12 864 338	4 414 171 7 587 267		31 164		13 940 940 20 482 769	13 940 940
04 – Expertise juridique	10 912 296 17 873 101	5 979 908 6 394 935				16 892 204 24 268 037	16 892 204
05 – Action internationale	5 060 145 6 385 896	3 745 298 3 974 360		2 492 690 1 313 899		11 298 133 11 674 155	11 298 133
06 – Politique des ressources humaines	608 468 358 531 053 202	90 158 114 98 277 829		2 674 602		698 626 472 632 005 633	704 916 472
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		149 403 457 147 630 379			645 000	149 403 457 148 275 379	149 403 457
08 – Logistique, système d'information, immobilier	272 897 217 305 143 907	386 348 354 559 557 331	158 657 785 152 936 696	2 500 000 28 157 731		820 403 356 1 045 795 665	821 783 356
09 – Certification	172 890 146 113 916 522	29 568 760 21 953 396		3 546 688		202 458 906 139 416 606	202 458 906
10 – Transports scolaires		135 513		3 322 845 2 927 383		3 322 845 3 062 896	3 322 845
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	193 028 250 137 940 660	7 281				193 028 250 137 947 941	193 028 250
Total des AE prévues en LFI	1 781 924 527	675 691 443	158 657 785	8 315 535	0	2 624 589 290	2 632 389 290
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+19 160 559		+281 460 691 (hors titre 2)			+300 621 250	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+4 310 390		+239 173 730 (hors titre 2)			+243 484 120	
Total des AE ouvertes	1 805 395 476		1 363 299 184 (hors titre 2)			3 168 694 659	
Total des AE consommées	1 755 228 558	852 542 637	152 998 011	39 467 431	645 000	2 800 881 637	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>							
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	432 630 250 535 837 613	30 359		2 361		432 630 250 535 870 334	432 670 250
02 – Évaluation et contrôle	76 511 096 94 213 318	6 073 381 6 727 962	97 213	813 604		82 584 477 101 852 097	82 674 477
03 – Communication	9 526 769	4 414 171				13 940 940	13 940 940

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 214

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
	12 864 338	7 401 030		31 164		20 296 532	
04 – Expertise juridique	10 912 296 17 873 101	5 979 908 6 370 595				16 892 204 24 243 696	16 892 204
05 – Action internationale	5 060 145 6 385 896	3 745 298 3 905 764		2 492 690 1 203 245		11 298 133 11 494 905	11 298 133
06 – Politique des ressources humaines	608 468 358 531 053 202	90 158 114 95 716 739		2 850 260		698 626 472 629 620 201	704 916 472
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		149 403 457 147 630 379			645 000	149 403 457 148 275 379	149 403 457
08 – Logistique, système d'information, immobilier	272 897 217 305 143 907	310 396 935 484 180 231	102 832 475 131 602 691	2 500 000 27 481 201		688 626 627 948 408 030	690 006 627
09 – Certification	172 890 146 113 916 522	29 568 760 22 624 549		3 546 619		202 458 906 140 087 690	202 458 906
10 – Transports scolaires		134 415		3 322 845 2 927 755		3 322 845 3 062 171	3 322 845
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	193 028 250 137 940 660	7 281				193 028 250 137 947 941	193 028 250
Total des CP prévus en LFI	1 781 924 527	599 740 024	102 832 475	8 315 535	0	2 492 812 561	2 500 612 561
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+19 160 559		+279 390 691 (hors titre 2)			+298 551 250	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+4 310 390		+33 594 652 (hors titre 2)			+37 905 042	
Total des CP ouverts	1 805 395 476		1 023 873 377 (hors titre 2)			2 829 268 853	
Total des CP consommés	1 755 228 558	774 729 304	131 699 904	38 856 209	645 000	2 701 158 976	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>						
<i>Consommation 2020</i>						
01 – Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives	436 200 043 501 144 390				436 200 043	436 240 043 501 144 390
02 – Évaluation et contrôle	77 110 295 92 875 797	6 073 381 7 793 796		70 448 888 970	83 183 676	83 273 676 101 629 011
03 – Communication	9 646 019 11 238 283	4 414 171 4 465 867			14 060 190	14 060 190 15 722 982
04 – Expertise juridique	11 070 837 17 619 624	5 979 908 7 536 910			17 050 745	17 050 745 25 156 535
05 – Action internationale	5 109 775 6 318 013	245 298 565 445		2 203 543 1 278 470	7 558 616	7 558 616 8 161 929
06 – Politique des ressources humaines	616 289 250 507 742 836	98 328 415 80 025 231		1 478 135	714 617 665	721 607 665 589 246 202
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		152 578 457 150 704 275			152 578 457	152 578 457 150 704 275

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
08 – Logistique, système d'information, immobilier	275 677 708 287 195 031	277 363 199 322 070 217	177 487 282 112 448 674	2 500 000 14 694 298	733 028 189	734 408 189 736 408 219
09 – Certification	173 855 866 92 950 305	31 612 560 13 074 305		668 224	205 468 426	205 468 426 106 692 833
10 – Transports scolaires		146 539		3 322 845 3 051 416	3 322 845	3 322 845 3 197 955
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative					0	0 0
Total des AE prévues en LFI	1 604 959 793	576 595 389	177 487 282	8 026 388	2 367 068 852	2 375 568 852
Total des AE consommées	1 517 084 279	586 382 586	112 519 121	22 078 345		2 238 064 331

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020						
01 – Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives	436 200 043 501 144 390				436 200 043	436 240 043 501 144 390
02 – Évaluation et contrôle	77 110 295 92 875 797	6 073 381 7 931 783	34 550	893 350	83 183 676	83 273 676 101 735 481
03 – Communication	9 646 019 11 238 283	4 414 171 4 663 055		18 833	14 060 190	14 060 190 15 920 170
04 – Expertise juridique	11 070 837 17 619 624	5 979 908 7 533 561			17 050 745	17 050 745 25 153 185
05 – Action internationale	5 109 775 6 318 013	245 298 577 342		2 203 543 1 232 588	7 558 616	7 558 616 8 127 943
06 – Politique des ressources humaines	616 289 250 507 742 836	90 813 415 69 293 843		873 323	707 102 665	714 092 665 577 910 002
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		152 578 457 150 704 275			152 578 457	152 578 457 150 704 275
08 – Logistique, système d'information, immobilier	275 677 708 287 195 031	261 976 427 279 185 097	62 860 280 112 983 302	2 500 000 20 217 827	603 014 415	604 394 415 699 581 258
09 – Certification	173 855 866 92 950 305	31 612 560 10 956 037		664 887	205 468 426	205 468 426 104 571 228
10 – Transports scolaires		147 687		3 322 845 3 051 043	3 322 845	3 322 845 3 198 731
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative					0	0 0
Total des CP prévus en LFI	1 604 959 793	553 693 617	62 860 280	8 026 388	2 229 540 078	2 238 040 078
Total des CP consommés	1 517 084 279	530 992 680	113 017 852	26 951 851		2 188 046 662

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 517 084 279	1 781 924 527	1 755 228 558	1 517 084 279	1 781 924 527	1 755 228 558
Rémunérations d'activité	912 970 102	1 086 149 485	1 075 149 448	912 970 102	1 086 149 485	1 075 149 448
Cotisations et contributions sociales	569 879 758	657 552 411	643 353 674	569 879 758	657 552 411	643 353 674
Prestations sociales et allocations diverses	34 234 420	38 222 631	36 725 437	34 234 420	38 222 631	36 725 437
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	586 382 586	675 691 443	852 542 637	530 992 680	599 740 024	774 729 304
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	421 527 923	522 787 986	697 692 380	365 858 104	446 836 567	619 812 961
Subventions pour charges de service public	164 854 663	152 903 457	154 850 258	165 134 576	152 903 457	154 916 343
Titre 5 – Dépenses d'investissement	112 519 121	158 657 785	152 998 011	113 017 852	102 832 475	131 699 904
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	63 232 386	158 657 785	106 208 816	68 283 177	102 832 475	84 688 617
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	49 286 735	0	46 789 195	44 734 675	0	47 011 287
Titre 6 – Dépenses d'intervention	22 078 345	8 315 535	39 467 431	26 951 851	8 315 535	38 856 209
Transferts aux ménages	176 300	0	192 782	170 304	0	198 092
Transferts aux entreprises	1 279 190	0	1 650 201	1 224 190	0	1 628 093
Transferts aux collectivités territoriales	14 313 225	5 822 845	29 305 805	19 945 954	5 822 845	29 293 405
Transferts aux autres collectivités	6 309 630	2 492 690	8 318 643	5 611 403	2 492 690	7 736 619
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	645 000	0	0	645 000
Dotations en fonds propres	0	0	645 000	0	0	645 000
Total hors FdC et AdP		2 624 589 290			2 492 812 561	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+23 470 949			+23 470 949	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+520 634 421			+312 985 343	
Total*	2 238 064 331	3 168 694 659	2 800 881 637	2 188 046 662	2 829 268 853	2 701 158 976

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2020	Prévues en LFI pour 2021	Ouvertes en 2021	Ouverts en 2020	Prévus en LFI pour 2021	Ouverts en 2021
Dépenses de personnel	106 319	90 000	19 160 559	106 319	90 000	19 160 559
Autres natures de dépenses	7 080 802	7 710 000	281 460 691	7 080 802	7 710 000	279 390 691
Total	7 187 121	7 800 000	300 621 250	7 187 121	7 800 000	298 551 250

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		362 310		362 310				
03/2021		280 800		280 800				
04/2021		119 340		119 340				
05/2021		115 449		115 449				
06/2021		99 325		99 325				
07/2021		252 358		252 358				
08/2021		19 296		19 296				
09/2021		236 051		236 051				
10/2021		365 366		365 366				
11/2021		345 818		345 818				
12/2021		147 481		147 481				
01/2022		9 050		9 050				
Total		2 352 644		2 352 644				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2021		140		140				
03/2021		129 403		129 403				
04/2021		245 242 114		245 242 114				
05/2021		28 986 568		28 986 568				
06/2021		16 466		16 466				
07/2021		129 383		129 383				
08/2021		11 149		11 149				
09/2021		382 339		382 339				
10/2021	15 421	72 244	15 421	72 244				
11/2021	19 000 000	10 262	19 000 000	10 262				
12/2021	145 138	4 127 978	145 138	2 057 978				
Total	19 160 559	279 108 047	19 160 559	277 038 047				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/11/2021	15 787 873		15 787 873					
Total	15 787 873		15 787 873					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2021		212 501 313						
Total		212 501 313						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2021	10 272	21 010 141	10 272	28 613 609				
Total	10 272	21 010 141	10 272	28 613 609				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2021		2 586 456		1 905 223				
Total		2 586 456		1 905 223				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021	399 754		399 754			93 628		93 628
19/11/2021		18 169 448		18 169 448	827 527		827 527	
Total	399 754	18 169 448	399 754	18 169 448	827 527	93 628	827 527	93 628

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021	940 018		940 018					
08/12/2021					12 000 000		12 000 000	
Total	940 018		940 018		12 000 000		12 000 000	

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2021						15 000 000		15 000 000
Total						15 000 000		15 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	36 298 476	535 728 049	36 298 476	328 078 971	12 827 527	15 093 628	12 827 527	15 093 628

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	432 630 250 535 837 613	32 722	432 670 250 535 870 336	432 630 250 535 837 613	32 720	432 670 250 535 870 334
02 – Évaluation et contrôle	76 511 096 94 213 318	6 073 381 7 868 903	82 674 477 102 082 221	76 511 096 94 213 318	6 073 381 7 638 779	82 674 477 101 852 097
03 – Communication	9 526 769 12 864 338	4 414 171 7 618 431	13 940 940 20 482 769	9 526 769 12 864 338	4 414 171 7 432 194	13 940 940 20 296 532
04 – Expertise juridique	10 912 296 17 873 101	5 979 908 6 394 935	16 892 204 24 268 037	10 912 296 17 873 101	5 979 908 6 370 595	16 892 204 24 243 696
05 – Action internationale	5 060 145 6 385 896	6 237 988 5 288 259	11 298 133 11 674 155	5 060 145 6 385 896	6 237 988 5 109 009	11 298 133 11 494 905
06 – Politique des ressources humaines	608 468 358 531 053 202	90 158 114 100 952 431	704 916 472 632 005 633	608 468 358 531 053 202	90 158 114 98 566 999	704 916 472 629 620 201
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		149 403 457 148 275 379	149 403 457 148 275 379		149 403 457 148 275 379	149 403 457 148 275 379
08 – Logistique, système d'information, immobilier	272 897 217 305 143 907	547 506 139 740 651 758	821 783 356 1 045 795 665	272 897 217 305 143 907	415 729 410 643 264 123	690 006 627 948 408 030
09 – Certification	172 890 146 113 916 522	29 568 760 25 500 084	202 458 906 139 416 606	172 890 146 113 916 522	29 568 760 26 171 167	202 458 906 140 087 690
10 – Transports scolaires		3 322 845 3 062 896	3 322 845 3 062 896		3 322 845 3 062 171	3 322 845 3 062 171
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	193 028 250 137 940 660	7 281	193 028 250 137 947 941	193 028 250 137 940 660	7 281	193 028 250 137 947 941
Total des crédits prévus en LFI *	1 781 924 527	842 664 763	2 624 589 290	1 781 924 527	710 888 034	2 492 812 561
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+23 470 949	+520 634 421	+544 105 369	+23 470 949	+312 985 343	+336 456 292
Total des crédits ouverts	1 805 395 476	1 363 299 184	3 168 694 659	1 805 395 476	1 023 873 377	2 829 268 853
Total des crédits consommés	1 755 228 558	1 045 653 079	2 800 881 637	1 755 228 558	945 930 417	2 701 158 976
Crédits ouverts - crédits consommés	+50 166 917	+317 646 105	+367 813 022	+50 166 917	+77 942 960	+128 109 877

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 20 379 958 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 781 924 527	851 208 563	2 633 133 090	1 781 924 527	719 431 834	2 501 356 361
Amendements	0	-8 543 800	-8 543 800	0	-8 543 800	-8 543 800

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
LFI	1 781 924 527	842 664 763	2 624 589 290	1 781 924 527	710 888 034	2 492 812 561

La différence entre le projet de loi de finances et la loi de finances initiale fait suite à l'adoption de trois amendements pour un montant total de – 8 543 800 € en AE=CP :

- L'amendement n° II-554 d'un montant de – 2 043 800 € en AE=CP en faveur de la mission de lutte contre le décrochage scolaire ;
- L'amendement n° 1250 d'un montant de – 5 500 000 € en AE=CP correspond à une taxation interministérielle ;
- L'amendement n° II-1292 d'un montant de – 1 000 000 € en AE=CP en faveur de la médecine scolaire.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Une nouvelle action (n°11) a été créée en 2021. Intitulée "Pilotage et mise en oeuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative", elle regroupe les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés affectés dans les services concourant aux politiques en faveur de la jeunesse et des sports.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

- Divers mouvements réglementaires ont modifié le montant des crédits ouverts :

Hors Titre 2 :

- un transfert de crédits entrant de +16 470 000 € en AE=CP en provenance du programme 366 « Matériels sanitaires pour faire face à la crise de la covid19 » de la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire », destiné au financement de masques grand public et de tests antigéniques en 2021 par le MENJS ;

- trois transferts de crédits entrants d'un montant de +1 075 172 € en AE=CP en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales », répartis entre :

- 499 267 € pour le financement de la formation initiale statutaire des corps des agents jeunesse et sports ;
- 383 041 € destinés au financement de la bureautique des services jeunesse et sports transférés au MENJS ;
- 192 864 € destinés au financement du fonctionnement des services de la jeunesse et des sports (SJS) situés dans les TOM ;

- un transfert de crédits entrant de +753 000 € en AE=CP en provenance du programme 123 « Conditions de vie outremer » de la mission « Outre-mer », destiné au financement de la participation du ministère des Outre-mer à la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) en Nouvelle Calédonie ;

- deux transferts de crédits entrants de +428 356 € en AE=CP en provenance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », dont :

- 220 000 € destinés au financement de la reprise, par le rectorat, d'une opération immobilière portée par la chancellerie de Versailles, suite à sa dissolution ;
- 208 356 € pour le financement du transfert de la subvention pour charges de service public (SCSP) des chancelleries de Versailles et de Lyon, suite à leur dissolution.

- un transfert de crédits entrant de +204 900 € en AE=CP en provenance du programme 143 « Enseignement technique agricole », destiné au financement du déploiement de l'identifiant national de l'élève, du livret scolaire unique et du livret scolaire du lycée dans les établissements d'enseignement agricole ;
- deux transferts de crédits entrants de +195 920 € en AE=CP en provenance du programme 351 « Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines » de la mission « Transformation et fonction publiques », destiné au financement de l'accompagnement des agents dans le cadre de la centralisation et la restructuration des missions de ressources humaine du centre national d'enseignement à distance ;
- un transfert de crédits sortant de -468 614 € en AE=CP à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny ;
- un transfert de crédits sortant de -222 567 € en AE=CP à destination du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement de prestations d'hébergement des baies de serveurs du MENJS au ministère de l'agriculture et de l'alimentation à Toulouse ;
- un transfert de crédits sortant de -200 000 € en AE=CP à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destiné au financement du projet applicatif afin d'harmoniser et de faciliter le suivi des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes (MRZOGT) ;
- un transfert de crédits sortant de -64 883 € en AE=CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de prestations de services informatiques interministérielles (financement d'un marché de support de logiciel libre) ;
- un transfert de crédits sortant de -63 474 € en AE=CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement du projet démarches simplifiées (DS) visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie ;
- un transfert de crédits sortant de -18 003 € en AE=CP à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destinés au financement de l'application Jitsi permettant l'organisation de réunions à distance ;
- un transfert de crédits sortant de -9 737 € en AE=CP à destination du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer », destinés au financement du remboursement des frais de la quarantaine obligatoire en Nouvelle-Calédonie ;
- un transfert de crédits sortant de -4 250 € en AE=CP à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destinés au financement de l'hébergement- exploitation du SI PHILAE par le ministère de l'intérieur.

Titre 2 :

- un transfert de crédits entrant de +1 175 155 € en AE=CP et de +14,2 ETPT, en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », destiné au financement de la prise en charge par le MENJS, d'agents relevant des ministères sociaux ;
- un virement de crédits entrant d'un montant de +984 000 € en AE=CP en provenance du programme 219 « Sport » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative », destiné au financement des vacances du Pass'Sport ;

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

- deux transferts de crédits entrants d'un montant de +605 000 € en AE=CP et de +10 ETPT, en provenance du programme 147 « Politique de la ville », correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition du MENJS dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;

- deux transferts de crédits entrants d'un montant de +682 590 € en AE=CP et de +15,58 ETPT, en provenance du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », dont :

- 597 234 € et de 14 ETPT destinés au financement du transfert des emplois de la chancellerie de Lyon suite à sa dissolution ;
- 85 356 € et de 1,58 ETPT destinés au financement du transfert en gestion d'emplois d'assistants gestionnaires pour la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) d'Ile-de-France;

- un transfert entrant d'un montant de +149 772 € en AE=CP en provenance du programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » de la mission « Transformation et fonctions publiques » et destiné au financement du projet "Indicateur d'insertion des apprentis et lycéens" ;

- deux transferts de crédits sortants de -2 302 326 € en AE=CP et -1 ETPT, à destination du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » :

- 2 262 308 € destinés au financement du rendez-vous salarial en faveur de l'attractivité de la médecine du travail ;
- 40 018 € et 1 ETPT, relatifs au financement du transfert d'emploi en provenance du MENJS vers le service statistiques et analyses du MESRI.

- un transfert de crédits sortant de -690 356 € en AE=CP et de -5 ETPT, à destination du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales », destiné au financement du décalage de la prise en charge de la paie au 1er semestre 2021 des agents jeunesse et sports ;

- un transfert de crédits sortant de -47 608 € en AE=CP et de -0,5 ETPT, à destination du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture », destiné au financement de la rémunération du chef de projet de la billetterie interconnectée ;

- un virement de crédits sortant de -43 982 € en AE=CP et de -0,7 ETPT, à destination du programme 219 « Sport », destiné au financement des mises à disposition du groupement d'intérêt public (GIP) « Campus Bretagne » ;

- l'arrêté du 3 novembre 2021 portant répartition de crédits a opéré un mouvement de +15 787 873 € en AE=CP en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » de la mission « Crédits non répartis » ;

-un virement de crédits sortant d'un montant de -12 000 000 € en AE=CP à destination du programme 139 « enseignement privé du 1er et 2nd degrés » est intervenu le 8 décembre 2021 suite aux opérations de préliquidation de la paie.

- **Loi de finances rectificatives :**

La loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2021 a procédé à des annulations de crédits hors-titre 2 à hauteur de 15 000 000 € en AE = CP sur le programme, en raison notamment de moindres dépenses liées à la crise sanitaire.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Des arrêtés de rattachement de fonds de concours et d'attributions de produits (hors reports) ont abondé les crédits T2 du programme à hauteur de 19 160 559 € en AE=CP et les crédits HT2 à hauteur de **281 460 691 € en AE et 279 390 691 € en CP**. Les crédits se répartissent de la manière suivante :

Titre 2 :

- 1-1-00331 « participation de la Commission européenne aux dépenses de personnel de l'antenne France d'Eurydice » : 160 559 € en AE=CP ;
- 1-2-00253 « participations de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (dépenses T2) » : 19 000 000 € en AE=CP ;

Hors titre 2 :

- 1-1-00170 « participation de la commission européenne au financement de travaux d'information sur l'éducation » : 1 183 333 € en AE=CP ;
- 1-1-00406 « Erasmus+ (P214) programme européen » : 545 469 € en AE=CP ;
- 1-2-00038 « participation du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique aux dépenses d'intégration (programme 214) » : 4 000 000 € en AE=CP ;
- 1-2-00290 « participations diverses aux dépenses d'orientation scolaire et professionnelle des académies » : 673 921 € en AE=CP ;
- 1-2-00387 « investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » : 495 613 € en AE=CP ;
- 1-2-00442 « investissement d'avenir : innovation numérique pour l'excellence éducative (P214) » : 25 124 508 € en AE=CP ;
- 1-3-00883 « participations diverses aux dépenses dans le domaine de l'éducation (réservé aux versements effectués par des tiers résidents en outre-mer, étranger et Europe hors UE) » : 15 203 € en AE=CP ;
- 1-2-00220 « participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports » : 245 000 000 € en AE=CP ;
- 1-3-00189 « participation à des dépenses d'investissements (outre-mer, étrangers, hors crédits communautaires) » : 2 070 000 € en AE.

Les attributions de produits se sont élevés à **2 352 644 € en AE = CP en HT2** :

- 2-2-00034 « recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services » : 2 041 925 € en AE=CP ;
- 2-2-00704 « produits de cession de biens immobiliers » : 296 672 € en AE=CP ;
- 2-3-00699 « produits de cession de biens mobiliers » : 14 048 € en AE=CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	8 909 623	29 728 726	38 638 349	8 909 623	24 457 656	33 367 279
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	8 909 623	29 728 726	38 638 349	8 909 623	24 457 656	33 367 279

- **Réserve de précaution :**

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

La part des subventions pour charges de service public aux opérateurs de l'enseignement scolaire consacrée à la rémunération des personnels a bénéficié d'un taux de mise en réserve de 0,5 %.

La réserve de précaution sur les crédits du T2 a été entièrement dégelée le 18 novembre 2021 à la suite de la préparation des travaux de préliquidation de la paie.

La réserve de précaution sur les crédits HT2 a été partiellement dégelée le 18 novembre 2021 à hauteur de 14 728 726 € en AE et 9 457 656 € en CP.

- **Fongibilités :**

Plusieurs mouvements de fongibilité asymétrique ont été réalisés pour un montant total de **20 379 958 € en AE=CP** :

- Une mesure de fongibilité asymétrique au titre des frais de gestion de l'allocation d'aide au retour à l'emploi : 1,9 M€

L'annexe du 23 novembre 2017 à la convention du 2 septembre 2011 conclue entre le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et Pôle emploi a acté le transfert de la gestion de l'indemnisation du chômage des agents relevant du MENJS dans le cadre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).

Pour assurer la gestion de ces dossiers, Pôle emploi facture au ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports des frais correspondant à 1,1% des montants versés.

Les frais ont été estimés à 1,9 M€ pour 2021 et correspondent à l'activité de 35 emplois ATSS repris sur les BOP du programme 214. Un mouvement de fongibilité a été réalisé le 11 octobre 2021 pour ce même montant.

- Une mesure de fongibilité asymétrique au titre de la mise à disposition de personnels à l'Association d'entraide (AE) : 0,9 M€

La convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2020 - 2024 conclue le 15 septembre 2020 entre les ministères de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation d'une part, et l'association d'entraide d'autre part (ci-jointe), a acté le versement, en son article 3, d'une subvention au titre de l'action sociale pour les personnels de l'administration centrale recouvrant le remboursement des personnels de l'administration mis à disposition de l'association. Le montant 2021 est de 0,9 M€.

- Une mesure de fongibilité asymétrique au titre des Centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) : 2 M€

Le MENJS avait prévu de verser des subventions aux CREPS afin de couvrir les emplois de professeurs de sport transférés en cours de gestion des services déconcentrés vers les CREPS dans le cadre de la réforme du sport de haut niveau. Dans l'attente des recrutements, les crédits destinés au financement de ces emplois avaient été positionnés provisoirement sur le titre 2 du programme 214. L'opération de fongibilité de 2 M€ a permis la prise en charge par les CREPS des recrutements prévus.

- Une mesure de fongibilité asymétrique au titre de la convergence indemnitaire en Ile-de-France dans les opérateurs de l'enseignement scolaire : 0,2 M€

Le rendez-vous salarial du 6 juillet 2021 a acté la mise en place d'une convergence indemnitaire pour les fonctionnaires travaillant en Ile-de-France. Les crédits afférents ont été rattachés sur le titre 2 des programmes de la mission « enseignement scolaire » par l'arrêté du 3 novembre 2021 portant répartition des crédits. Les agents relevant des opérateurs de l'enseignement scolaire dont le siège est situé en Ile-de-France (le centre national d'enseignement à distance - CNED, l'Office national d'information sur les enseignements et les professions - ONISEP, France Education International - FEI et le Réseau Canopé) ont été concernés par cette mesure (0,2 M€).

- Une mesure de fongibilité asymétrique en fin de gestion au titre des pénalités du FIPHFP : 15,4 M€

Le taux d'emploi de personnes en situation de handicap dans la fonction publique est fixé à 6 %. Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) accompagne les employeurs publics dans l'atteinte de cet objectif. Dans ce cadre, tout employeur public qui emploie plus de 20 équivalents temps plein est assujéti à l'obligation d'effectuer, chaque année, une déclaration permettant de calculer le taux de travailleurs handicapés et assimilés. Si ce taux n'est pas atteint, l'employeur doit verser une contribution au FIPHFP.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a modifié les dispositions spécifiques à l'éducation nationale et mis fin au plafonnement des déductions qui lui étaient accordées, dispositions entrées en vigueur au 1er janvier 2020. Le MENJS a été redevable au FIPHFP d'un montant de 15,4 M€ au titre de la campagne 2020. Les crédits n'ayant pas été budgétés (le chiffrage du FIPHFP a été envoyé au MENJS en juillet 2021), une fongibilité asymétrique a été réalisée en accord avec la direction du Budget.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2020 (1)	Réalisation 2020 (2)	LFI + LFR 2021 (3)	Transferts de gestion 2021 (4)	Réalisation 2021 (5)	Écart à LFI + LFR 2021 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1106 – Enseignants du 1er degré	0,00	33,43	37,00	0,00	30,07	-6,93
1107 – Enseignants du 2nd degré	0,00	140,00	172,00	0,00	131,56	-40,44
1109 – Enseignants chercheurs et assimilés	0,00	2,00	4,00	0,00	1,71	-2,29
1110 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0,00	632,00	884,00	0,00	627,99	-256,01
1111 – Personnels d'encadrement	+1,00	1 723,00	1 958,00	0,00	1 804,27	-153,73
1112 – Personnels administratif, technique et de service	+13,00	21 055,00	24 547,00	+16,08	22 382,26	-2 180,82
1113 – Personnels des bibliothèques et des musées	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	+1,00
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	0,00	0,00	1 151,00	+17,00	1 086,04	-81,96
Total	+14,00	23 586,43	28 753,00	+33,08	26 064,90	-2 721,18

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
1106 – Enseignants du 1er degré	0,00	0,00	-3,36	0,00	0,00	0,00
1107 – Enseignants du 2nd degré	0,00	0,00	-8,44	0,00	0,00	0,00
1109 – Enseignants chercheurs et assimilés	0,00	0,00	-0,29	0,00	0,00	0,00
1110 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	0,00	0,00	+22,99	-27,00	-10,00	-17,00
1111 – Personnels d'encadrement	0,00	+54,00	-26,73	+55,00	+34,67	+20,33
1112 – Personnels administratif, technique et	0,00	+1 296,00	-258,82	+287,00	-13,33	+300,33

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2021 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021	dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021
de service						
1113 – Personnels des bibliothèques et des musées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	0,00	+1 151,00	-81,96	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	+2 501,00	-356,61	+315,00	+11,34	+303,66

Les consommations retracées dans ces tableaux, exprimées en ETPT, intègrent l'effet en 2021 des mesures intervenues à la rentrée scolaire 2020 (2/3 d'année), l'effet des mesures intervenues à la rentrée 2021 (1/3 d'année) ainsi que l'impact des mesures intervenues en 2021 en année pleine (transferts).

Les consommations en ETPT traduisent, au-delà de l'impact des schémas d'emplois, un effet frictionnel variable d'une année sur l'autre lié à des variations saisonnières (sous consommation des contractuels pendant les vacances scolaires).

Dans la colonne « Mesures de transfert » sont comptabilisés en ETPT les transferts réalisés, le cas échéant, en 2020. Les transferts qui visent à ajuster les plafonds d'emplois par catégorie en fonction du constat des exécutions antérieures n'ont pas d'effet sur l'évolution des consommations.

La colonne 8 « Corrections techniques » prend en compte les changements de périmètre dans les décomptes opérés par catégorie d'emplois entre 2020 et 2021.

Ces changements de périmètre font l'objet, lorsqu'il s'agit d'un mouvement pérenne, de corrections techniques dans la LFI 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le programme intègre les personnels de soutien de la politique de jeunesse et des sports, transférés dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE), avec le rapprochement des réseaux de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Les emplois inscrits en LFI 2021 tiennent compte de ce transfert (2 501 ETPT). Ce transfert s'est réalisé conformément à la prévision après un délai frictionnel de quelques mois pour les recrutements à réaliser en début d'année.

L'écart à la LFI en tenant compte des transferts intervenus en gestion est de – 2 721 ETPT soit 9,5% du plafond du programme, proche de l'écart observé en 2020 (- 2 676 ETPT). Il s'explique principalement :

- une sous-consommation des apprentis en lien avec l'arrêt du dispositif ;
- une sous-consommation d'origine frictionnelle liée au rythme de recrutement des contractuels, renforcée en période de crise.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1110 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	77,00 19,00	9,00	26,00 0,00	9,00	-51,00	0,00
1111 – Personnels d'encadrement	8,00 3,00	9,00	69,00 0,00	9,00	+61,00	0,00
1112 – Personnels administratif, technique	730,00 580,00	9,00	1 631,00 0,00	9,00	+901,00	0,00

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
et de service								
Total	815,00	602,00		1 726,00	0,00		+911,00	0,00

Les personnels du programme « Soutien de la politique de l'Éducation nationale » participent à la conduite des politiques éducatives, de la jeunesse et des sports et à leur évaluation, aux expertises et au fonctionnement des services exerçant des fonctions d'État-major (services centraux et déconcentrés) et à la gestion des ressources humaines. Les différentes catégories d'emplois du programme participent à des degrés divers à ces missions.

Le solde des entrées/sorties s'élève à + 911 ETP, pour un schéma d'emplois nul en LFI. Ce constat s'explique par le recrutement des contractuels dans le cadre du dispositif des « médiateurs de lutte anti-COVID » depuis mars 2021 (951 ETP en décembre 2021).

SORTIES REALISÉES EN 2021

Les sorties sont supérieures aux prévisions de la LFI de 83 ETP en lien avec des sorties plus importantes pour les catégories d'emplois des personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants (+77 ETP) et des personnels administratif, technique et de service (+52 ETP), mais des sorties moindres s'agissant des personnels d'encadrement (-46 ETP).

ENTRÉES REALISÉES EN 2021

Les entrées réalisées sur ce programme s'élèvent à 1 726 ETP contre 732 inscrit en LFI (+ 994 ETP), en lien avec les recrutements de contractuels opérés dans le cadre du dispositif des « médiateurs Lutte Anti-Covid » mis en œuvre depuis mars 2021. Ces recrutements impactent la catégorie des personnels administratif, technique et de service.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en EPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2021	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2020 sur 2021</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2021 sur 2021</i>
Administration centrale	3 021,00	2 929,40	+385,00	0,00	-41,01	+36,22	+1,30	+34,92
Services régionaux	25 661,00	23 062,50	+2 116,00	0,00	-315,60	+278,78	+10,04	+268,74
Opérateurs	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	71,00	68,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	28 753,00	26 064,90	+2 501,00	0,00	-356,61	+315,00	+11,34	+303,66

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Administration centrale	0,00	2 906,50
Services régionaux	0,00	23 545,76
Opérateurs	0,00	0,00

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2021 Réalisation
Autres	0,00	68,00
Total	0,00	26 520,26

Dans la rubrique « Autres » figurent les emplois de l'Institut des hautes études de l'Éducation nationale et de la formation (IH2EF), service à compétence nationale, dont les personnels sont rémunérés par l'administration centrale.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	7 256,00	7 365,52
02 – Évaluation et contrôle	1 032,00	968,19
03 – Communication	173,00	195,49
04 – Expertise juridique	230,00	237,56
05 – Action internationale	72,00	74,56
06 – Politique des ressources humaines	11 346,00	8 580,36
08 – Logistique, système d'information, immobilier	4 766,00	5 052,30
09 – Certification	1 401,00	1 428,18
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	2 477,00	2 162,74
Total	28 753,00	26 064,90
Transferts en gestion		+33,08

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
61,00	1,69	0,00

Le nombre moyen d'apprentis est plus élevé que l'hypothèse prévue en LFI (+26 apprentis) compte tenu de l'arrivée des apprentis du périmètre jeunesse et sports. Les effectifs issus du périmètre de l'éducation continuent de baisser par rapport aux années passées, en lien avec l'extinction progressive du dispositif au profit de la montée en charge de celui de la préprofessionnalisation.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Rémunération d'activité	912 970 102	1 086 149 485	1 075 149 448
Cotisations et contributions sociales	569 879 758	657 552 411	643 353 674

Catégorie	Exécution 2020	Prévision LFI 2021	Exécution 2021
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	428 395 792	497 409 337	476 689 192
– Civils (y.c. ATI)	427 720 449	497 409 337	475 797 712
– Militaires	678 056		742 661
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	-2 713		148 819
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	141 483 965	160 143 074	166 664 481
Prestations sociales et allocations diverses	34 234 420	38 222 631	36 725 437
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 517 084 279	1 781 924 527	1 755 228 558
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	1 088 688 487	1 284 515 190	1 278 539 366
FdC et AdP prévus en titre 2		90 000	

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DES PENSIONS

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions s'est élevé à 476,7 M€, dont 473,8 M€ au titre des pensions civiles (taux de 74,30 %) et 2,05 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux de 0,32%).

L'écart à la LFI sur le CAS (-20,7 M€) représentant 4,2 % des crédits inscrits à ce titre s'explique notamment par un écart de socle sur le CAS, entre le CAS 2020 retenu lors de l'élaboration de la LFI et la consommation du CAS constatée en 2020.

PRESTATIONS SOCIALES EMPLOYEUR

Le montant de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) s'élève à 7,7 M€, en hausse de 1,2 M€ par rapport à 2020.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2020 retraitée	1 268,57
Exécution 2020 hors CAS Pensions	1 088,69
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021/ 2020	130,13
Débasage de dépenses au profil atypique :	49,75
– GIPA	-0,07
– Indemnisation des jours de CET	-2,07
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	51,90
Impact du schéma d'emplois	14,43
EAP schéma d'emplois 2020	0,54
Schéma d'emplois 2021	13,89
Mesures catégorielles	14,17
Mesures générales	1,13
Rebasage de la GIPA	0,31
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	0,82
GVT solde	3,60
GVT positif	6,69

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
GVT négatif	-3,09
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-2,01
Indemnisation des jours de CET	2,13
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-4,14
Autres variations des dépenses de personnel	-21,36
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,19
Autres variations	-21,55
Total	1 278,54

La ligne « débasage de dépenses au profil atypique » (+49,75 M€) correspond notamment au rebasage des dépenses des examens qui n'ont exceptionnellement pas eu lieu en 2020 (+62,17 M€), aux rétablissements de crédits (+3,68 M€), aux mouvements de fongibilités vers le hors titre 2 (-13,24 M€), ainsi qu'aux retenues pour grèves constatés en 2020 (+0,43 M€).

Le schéma d'emplois 2021 est principalement impacté par les recrutements intervenus dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif des « médiateurs Lutte Anti-Covid » (+14,8 M€).

Le GVT solde s'élève à 3,6 M€ (hors CAS pensions), correspondant à 0,28 % de la masse salariale du programme. Le GVT positif (6,69 M€ hors CAS pensions), soit 0,52 % de la masse salariale, est compensé pour partie par le GVT négatif pour un montant de -3,09 M€ hors CAS pensions, soit 0,24% de la masse salariale.

La ligne « rebasage des dépenses au profil atypique – hors GIPA » (-2 M€) correspond à la monétisation des jours de congé non pris (+2,1 M€), et aux atténuations de dépenses en 2021 liées aux rétablissements de crédits (-4,1 M€).

La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » (-21,5 M€) correspond principalement aux économies au titre des indemnités et vacations de jurys des examens et concours (-21 M€) résultant d'annulations, de reports ou de modifications de sessions d'examens et de concours en 2021.

A ces éléments conjoncturels s'ajoutent une moindre dépense sur l'apprentissage (-5,3 M€) liée à l'extinction progressive du dispositif au profit de la montée en charge de celui de la préprofessionnalisation et diverses variations par rapport à 2020 (rémunérations, autres vacations, cotisations, prestations).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1110 – Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	35 346	43 215	52 414	27 940	37 017	43 165
1111 – Personnels d'encadrement	71 510	78 607	85 565	63 737	68 921	75 992
1112 – Personnels administratif, technique et de service	32 861	36 612	39 449	28 491	31 730	34 204
1114 – Personnels de la jeunesse et des sports	40 338	52 222	52 838	35 375	45 362	45 736

Les coûts globaux sont calculés à partir du plafond d'emplois de chaque catégorie, sur l'ensemble des dépenses exécutées en 2021, hors prestations sociales, heures supplémentaires et vacations du dispositif de l'accompagnement qui peuvent être versées à des personnes émergeant sur les autres programmes de la mission.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						2 752	4 128
Accompagnement des mesures issues de l'agenda social		A B C	Tous corps		8	2 752	4 128
Mesures statutaires						13 498 853	13 498 853
Autres mesures de revalorisation et d'accompagnement issues du Grenelle de l'Éducation		A B C	Tous corps		12	-2 837 100	-2 837 100
Revalorisation des médecins du travail	70	A	Médecins du travail		12	232 506	232 506
Revalorisation de la filière sociale interministérielle	291	A	ASS / CTSS		12	590 634	590 634
Revalorisation de l'IFSE des agents de la filière administrative	12 600	A B C	Tous corps		12	15 512 813	15 512 813
Mesures indemnitaires						672 576	1 705 326
Requalification de la filière administrative	225	B C	Corps administratifs B C		4	516 375	1 549 125
Mise en oeuvre du protocole parcours carrière et rémunération	900	A B	Tous corps		12	156 201	156 201
Total						14 174 181	15 208 307

En 2021, les personnels relevant du programme 214 ont bénéficié de mesures catégorielles à hauteur de 14M€. Ces mesures ont notamment permis d'engager un plan de requalification de la filière administrative du ministère (0,5M€) ainsi que la revalorisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise de ces personnels (15,5M€). Elles se sont également traduites par la revalorisation indemnitaire des agents de la filière ITRF, à l'occasion du réexamen triennal du RIFSEEP. Les agents de la filière santé (médecins, médecins conseillers techniques et infirmiers) ont également bénéficié d'une revalorisation de leur IFSE.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

CYCLADES

Le projet CYCLADES vise à améliorer, étendre le périmètre et remplacer progressivement le système d'information "OCEAN" (gestion des examens et des concours de recrutement des personnels du MENJS-MESRI) dont certaines des technologies sont devenues obsolètes (Informix 4GL).

La trajectoire initiale a été revue en mai 2017, avec un allongement d'une année, dû à la mise en place de la réforme du brevet des collèges. Cet allongement a été plébiscité par tous les acteurs afin de sécuriser la trajectoire future du système d'information pour la mise en œuvre des réformes en cours.

Réalisations 2021 :

L'année 2021 a été marquée par la bascule dans Cyclades de l'ensemble des examens traités auparavant dans Océan et par la généralisation de la prise en charge des concours des agents administratifs, des bibliothèques et de l'encadrement (ABE) après une phase d'expérimentation. Près de 3 millions de candidats ont été inscrits dans Cyclades sur la session 2021 et 3,2 millions sont attendus en 2022.

La trajectoire de Cyclades a été affectée sur l'exercice écoulé par les nombreux aménagements dans l'organisation des examens, qui ont dû être pris en charge dans un temps très court pour tenir compte des conditions sanitaires (annulation des épreuves de spécialité de mars 2021 et prise en compte du contrôle continu, disposition spécifique pour l'épreuve de philosophie et pour le grand oral...).

À ce contexte, se sont ajoutées des difficultés de recrutement de prestataires en raison de la pénurie de main d'œuvre qualifiée dans le secteur informatique amplifiée par la crise sanitaire, et leur difficile montée en compétence sur le projet en raison des modalités de travail à distance.

L'ensemble de ces raisons ont conduit à une sous-consommation des crédits ouverts (-3,88 M€ engagés et -3,06 M€ payés par rapport à la prévision).

Année de lancement du projet	2010
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Examens et Concours

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	19,95	19,58	4,70	4,76	6,04	5,91	9,83	9,83	6,42	6,69	9,32	9,32	7,61	7,78	54,04	54,04
Titre 2	10,36	10,36	2,22	2,22	1,81	1,81	2,80	2,80	2,34	2,34	2,80	2,80	1,51	1,51	21,04	21,04
Total	30,31	29,94	6,92	6,98	7,85	7,71	12,63	12,63	8,76	9,03	12,12	12,12	9,12	9,30	75,08	75,08

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,50	75,08	+500,66 %
Durée totale en mois	84	165	+96,43 %

Le coût et la durée du projet CYCLADES suivent la méthodologie définie par l'arrêté du 14 novembre 2014 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État. En 2012, ce coût présenté et validé par la DINSIC était de 38,5 M€. L'indicateur de performance ne prenait en compte initialement que les dépenses HT2 de réalisation, accompagnement au changement et assistance à la maîtrise d'ouvrage soit 12,5 M€.

La trajectoire budgétaire (coût et durée) présentée tient compte des effets des différentes réformes pour les examens (Diplôme national du brevet 2017 et Baccalauréat général et technologique 2021). Elle inclut également le coût prévisionnel pour le maintien en conditions opérationnelles (MCO) pour deux ans.

L'intégration des concours jeunesse et sport, les aménagements liés aux contraintes sanitaires (développement massif de la visioconférence) et l'intégration d'une partie de la banque nationale de sujets (BNS) devront être analysés pour en mesurer les éventuels impacts budgétaires.

Les bénéfices attendus du projet CYCLADES sont :

- une adaptabilité améliorée aux évolutions réglementaires ;
- un élargissement du périmètre des concours ou des examens dans le respect des dispositions définies dans le code de l'éducation ;
- une interopérabilité avec les référentiels et les autres applications du ministère ;
- une forte évolutivité vers la dématérialisation des processus et la gestion d'un archivage numérique performant.

OP@LE

L'application OP@LE (Outil de pilotage, financier et d'analyse des EPLE) concerne la gestion budgétaire et comptable des collèges et des lycées publics. Elle répondra aux évolutions réglementaires, notamment induites par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Les travaux préparatoires au projet (sous forme d'études) ont débuté en 2015. Les 35 000 utilisateurs sont les ordonnateurs, les agents comptables, les gestionnaires et les personnels des services d'intendance d'un EPLE.

À l'origine, une refonte technologique de l'application historique était prévue sur la base de développements internes.

En 2015, une réflexion conduite avec la maîtrise d'ouvrage a permis de prendre la mesure des adaptations réglementaires nécessaires et a fait évoluer le projet initial vers un projet de transformation métier s'appuyant sur un levier progiciel. Afin de choisir la solution, un marché selon la procédure du dialogue compétitif a été lancé en 2016. Ce marché a finalement été notifié au début de l'année 2018. Dans ce contexte transitoire, seules les dépenses de maintenance courante de l'application existante, d'études de cadrage de la future solution et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été engagées.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Finances

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	11,55	5,53	3,90	4,10	9,97	3,78	8,30	12,47	7,12	7,40	9,28	8,59	17,89	30,31	59,71	59,71
Titre 2	2,10	2,10	0,31	0,31	0,30	0,30	0,43	0,43	0,51	0,51	0,43	0,43	0,57	0,57	4,23	4,23
Total	13,65	7,63	4,21	4,42	10,27	4,08	8,73	12,90	7,63	7,91	9,71	9,02	18,45	30,88	63,94	63,94

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	44,30	63,94	+44,33 %
Durée totale en mois	56	108	+92,86 %

Ce projet, ayant un budget prévisionnel de plus de 9 M€ a fait l'objet d'une saisine de la DINSIC, au titre de la procédure définie à l'article 3 du décret n° 2014-879 du 1er août 2014. Un avis favorable a été rendu le 9 février 2018.

Après une phase d'avant-projet de trois ans, le démarrage du projet OP@LE a eu lieu le 15 mars 2018. Les ateliers de conception générale se sont déroulés entre mi-avril et fin juillet 2018. Ceux relatifs à la conception détaillée ont démarré en septembre 2018.

Les travaux de conception détaillée ont commencé en 2019 et ont été poursuivis courant 2021 en parallèle de la réalisation et la qualification. Des utilisateurs en EPLE ont participé à chaque atelier fonctionnel.

Le coût du projet intègre la conduite du changement, particulièrement importante (35 000 utilisateurs pour un coût global estimé à 22 M€). Ce montant inclut les frais de déplacement des utilisateurs et des formateurs en académie, les indemnités des formateurs, les outils de formation développés par le titulaire dans le cadre du marché.

Ce montant a été augmenté à hauteur de 4 M€ pour tenir compte de la réévaluation induite par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

Réalisations 2021 :

Fin 2021, OP@LE était déployé dans 327 EPLE sur un objectif à terme de 8 000 établissements. La version 2A a été déployée début novembre, permettant aux établissements pilotes de gérer la clôture de l'exercice et du compte financier avec le nouvel outil.

La consommation sur le projet OP@LE a été moins importante que prévue. Cette sous-consommation porte d'abord sur le volet formation du dispositif d'accompagnement (0,2 M€ engagés contre 1,1 M€ prévus, grâce à une réduction du temps de formation et à la concentration des sessions) et ensuite sur un moindre recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage grâce au renforcement de l'équipe MOA (0,16 M€ engagés contre 0,36 M€ prévus).

Le projet OP@LE va permettre de supprimer à terme les 8 000 serveurs mis à disposition par les collectivités pour permettre de faire fonctionner l'application actuelle GFC.

Par ailleurs, la dématérialisation des processus financiers (commandes, factures ...) ainsi que la mise à disposition des comptes financiers vers l'infocentre DGFIP permet une économie sur les coûts suivants :

- diminution de la consommation papier en lien avec la dématérialisation en EPLE ;

- diminution des coûts de transport (essence et obsolescence des véhicules notamment) en lien avec la dématérialisation des EPLE ;
- diminution de la maintenance des copieurs proportionnelle au nombre de copies imprimées en EPLE ;
- suppression de la redevance des licences pour les logiciels de gestion des immobilisations des EPLE ;
- diminution des frais d'archivage et des fournitures administratives afférentes.

Le gain attendu une fois tous les établissements basculés sur OP@LE est estimé à 4,5 M€ par an.

■ OPER@ (SI PAIE DES EPLE)

Le projet OPER@ porte sur le remplacement de la solution actuelle « GOSPEL » destinée à réaliser la paie des contrats aidés, des assistants d'Éducation, des contractuels et des intervenants rémunérés à la vacation. Il a également pour objectif de couvrir l'ensemble des établissements du ministère, la solution « GOSPEL » étant concurrencée par des logiciels privés.

Fin 2012, la conjonction de trois facteurs a conduit à envisager le remplacement de GOSPEL :

- la survenance de difficultés techniques : risque sur la production de la paye posant la question de la robustesse de l'outil et de son environnement applicatif ;
- des évolutions réglementaires majeures à court terme : la déclaration sociale nominative et le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ;
- la fin programmée de la maintenance éditeur et l'arrêt concomitant de la maintenance applicative et réglementaire sur GOSPEL.

Les enjeux du nouveau projet OPER@ sont les suivants :

- garantir l'application de la réglementation en matière de paie et de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ;
- permettre la production des états post-paie ;
- faciliter l'intégration des EPLE, utilisant d'autres logiciels, dans le nouveau SI Paie ;
- mettre en place un reporting d'informations à destination des instances décisionnelles ainsi qu'aux différents financeurs ;
- sécuriser les procédures de paie et la traçabilité dans l'outil informatique ;
- disposer d'un système d'information facilement évolutif et dont la maintenance est aisée ;
- fiabiliser le processus de paie pour une population en parcours d'insertion sociale ;
- améliorer le suivi des contrats aidés sur une grande partie du cycle de gestion des ressources humaines.

Initialement prévue mi-octobre 2017, la fin de la conception d'OPER@ a été repoussée pour permettre d'instruire et d'intégrer les décisions de juillet 2017 en matière de prise en charge de la déclaration sociale nominative (DSN), selon la solution la plus proche du standard proposé par le progiciel HR Access. Ce report a conduit à replanifier la suite du projet et à revoir la trajectoire de déploiement. Il a permis de modifier le cahier des clauses fonctionnelles et techniques (CCFT) en précisant les modalités d'instruction et de commande d'évolutions qui ne figuraient pas dans l'expression de besoin initiale, et en intégrant des changements du périmètre fonctionnel.

La phase de vérification d'aptitude (VA) menée pendant le 1er semestre 2019 n'a pas pu se dérouler dans des conditions optimales pour les raisons suivantes :

- le périmètre n'a pas pu être validé en raison notamment du calendrier très contraignant qui prévoyait des recettes utilisateurs pendant les congés scolaires ;
- les académies pilotes ont dû se désengager ou limiter leur engagement dans cette phase de VA du fait notamment de l'absence d'outil de reprise des données mis à leur disposition ;
- de nombreuses demandes d'évolution.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Face à cette situation, le comité directeur du 25 mai 2019 a décidé de ne pas prononcer la vérification d'aptitude au bon fonctionnement (VA).

Toutes les fonctionnalités n'ayant pas pu être testées par les utilisateurs, le ministère a souhaité réaliser une phase de VA supplémentaire. Des commandes supplémentaires ont également été passées pour la prise en compte des évolutions.

En décembre 2019 et janvier 2020, OPER@ a été déployé dans 5 GRETA et 4 établissements mutualisateurs des académies de Poitiers, Normandie (Caen), Lille et Orléans-Tours, ce qui représente plus de 10 000 paies. Afin de valider la qualité d'OPER@, durant ces 2 mois, la paie a été assurée dans GOSPEL et dans OPER@.

Le déploiement de la vague expérimentale de décembre 2019 s'est déroulé avec succès en assurant la fiabilité et la robustesse de la paie, et l'adhésion globale des utilisateurs. Le projet, désormais en mode de fonctionnement permanent, est entré dans sa phase de « maintien en condition opérationnelle » depuis 2020.

Le comité directeur du 29 janvier 2020 a acté la fin de la paie en double et la poursuite des opérations de paie uniquement sur OPER@. Une vague de déploiement a pris effet au 1er juin 2020.

Année de lancement du projet	2015
Financement	0214-08
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Prévision		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	12,79	8,86	2,02	4,54	2,24	2,25	2,10	3,50	3,08	2,89	0,00	1,59	0,00	0,00	20,13	20,13
Titre 2	0,35	0,35	0,25	0,25	0,28	0,28	0,20	0,20	0,34	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00	1,22	1,22
Total	13,14	9,21	2,28	4,80	2,52	2,53	2,30	3,70	3,42	3,22	0,00	1,59	0,00	0,00	21,35	21,35

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,00	21,35	+77,94 %
Durée totale en mois	48	84	+75,00 %

Réalisations 2021 :

En 2021, le déploiement d'OPER@ s'est poursuivi avec la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) publique. OPER@ produit désormais 110 000 paies mensuelles. Les établissements en paie à façon ainsi que les établissements utilisant l'ancienne application Gospel ont tous basculé sur OPER@.

Le projet a dû faire face à de nombreuses évolutions réglementaires en fin d'année 2021 (prime inflation, participation de l'employeur à la complémentaire santé, heures supplémentaires défiscalisées...) qui expliquent pour moitié la surconsommation en AE de 1,1 M€. La préparation et l'accompagnement de l'intégration des établissements sous le logiciel de paie Admilia a également entraîné des surcoûts qui expliquent également la surconsommation constatée sur l'exercice écoulé.

Le MCO ayant démarré en 2020 et se terminant en 2021, il n'y a pas de montant prévu à partir de 2022 sur la brique 9 « Grands projets informatiques ». Les dépenses de MCO du projet seront imputées sur la Brique 3 « Systèmes d'information » à hauteur de 2,3 M€ en 2022.

Le projet OPER@ offrira des gains métiers résultant de l'adaptation aux évolutions réglementaires (DSN et paie, notamment), d'une meilleure qualité de service pour les partenaires et d'une amélioration des processus.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 1 383 679 142	CP ouverts en 2021 * (P1) 1 044 253 335
AE engagées en 2021 (E2) 1 045 653 079	CP consommés en 2021 (P2) 945 930 417
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 258 507 590	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 79 717 643
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 79 518 473	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 866 212 774

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 461 122 840				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 83 765				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 461 206 606	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 79 717 643	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 381 488 962
AE engagées en 2021 (E2) 1 045 653 079	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 866 212 774	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 179 440 305
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 560 929 267
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 191 510 475
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 369 418 792

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Pilotage et mise en oeuvre des politiques éducatives	432 630 250	40 000	432 670 250	432 630 250	40 000	432 670 250
	535 837 613	32 722	535 870 336	535 837 613	32 720	535 870 334

L'exécution constatée en hors-titre 2 correspond à des erreurs d'imputation.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	432 630 250	535 837 613	432 630 250	535 837 613
Rémunérations d'activité	263 182 239	323 418 904	263 182 239	323 418 904
Cotisations et contributions sociales	161 391 838	203 624 540	161 391 838	203 624 540
Prestations sociales et allocations diverses	8 056 173	8 794 170	8 056 173	8 794 170
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	40 000	30 361	40 000	30 359
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	40 000	30 361	40 000	30 359
Titre 6 : Dépenses d'intervention		2 361		2 361
Transferts aux ménages		2 361		2 361
Total	432 670 250	535 870 336	432 670 250	535 870 334

ACTION**02 – Évaluation et contrôle**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Évaluation et contrôle	76 601 096	6 073 381	82 674 477	76 601 096	6 073 381	82 674 477
	94 213 318	7 868 903	102 082 221	94 213 318	7 638 779	101 852 097

L'action « Évaluation et contrôle » rassemble les crédits de rémunération de l'inspection générale de l'éducation, des sports et de la recherche (IGÉSR), ainsi que les crédits de rémunération et de fonctionnement du conseil d'évaluation

de l'école (CEE), de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et des services statistiques académiques.

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution hors dépenses titre 2 s'élève à **7 826 623 €** en AE et **7 596 499 €** en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	76 601 096	94 213 318	76 601 096	94 213 318
Rémunérations d'activité	47 279 894	59 285 934	47 279 894	59 285 934
Cotisations et contributions sociales	28 386 085	34 703 736	28 386 085	34 703 736
Prestations sociales et allocations diverses	935 117	223 649	935 117	223 649
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 073 381	6 993 984	6 073 381	6 727 962
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 073 381	6 924 689	6 073 381	6 658 668
Subventions pour charges de service public		69 295		69 295
Titre 5 : Dépenses d'investissement		61 315		97 213
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		61 315		61 315
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		0		35 898
Titre 6 : Dépenses d'intervention		813 604		813 604
Transferts aux autres collectivités		813 604		813 604
Total	82 674 477	102 082 221	82 674 477	101 852 097

Les dépenses hors titre 2 corrigées des erreurs d'imputation s'élèvent à **7 826 623 €** en AE et **7 596 499 €** en CP en 2021. Par rapport à la prévision, l'écart est de +1,7 M€ en AE et +1,5 M€ en CP et s'explique notamment par la hausse des dépenses d'évaluation et la mise en place d'études sur l'impact de la crise sanitaire.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 073 381	6 924 689	6 073 381	6 658 668
Subventions pour charges de service public		69 295		69 295

Les dépenses de fonctionnement, après correction des erreurs d'imputation, se sont élevées à **6 951 704 €** en AE et **6 685 682 €** en CP. Elles se décomposent en deux catégories :

1. Opérations d'évaluation, de modernisation numérique et de prospective : 6 295 647 € en AE et 6 026 621 € en CP

Ces dépenses regroupent les dépenses de fonctionnement (3 150 800 € en AE et 3 222 753 € en CP) et les dépenses d'études et d'évaluations de la DEPP (3 144 847 € en AE et 2 803 868 € en CP). Ces crédits ont permis de financer :

- la réalisation et la publication d'études sur la continuité pédagogique durant le confinement lié à la crise sanitaire, l'égalité des chances, les acquis des élèves, l'orientation et l'insertion, la typologie des collèves en fonction de la population accueillie et de la situation géographique, le bien-être à l'école, l'éducation artistique

et culturelle, les salaires des enseignants, leur parcours (48 notes d'information en 2021), ainsi que des publications de référence sur le système éducatif ;

- les évaluations PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) et TALIS (Teaching and Learning International Study), enquête internationale sur les enseignants, l'enseignement et l'apprentissage, en coordination avec l'OCDE ;
- les évaluations PIRLS (Programme international de recherche en lecture scolaire), TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study) et ICCS (International Civic and Citizenship Education Study) qui s'intéressent aux performances scolaires en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences, et dans les compétences sociales et civiques, sous l'égide de l'association internationale pour l'évaluation des compétences scolaires (IEA) ;
- le dispositif CEDRE (cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon), qui établit des bilans nationaux des acquis des élèves en fin d'école et en fin de collège. Il couvre les compétences des élèves dans la plupart des domaines disciplinaires en référence aux programmes. Renouvelées tous les cinq ou six ans, ces évaluations permettent de répondre à la question de l'évolution du niveau des élèves au fil du temps ;
- le dispositif d'évaluation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Réalisées chaque année en alternant les niveaux visés (fin de 6^{ème} en 2021, fin de 3^{ème} en 2022 et fin de CE2 en 2023), ces évaluations sur échantillons permettent de renseigner les indicateurs portant sur la maîtrise des compétences du socle commun dans les domaines 1 et 4 ;
- des études et enquêtes statistiques sur l'évaluation des élèves (panel 2007 d'élèves de 6^{ème}, panel d'élèves du CP 2011, panel des élèves en situation de handicap, panel 2021 des élèves de petite section) ;
- l'évaluation exhaustive des élèves de sixième, depuis la rentrée 2017 ;
- l'évaluation exhaustive des élèves à l'entrée du CP et du CE1 à l'école élémentaire, ainsi qu'en milieu de CP (depuis la rentrée 2018) ;
- les tests de positionnement des élèves à l'entrée en seconde, dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021 depuis 2018, auxquels s'ajoute un test similaire destiné aux élèves en première année de CAP depuis la rentrée 2020 ;
- en matière de politique publique, la DEPP évalue sur trois ans, depuis septembre 2017, l'effet de la mesure de dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire. L'évaluation de ce dispositif s'est poursuivie en 2021 ;
- EPODE (Enquête PériODique sur l'Enseignement), conduite par la DEPP en 2018 pour la première fois, qui vise à décrire les pratiques d'enseignement dans le premier et second degré ;
- PRAESCO (PRATiques d'Enseignement Spécifiques aux Contenus) qui vise à décrire les pratiques d'enseignement des mathématiques et du français en CM2 et en 3^{ème} ;
- le baromètre du bien-être des personnels de l'éducation nationale, qui vise à suivre et comprendre l'évolution de la qualité de vie au travail des personnels exerçant en école ou en établissement scolaire (préparation en 2021 de l'enquête déployée en 2022) ;
- le DECCS (Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire) qui vise à apprécier l'impact de la crise sanitaire sur les acquis des élèves. La DEPP a mis en place, à la rentrée scolaire 2020, ce panel qui consiste en un suivi sur deux années scolaires de cohortes d'élèves de CP et de CE1, scolarisés dans 1 000 écoles. Le panel DECCS a pour objectif de mettre en regard les acquis et les progressions des élèves avec des caractéristiques contextuelles (familles, enseignants, écoles).

Le développement du suivi de l'insertion dans l'emploi des jeunes sortant de formation professionnelle sous statut scolaire ou par la voie de l'apprentissage a été mis en œuvre avec le soutien du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) (projet interministériel InserJeunes DEPP-DARES d'appariement de données administratives). Le projet s'est achevé en septembre 2021. Il est depuis internalisé en mode pérenne au sein du bureau des études statistiques sur la formation des adultes, l'apprentissage et l'insertion des jeunes (DEPP A1).

2. Frais de déplacement : 656 056 € en AE et 659 062 € en CP

Les frais de déplacement des 277 membres de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et des 10 inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) s'élèvent à 659 062 € en CP.

Le nombre de mission est de 2 770. Le coût moyen constaté est de 238 € par mission (contre 5 613 missions prévues en PAP 2021 pour un coût moyen prévisionnel de 253 €). Cet écart à la prévision est la conséquence directe des effets de la crise sanitaire restreignant les déplacements en 2021.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		61 315		61 315
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		0		35 898

Les dépenses d'investissement relatives aux moyens informatiques nécessaires à la réalisation des études et des évaluations s'élèvent à **61 315 €** en AE et **97 213 €** en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités			813 604	813 604

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **813 604 €** en AE et en CP. Elles concernent le financement de deux conventions conclues entre le MENJS et :

- l'International Association for Evaluation of Educational Achievement (IEA), dans le cadre de la participation de la France aux différents projets internationaux dans le domaine des statistiques, de l'évaluation et de la comparaison des systèmes éducatifs (évaluations PIRLS, TIMSS, ICILS) ;
- l'OCDE, portant sur les contributions de la France aux projets PISA, INES WP, INES LSO, INES NESLI et TALIS.

ACTION

03 – Communication

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Communication	9 526 769	4 414 171	13 940 940	9 526 769	4 414 171	13 940 940
	12 864 338	7 618 431	20 482 769	12 864 338	7 432 194	20 296 532

L'action « Communication » rassemble les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés chargés du pilotage et de la mise en œuvre des politiques d'information et de communication écrite, télématique et audiovisuelle du ministère, ainsi que les crédits de fonctionnement de la délégation à la communication qui pilote ces activités et coordonne les réseaux des chargés de communication.

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution hors dépenses de personnel de l'action 3 s'élève à **7 468 403 €** en AE et **7 282 166 €** en CP.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	9 526 769	12 864 338	9 526 769	12 864 338
Rémunérations d'activité	5 763 426	8 502 667	5 763 426	8 502 667
Cotisations et contributions sociales	3 534 677	4 314 696	3 534 677	4 314 696
Prestations sociales et allocations diverses	228 666	46 975	228 666	46 975
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 414 171	7 587 267	4 414 171	7 401 030
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 414 171	7 587 267	4 414 171	7 401 030
Titre 6 : Dépenses d'intervention		31 164		31 164
Transferts aux collectivités territoriales		1 164		1 164
Transferts aux autres collectivités		30 000		30 000
Total	13 940 940	20 482 769	13 940 940	20 296 532

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 414 171	7 587 267	4 414 171	7 401 030

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **7 437 240 €** en AE et **7 251 002 €** en CP (corrigées des erreurs d'imputation). Elles couvrent l'ensemble des opérations de communication et d'information des services centraux et académiques du ministère (enseignement scolaire) et sont principalement réparties comme suit :

Rubriques	CP	Dont principales réalisations
Organisation de campagnes de communication institutionnelles, d'événements et de salons	4 831 399 €	Campagne « valeurs de la République » (2 283 107 €)
		Campagne recrutement enseignants (662 627 €)
		Campagne / achat média : autotest, non au harcèlement, trousse à projets, colonies apprenantes, recrutement des AESH, prévention des noyades, sports et santé (424 426 €)
		Obligation de formation (plan 1 jeune, 1 solution) (299 452 €)
		Grenelle de l'éducation (308 208 €)
		Salon européen de l'éducation (273 723 €)
		Université Ecole entreprise (234 148 €)
		Formation des 1000 formateurs Laïcité (38 110 €)
		Journées européennes du patrimoine (25 563 €)
		Concours général (20 448 €)
Communication digitale et développement, évolution et maintenance des sites web présentant les politiques conduites par le ministère	1 076 115 €	Refonte des sites web : conception, développements, évolutions, marquage statistiques, accompagnement des sites institutionnels du ministère (217 185 €) et des sites académiques (417 630 €)
		Outils de gestion et de modération des réseaux sociaux, accessibilité téléphonique (108 962 €)
		Production audiovisuelle et diffusions en direct (137 647 €)
		Maintenance technique des sites ministériels (134 517 €) et des sites académiques (57 475 €)
Veille & analyse médias et réseaux sociaux & ressources numériques	748 101 €	Veille et analyse média Education nationale, Jeunesse et sports (553 004 €)
		Veille réseaux sociaux média Education nationale, Jeunesse et sports (182 838 €)
Création graphique et édition	243 608 €	Rapport médiateur (11 172 €), dossier de presse de rentrée (24 260 €), évaluations

		nationales (5 586 €), guides pédagogiques (24 591 €), guides républicains (16 320 €) Reportages photos (79 025 €).
Réalisation d'études	118 327 €	4 études : - Perceptions des transformations RH et anticipations pour la rentrée - Mesures sanitaires (2 études) - Baromètre de rentrée scolaire - Post test campagne valeurs de la république
TOTAL	7 017 550 €	

En 2021, des dépenses liées à la communication de crise se sont élevées à **88 745 €** en CP et concernent les campagnes (59 525 € en CP) et les études (**29 220 €** en CP).

L'écart par rapport à la LFI 2021 (**+3 M€** en AE et **+2,9 M€** en CP) s'explique d'une part par l'intégration du périmètre « Jeunesse et sports » dans les dépenses de communication, par la réalisation de campagnes spécifiques liées au plan 1 jeune, 1 solution (campagne d'obligation de formation), aux politiques de renforcement du respect des principes républicains dans le prolongement de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et à la production de contenus pédagogiques en préparation des commémorations de la mort du professeur Samuel Paty (justifications dans le tableau supra).

De surcroît, pour respecter les consignes sanitaires, tous les événements ont dû se tenir en format hybride (présentiel et à distance) entraînant des coûts supplémentaires de production.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales		1 164		1 164
Transferts aux autres collectivités		30 000		30 000

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **31 164 €** en AE et en CP.

Ces dépenses correspondent à divers versements pour la participation des établissements scolaires à différentes manifestations (Journée européenne du patrimoine, lutte contre la discrimination des personnes LGBT, grand concert à la chapelle du château de Versailles).

ACTION

04 – Expertise juridique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Expertise juridique	10 912 296	5 979 908	16 892 204	10 912 296	5 979 908	16 892 204
	17 873 101	6 394 935	24 268 037	17 873 101	6 370 595	24 243 696

Cette action regroupe les crédits de rémunération (17 873 101 €) des personnels en charge de cette activité, les crédits de fonctionnement du médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la direction des affaires juridiques et les crédits relatifs aux frais de justice et aux réparations civiles.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	10 912 296	17 873 101	10 912 296	17 873 101
Rémunérations d'activité	6 534 043	11 051 366	6 534 043	11 051 366
Cotisations et contributions sociales	4 009 139	6 719 387	4 009 139	6 719 387
Prestations sociales et allocations diverses	369 114	102 349	369 114	102 349
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 979 908	6 394 935	5 979 908	6 370 595
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 979 908	6 394 935	5 979 908	6 370 595
Total	16 892 204	24 268 037	16 892 204	24 243 696

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **6 394 935 €** en AE et **6 370 595 €** en CP. L'écart par rapport à la LFI 2021 est de **+0,4 M€** en AE et en CP et s'inscrit dans le mouvement haussier constaté depuis 2016, malgré le léger infléchissement conjoncturel observable sur la tendance (cf. infra) et résultant du retard pris dans l'instruction de certains dossiers juridictionnels au moment de la crise sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement liées aux activités d'expertise juridique s'élèvent à **6 370 595 €** en CP et se décomposent de la manière suivante :

Opérations réalisées en 2021	Montant en CP	Nombre de dossiers
Condammations prononcées à l'encontre de l'Etat par des décisions juridictionnelles : décisions des juridictions administratives, judiciaires, (civiles et pénales) et par des juridictions spécialisées (tribunaux des affaires de sécurité sociale, par exemple)	3 260 640	743
Condammations résultant de la mise en cause de l'Etat sur le fondement de l'article L. 911-4 du code de l'éducation	1 926 862	124
Indemnités des dommages causés aux tiers par des véhicules administratifs	791	1
Indemnités accordées à la suite d'accords amiables	381 084	111
Paiement des consultations juridiques suscitées par le MEN, le MESRI et les services déconcentrés	89 194	78
Paiements au titre de la protection fonctionnelle (article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires)	712 024	553
Indemnités pour le compte du FIVA	0	0
TOTAL	6 370 595	1 610

L'essentiel de la dépense hors titre 2 de l'action 4 est réalisé par les services déconcentrés (régions académiques, collectivités d'outre-mer) ; l'administration centrale représente 9,33 % du total.

Les dépenses résultant des condammations prononcées à l'encontre de l'État ou résultant de sa mise en cause constituent 51 % des dépenses de l'action 4.

Si ces dépenses sont par nature aléatoires, elles s'accroissent continûment ces dernières années, comme le montre la trajectoire suivante (+37 % depuis 2016) :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses en CP d'expertises juridiques (en €)	4 647 709	5 263 243	6 645 295	7 382 802	7 533 561	6 370 595

L'infléchissement des dépenses en 2021 est principalement dû à un retard de l'activité des juridictions, très affectées depuis 2020 par la crise sanitaire.

ACTION

05 – Action internationale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Action internationale	5 060 145	6 237 988	11 298 133	5 060 145	6 237 988	11 298 133
	6 385 896	5 288 259	11 674 155	6 385 896	5 109 009	11 494 905

L'action 5 « action internationale » regroupe les crédits de rémunération des personnels en charge de cette activité, les crédits de formation professionnelle et d'actions de promotion, les crédits de fonctionnement de la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) et les subventions octroyées par le ministère à des associations, institutions internationales ou opérateurs au titre de la réalisation de projets éducatifs à dimension européenne et internationale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	5 060 145	6 385 896	5 060 145	6 385 896
Rémunérations d'activité	3 106 065	3 977 167	3 106 065	3 977 167
Cotisations et contributions sociales	1 876 914	2 387 206	1 876 914	2 387 206
Prestations sociales et allocations diverses	77 166	21 524	77 166	21 524
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 745 298	3 974 360	3 745 298	3 905 764
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	245 298	181 383	245 298	112 788
Subventions pour charges de service public	3 500 000	3 792 977	3 500 000	3 792 976
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 492 690	1 313 899	2 492 690	1 203 245
Transferts aux collectivités territoriales		457 480		452 480
Transferts aux autres collectivités	2 492 690	856 418	2 492 690	750 765
Total	11 298 133	11 674 155	11 298 133	11 494 905

Les dépenses hors titre 2 s'élèvent à **5 288 259 €** en AE et **5 109 009 €** en CP. L'écart par rapport à la LFI 2021 de **-0,95 M€** en AE et **-1,13 M€** en CP résulte principalement de la crise sanitaire.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **3 974 360 €** en AE et **3 905 764 €** en CP et se décomposent de la manière suivante :

- **des dépenses de fonctionnement courant** du ministère en matière de relations internationales à hauteur de **181 383 €** en AE et **112 788 €** en CP.

Ces crédits financent les frais d'interprétariat et de traduction ainsi que de la mission d'audit relative à la déclaration annuelle de gestion de l'agence Erasmus + France / Education Formation.

L'impact de la crise sanitaire s'est traduit par une baisse des dépenses de fonctionnement courant. Toutefois, le recours à la visioconférence a permis la réalisation à distance de deux événements avec un coût moindre par rapport à la prévision initiale : le séminaire sur la formation dans l'enseignement français à l'étranger (EFE) et la VIIIème rencontre des recteurs d'académie et des ministres de l'éducation des Länder.

- **des subventions pour charges de service public allouées** à différents opérateurs de l'État à hauteur de **3 792 977 €** en AE et **3 792 976 €** en CP. Une légère sur-exécution est constatée par rapport à la LFI 2021 (+0,29 M€ en AE et CP compensée par la sous-exécution en matière de fonctionnement courant (titre 3) et de dépenses d'intervention (titre 6). Dans le détail :
 - France Éducation International pour des missions confiées pour la préparation et la supervision d'épreuves scientifiques orales dans le cadre de l'organisation des épreuves de l'option internationale du baccalauréat (OIB), ainsi que l'organisation de séminaires de formation (**3 532 394 €** en AE et en CP) ;
 - soutien au fonctionnement du GIP Agence Erasmus + France / Education Formation (**232 583 €** en AE et **232 582 €** en CP) : cette contribution obligatoire a pour objectif de créer les conditions de la mise en œuvre du volet éducation/formation du programme Erasmus + dans le respect d'un programme de travail national validé par la DREIC et la Commission européenne. Elle couvre également, les dispositifs européens Europass et ECVET que le groupement pilote ;
 - saison France – Portugal autour de projets pédagogiques sur le développement durable (**25 000 €** en AE et en CP) avec l'Institut français ;
 - développement du réseau « LÉA » (Lieu d'éducation Associé) tripartite France-Liban-Québec avec l'Institut français de l'Education au sein de l'école normale supérieure (ENS) de Lyon (**3 000 €** en AE et en CP). Depuis 2011, le MENJS soutient ce projet dont l'objectif est de fonder des recherches en éducation sur l'action conjointe entre chercheurs et acteurs du terrain.

DÉPENSES D'INTERVENTION

L'exécution des dépenses d'intervention s'élève à **1 313 899 €** en AE et **1 203 245 €** en CP.

Le MENJS soutient des projets qui : contribuent à la qualité et à la promotion du système éducatif français dans le monde, portent la francophonie au niveau européen et international et défendent les intérêts politiques et stratégiques de la France. Les dépenses d'intervention recouvrent les subventions allouées aux acteurs portant ces mêmes objectifs (académies, associations et organismes).

Les académies ont subventionné au titre des relations internationales des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et des associations à hauteur de **155 494€** en AE et **149 840 €** en CP.

L'année 2021 a permis d'impulser une dynamique visant à valoriser des projets européens initiés dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne qui a débuté le 1er janvier 2022. Cela s'est traduit à travers un appel à projets destiné aux rectorats, aux directions des services de l'éducation nationale, aux écoles et aux établissements scolaires. Les actions proposées abordent l'histoire de l'Union européenne, ses institutions, ses valeurs, ses enjeux, ses richesses culturelles, sa diversité linguistique ou encore, les opportunités sociales et économiques qu'elle offre à ses ressortissants.

Le montant exécuté au titre de cet appel à projet s'élève à **119 105 €** en AE et CP.

À l'instar des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'intervention ont été marquées par la suspension de plusieurs partenariats engagés par la DREIC en raison de la crise sanitaire. Cependant, des projets se sont poursuivis en se concentrant autour des orientations suivantes :

1) En Europe et notamment grâce à un socle franco-allemand très solide : des actions de promotion linguistique, mobilité et formation continue des personnels encadrants (**554 352 €** en AE et **449 352 €** en CP) :

Le ministère a financé, à titre d'exemple :

- le fonctionnement de l'agence ProTandem de Sarrebruck et le programme franco-allemand d'échanges (13 en 2021 contre 26 en 2019) d'élèves en formation professionnelle initiale et continue. Le nombre d'échanges a été fortement impacté par la pandémie et se traduit par une baisse de 81 % des crédits mis à disposition des académies par rapport à 2019 ;
- l'organisation de la cérémonie de commémoration des victimes de la Shoah (Convoi 77) qui s'est tenue le 27 janvier 2022 ;
- la plateforme franco-allemande Ecoles Entreprises avec la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie (CFACI) : le projet a été initié en 2021 pour une durée de 3 ans dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour un montant total de 105 000 €.

2) Actions de coopération éducative, linguistique, culturelle et développement des partenariats à travers le monde (70 819 € en AE et en CP):

- **Amérique du Nord** : des actions menées avec le Québec à travers l'inauguration des écoles franco-québécoises et la participation de 8 académies au symposium international de l'intégration numérique dans l'enseignement au Québec (partenariat avec le CEGEP québécois de la Pocatière). Toutefois, l'appel à projet franco-américain dont l'objectif est la mise en œuvre de conventions de partenariat entre les académies françaises et les États américains a dû être annulé en raison de la crise sanitaire ;
- **Amérique latine** : le contexte sanitaire actuel n'a pas permis de finaliser les projets prévus, notamment les partenariats internationaux avec les académies françaises ;
- **Pays d'Asie** : seul le partenariat d'exception entre la France et le Japon favorisant les échanges d'élèves de ces deux pays, via l'association COLIBRI, a pu être mené à terme. Les restrictions sanitaires pour contenir l'épidémie ont conduit à l'annulation des projets menés avec l'association française des enseignants de langue coréenne (AFELACC) et l'association ANIMATH afin d'organiser le concours franco-chinois de mathématique. Le projet d'éducation au développement durable (EDD) organisé entre les académies et l'ONG Friendship à destination du Bangladesh a également dû être reporté ;
- **Afrique et Maghreb** : la pandémie a conduit à l'annulation d'une grande partie des actions menées de longue date. Cependant, le MENJS a poursuivi le soutien d'actions académiques et les partenariats éducatifs engagés comme la présence d'intervenants, d'artistes et de scientifiques dans les établissements ;
- **Moyen-Orient** : le renforcement des relations franco-libanaises basé sur le développement de l'enseignement du français dans les établissements libanais par les échanges de personnels de direction, enseignants et in fine d'élèves issus des académies a été interrompu en raison de la situation humanitaire complexe. Le soutien financier souhaité pour défendre les projets portés entre les académies et l'Égypte ainsi qu'Israël a également dû être reporté ;
- **Dossiers internationaux et transversaux** : la projection à l'international des Campus des métiers et des qualifications (CMQ) vers l'Afrique, l'axe indopacifique et l'Amérique latine a pu être mené à terme. Cependant, le projet d'appui à l'amélioration qualitative des systèmes éducatifs des pays partenaires (Congo, Madagascar, Sénégal, Mexique, Colombie, etc.) a été annulé.

3) L'action de la France dans les instances européennes et internationales ayant vocation à soutenir des projets éducatifs (251 129 € en AE et en CP):

- la contribution au fonctionnement et au programme d'activités de l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive (EASNIE) qui sert de plateforme de collaboration entre les États membres et qui œuvre dans le domaine de l'éducation inclusive et vise à la réussite de tous et à l'amélioration des politiques et des pratiques éducatives pour ces apprenants ;
- la participation financière aux actions de la Commission nationale française pour l'UNESCO (CNFU) qui coordonne et anime le réseau du système des écoles associées de l'UNESCO dont l'objectif est de dispenser un enseignement relatif aux défis de demain. Pour 2021, l'objectif était de soutenir et promouvoir les réflexions relatives à la formation des enseignants, l'enseignement professionnel, l'égalité fille-garçon ou encore la lutte contre le harcèlement, promouvoir des débats et des réflexions relatives aux questions éducatives, de science et de culture au sein de l'UNESCO ;
- la contribution au budget de l'observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe qui a pour but de promouvoir des pratiques encourageant l'enseignement et l'apprentissage de l'histoire en vue de renforcer et de promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe consacrées dans son statut. Ce nouveau financement, d'un montant annuel de 106 793 €, a vocation à se pérenniser.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

4) La valorisation et la diffusion de la langue française, une priorité réaffirmée du MENJS qui soutient les organismes suivants (163 000 € en AE et en CP) :

- la CONFEMEN qui a poursuivi en 2021 ses activités dans le cadre de l'observatoire de la qualité de l'éducation (OQE) et plus particulièrement : le renforcement de la stratégie de développement du programme, le projet pilote de renforcement des curricula de l'éducation et de la protection de la petite enfance, l'évaluation de la qualité des manuels scolaires du 1er cycle du secondaire, les écoles de l'ombre en Afrique subsaharienne francophone, l'amélioration de la communication des activités du programme, le renforcement des capacités de la coordination de l'OQE et enfin, la contribution 2021 de la CONFEMEN au PASEC, conformément à son objet statutaire ;
- la fédération internationale des professeurs de français (FIPF) dont la contribution attendue correspond à des déclinaisons concrètes des priorités du MENJS telles que l'égalité filles-garçons, la lutte contre le harcèlement, la formation des enseignants ou encore l'éducation au développement durable.

ACTION**06 – Politique des ressources humaines**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Politique des ressources humaines	608 468 358	96 448 114	704 916 472	608 468 358	96 448 114	704 916 472
	531 053 202	100 952 431	632 005 633	531 053 202	98 566 999	629 620 201

L'action « Politique des ressources humaines » regroupe les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services académiques chargés de la gestion des ressources humaines, les crédits de formation des personnels non enseignants et des apprentis aux métiers administratifs et techniques, les remboursements de frais de changement de résidence, de congés bonifiés et de congés administratifs, les crédits d'organisation des concours de recrutement de l'ensemble des personnels, les crédits d'action sociale et les crédits relatifs aux subventions d'équipement à caractère éducatif et social en faveur des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	608 468 358	531 053 202	608 468 358	531 053 202
Rémunérations d'activité	373 018 077	317 281 813	373 018 077	317 281 813
Cotisations et contributions sociales	213 935 901	187 755 899	213 935 901	187 755 899
Prestations sociales et allocations diverses	21 514 380	26 015 490	21 514 380	26 015 490
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	96 448 114	98 277 829	96 448 114	95 716 739
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	96 448 114	98 122 829	96 448 114	95 561 739

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public		155 000		155 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention		2 674 602		2 850 260
Transferts aux ménages		186 016		182 016
Transferts aux collectivités territoriales		840 434		841 492
Transferts aux autres collectivités		1 648 152		1 826 752
Total	704 916 472	632 005 633	704 916 472	629 620 201

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution hors dépenses de personnel s'élève à **100 871 838 €** en AE et **98 487 318 €** en CP.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	96 448 114	98 122 829	96 448 114	95 561 739
Subventions pour charges de service public		155 000		155 000
<i>FDC et ADP prévus</i>				

Les dépenses (hors dépenses de personnel) se sont élevées, après correction des erreurs d'imputation, à **98 197 236 €** en AE et **95 637 058 €** en CP.

1/ Frais de changement de résidence, congés administratifs et congés bonifiés : 33 154 176 € en AE et 33 144 674 € en CP

Les dépenses relatives aux frais de changement de résidence, aux congés administratifs et aux congés bonifiés s'élèvent à **33 144 674 €** (contre **30 868 088 €** en CP en 2020) pour un montant de crédits inscrit en LFI 2021 de **33 724 615 €** en CP.

Synthèse des dépenses exécutées en 2021

	Nombre de dossiers traités	Coût moyen d'un dossier (en €)	Coût total (en €)
Changement de résidence métropole	5 012	1 918	9 613 769
Changement de résidence : DOM (dont Mayotte)	799	6 065	4 846 557
Changement de résidence : COM	688	14 773	10 163 725
Congés bonifiés et administratifs	3 396	2 509	8 520 622
TOTAL			33 144 673

Les dépenses sont en forte hausse de +7,4 % par rapport à l'année précédente. Cet écart s'explique notamment par la réforme des congés bonifiés (décret n°2020-851 du 2 juillet 2020) et par leur report, suite à la crise sanitaire et aux restrictions de déplacement par voie aérienne (motif impérieux). Ainsi, 525 dossiers supplémentaires ont été traités en 2021 par rapport à 2019 alors qu'en 2020 1 429 dossiers étaient traités en moins par rapport à 2019.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

2 / Les concours de recrutement de personnels et honoraires médicaux : 20 124 934 € en AE et 19 713 072 € en CP (20 679 785 € en AE et 20 268 980 € en CP sur le hors titre 2)

Les concours de recrutement de personnels : 19 343 857 € en AE et 18 931 636 € en CP

18 931 636 € en CP ont été consommés au titre des concours de recrutement de personnels sur le titre 3. Ces dépenses couvrent les frais de déplacement des jurys (47 % correspondants aux remboursements ou paiements directs des frais de transports et d'hébergement) et les frais d'organisation des concours (53 % correspondants à des dépenses de locations de salles, de matériels, de copies, de sujets). Sur ce montant, la part exécutée par le service inter-académique des examens et concours (SIEC) d'Île-de-France s'élève à **3 289 257 €**.

On constate une diminution de près de 18 % des postes offerts aux concours enseignants par rapport à la session précédente. Le nombre de postes offerts pour les sessions supplémentaires des concours de recrutement des académies de Versailles et Créteil baisse également de 400 postes au total.

La dépense 2021 au titre des concours est en augmentation de **7,4 M€** par rapport à l'exécution 2020. Cette hausse résulte de l'augmentation des dépenses de locations de salle suite à la mise en place d'un protocole sanitaire exigeant (espace de 4 m² par candidat, mesures prophylactiques complémentaires) qui s'est traduit par la réservation de locaux supplémentaires et au renforcement des équipes de surveillance des épreuves. Les dépenses de frais de déplacement s'élèvent à **8,9 M€** en CP.

Postes offerts	session 2019		session 2020		session 2021	
	session droit commun	CRPE public supplémentaire académie de Créteil et Versailles	session droit commun	CRPE public supplémentaire académie de Créteil et Versailles	session droit commun	CRPE public supplémentaire académies de Créteil et Versailles
Concours de professeurs des écoles	12 132	500(Créteil) 200 (Versailles)	12 685	500(Créteil) 200 (Versailles)	11 022	300(Créteil)
Concours enseignants du second degré	16 331		16 540		16 290	
Total		28 463		29 925		27 612

Les honoraires médicaux : 781 077 € en AE et 781 436 € en CP

La dépense constatée au titre des honoraires relatifs aux visites médicales obligatoires de contrôle, d'expertise et d'embauche effectuées par un médecin sans lien hiérarchique avec l'État, s'est élevée à **781 436 €** en CP (soit **-17 318 €** par rapport à 2020).

3/ La formation : 5 958 247 € en AE et 5 489 161 € en CP (6 325 050 € en AE et 5 855 964 € en CP sur le hors titre 2)

Le total des dépenses hors titre 2 au titre de la formation s'élève à **6 325 050 €** en AE et **5 855 964 €** en CP. L'écart par rapport à la LFI 2021 est de **-8 M€** en AE et **-8,5 M€** en CP.

Les dépenses de formation initiale et continue des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé s'élèvent à **5 958 247 €** en AE et **5 489 161 €** en CP en titre 3 (soit une baisse de 1,09 % en AE et de 15 % en CP par rapport à 2020).

Les dépenses de formation ont été fortement affectées en 2021 par la crise sanitaire. En effet, de nombreux regroupements de stagiaires en présentiel ont été annulés et remplacés par la mise en place de formations à distance. La formation a été hybride, intégrant des classes virtuelles animées par les formateurs et des visioconférences d'intervenants. Toutes les actions de formation dont la thématique ne pouvait être abordée qu'en présentiel, ont été reportées en 2022. D'une façon générale, la majorité des actions de formation a été réalisée à distance, afin de maintenir l'offre de formation répondant aux besoins exprimés.

- **Les formations initiales et continue – hors IHEEF : 3 970 033 € en AE et 3 722 258 € en CP (4 336 836 € en AE et 4 089 062 € en CP sur le hors titre 2)**

La formation professionnelle statutaire des personnels de la jeunesse et des sports repose sur un partenariat conventionné avec le centre de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Poitiers, opérateur national de la formation. Cette convention de formation (500 000 € par année scolaire) permet de financer les dépenses de conception et de mise en œuvre des actions de formation (coordination, ingénierie, organisation) ainsi que les charges de personnel relevant directement du dispositif de formation statutaire des agents concernés.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Les frais d'hébergement, de restauration et de mise à disposition des installations pédagogiques, font l'objet d'un forfait journalier par stagiaire arrêté chaque année par le conseil d'administration du CREPS de Poitiers, fixé à 86 €.

Les frais de transport des stagiaires lorsque des regroupements en présentiels sont réalisés à Poitiers ou en régions académiques sont financés par les académies d'origine des personnels.

Le nombre de stagiaires accueillis à chaque promotion dépend du nombre de postes ouverts au concours. Il s'élève à 110 stagiaires en 2021-2022.

La formation continue des personnels non enseignants s'adosse au schéma directeur de la formation continue des personnels du MENJS. L'offre de formation continue est ainsi proposée dans le cadre :

- d'une part du plan national de formation (PNF) ;

- d'autre part des plans académiques de formation (PAF).

Sont concernés :

- les personnels qui relèvent du domaine de la jeunesse et des sports placés auprès des délégations régionales académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) installés dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) ;
- l'ensemble des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé du MENJS ;
- l'ensemble des cadres correspondants de la DGRH (secrétaires généraux d'académies, directeurs des ressources humaines académiques, délégués académiques et conseillers techniques auprès des recteurs, personnels d'encadrement et formateurs).

Les dépenses de formations initiale et continue se répartissent de la manière suivante :

- remboursements de frais de déplacement des stagiaires et intervenants : **1 611 820 €** en CP ;
- organisation des formations des agents des services centraux et déconcentrés (locations de salles, fournitures, publications, documentations, achats de matériels pédagogiques et informatiques, études et recherches...) : **1 632 043 €** en CP.

La dotation initiale a été complétée par des crédits de fonds de concours et par des attributions de produits pour un montant total de **124 536 €**. La participation du FIPHFP à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap représente 14 % de ces crédits.

- **L'Institut des Hautes Etudes de l'Education et de la Formation - IHEEF (1 482 308 € en AE et 1 224 219 € en CP)**

L'IHEEF assure la formation initiale et continue des personnels d'encadrement (personnels de direction, d'inspection, encadrement administratif). Il s'agit également d'un organisme de formation des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. En 2021, la consommation s'est élevée à **1 482 308 €** en AE et **1 224 219 €** en CP.

Les dépenses se répartissent comme suit :

- 52 % au titre des autres dépenses d'organisation des formations (convention, dépenses transversales) ;
- 36 % au titre des dépenses d'hébergement et de restauration ;
- 12 % au titre des frais de déplacements.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, les frais de déplacement des formateurs de l'IHEEF sont désormais supportés par l'académie d'origine et imputés sur l'action 8 au titre des convocations à l'initiative de l'administration centrale.

Indicateurs d'activité pour l'IHEEF au titre de l'année scolaire 2020-2021

En 2021, 41 432 journées-stagiaires ont été dispensées au titre de la formation initiale (personnels d'encadrement notamment), de la formation continue et des autres dispositifs de formation soit une hausse de 54 % par rapport à 2020.

Le coût moyen de la journée-stagiaire constaté en 2021 s'élève à 11 €, soit 14 € de moins qu'en 2020 (25 €). Cette diminution résulte principalement de la baisse des frais de déplacement, des coûts d'hébergement et de restauration en lien avec l'annulation d'un grand nombre d'actions de formation en présentiel remplacées par des sessions à distance pour s'adapter aux contraintes de la crise sanitaire.

Coût d'hébergement et de restauration 2021 de l'IHEEF	Stagiaires	Journées-stagiaires	Coût 2021 en €	Coût de la journée-stagiaire en €
Formation initiale	3 116	21 619	89 588	4
Formation continue et autres dispositifs de formation	10 461	19 813	351 311	18
TOTAL	13 577	41 432	440 899	11

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

- **La formation des apprentis de la fonction publique (505 906 € en AE et 542 684 € en CP).**

Le montant total consacré à la formation des apprentis de la fonction publique est de **505 906 €** en AE et de **542 684 €** en CP (contre une dépense de 1 530 311 € en AE et 1 560 424 € en CP en 2020). Cette forte diminution est la conséquence de la baisse du nombre d'apprentis au fur et à mesure de la montée en charge du dispositif de préprofessionnalisation, porté par la loi « pour une École de la confiance ».

4/ Action sociale (60 233 516 € en AE et 58 860 778 € en CP, en titres 2 et 3)

L'action sociale en faveur des personnels constitue un volet important de la gestion des ressources humaines. Destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle, elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de vie. Cette action à laquelle sont étroitement associés les partenaires sociaux, est mise en œuvre aux niveaux central, académique et départemental.

L'exécution budgétaire 2021 a été marquée par l'impact de la crise sanitaire COVID-19 et l'intégration des agents du périmètre jeunesse et sports au programme 214.

a/ Aides sociales relevant du titre 2 (24 150 593 € en AE et CP)

Type de prestation	Nature de l'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en €
Prestations interministérielles	enfants handicapés	7 715	12 002 888
	séjours enfants	2 578	420 281
Prestations ministérielles – actions sociales d'initiative académique (ASIA)	aides au logement	1 174	1 075 410
	environnement privé et professionnel	2 676	957 967
	aide à l'enfance et aux études	5 472	2 862 809
	vacances, culture et loisirs	6 817	579 067
Secours		6 912	6 252 172
Total		33 344	24 150 593

La dépense est en augmentation par rapport à 2020 (+3,4 %). Cette évolution résulte notamment de la hausse du volume des prestations ministérielles de secours (+16 %), à celles destinées à l'aide destinée aux enfants handicapés (+7 %), et celles destinées à l'enfance et aux études (+6,4 %).

b/ Aides sociales relevant du titre 3 : 36 237 923 € en AE et 34 865 185 € en CP (37 990 871 € en AE et 36 792 733 € en CP sur le hors titre 2)

La part imputée sur le hors titre 2 correspond principalement à des subventions à des associations ou mutuelles qui interviennent dans le domaine de l'action sociale, et à la réservation de logements sociaux.

	RAP 2021			RAP 2020		
	Nombre de repas	Constat dépense 2021 en €	Coût moyen 2021 (en €)	Nombre de repas	Constat dépense 2020 en €	Coût moyen 2019 (en €)
Aide à la restauration en faveur des personnels d'administration centrale (part prestation repas + fonctionnement et équipement des restaurants)	160 765	1 721 285	10,71	170 373	2 715 013	15,94
Aide à la restauration en faveur des personnels des services déconcentrés (part prestation repas)		1 070 775			849 553	
Aide à la restauration en faveur des personnels des services déconcentrés (part fonctionnement et équipement des cantines)		636 152			690 432	

Subventions associations culturelles, loisirs, vacances	4 400 000			3 299 688	
Autres subventions aux associations ou mutuelles	3 900 952			2 990 217	
Autres dépenses de fonctionnement (expertise médicale, équipements des personnels handicapés, achats de fournitures médicales, accueil, information, conseil en faveur des personnels, etc.)	6 619 368			5 662 195	
Réservation de logements	1 128 365			815 950	
Contribution au FIPHFP	15 388 288				
TOTAL	36 237 923			17 023 048	

La dépense en CP est en augmentation par rapport à 2020. Elle se décline comme suit pour le titre 3 :

- **6 619 368 €** ont été consacrés à diverses dépenses d'action sociale parmi lesquelles figurent :
 - la prise en charge des honoraires médicaux non rattachés à un recrutement et des frais de déplacement des personnels soumis à expertise médicale ;
 - les dépenses liées à la médecine de prévention dont achat de fournitures médicales, conventions de prestation de service, matériels, équipement des personnels handicapés, etc. ;
 - l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, et notamment la poursuite du plan amiante ;
 - diverses autres prestations d'action sociale et dépenses relatives à l'accueil, l'information et le conseil en faveur des personnels ;
 - la subvention pour la protection sociale complémentaire (PSC) en faveur des personnels du MENJS et du MESRI, de **15 338 €** en 2021.
 - l'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'accompagnement du MENJS et du MESRI pour le suivi des conventions de référencement en matière de protection sociale complémentaire.

La dotation initiale dédiée à l'action sociale a été complétée par des crédits de fonds de concours relatifs à la participation du FIPHFP à l'intégration des personnels handicapés. Les dépenses financées par ces crédits (1 515 864 €) ont été consacrées à l'acquisition de matériels médicaux (60 %), à l'adaptation de postes de travail relevant de l'équipement dont la bureautique (15 %), à la prise en charge de frais de déplacement (13 %), et à d'autres dépenses conventionnées (12 %).

- **3 428 212 €** ont été consacrés à l'aide à la restauration en faveur des personnels.

Une distinction est opérée sur les services déconcentrés entre la dépense relative à l'équipement et au fonctionnement des cantines et la prestation repas, seule cette dernière devant être rapportée au nombre de repas.

S'agissant des personnels de l'administration centrale, la dépense comprend la subvention interministérielle de 1,29 € par repas (prestation repas), les subventions complémentaires aux agents et la participation aux charges de fonctionnement des prestataires partenaires (associations du personnel, restaurant interentreprises ou Crous de Toulouse). La fréquentation des restaurants a diminué cette année de 48 % par rapport à l'année 2019 : elle a de nouveau été impactée par les mesures liées à la crise sanitaire Covid-19 (périodes de fermeture ou de limitation de la capacité d'accueil, travail à distance obligatoire) et par le développement croissant du télétravail. Comme l'an dernier, l'administration a versé une subvention complémentaire, gestionnaire de la restauration des principaux sites parisiens car les recettes de l'année n'ont pas permis de payer les charges fixes de fonctionnement des restaurants. Le montant des subventions exceptionnelles diminuant, le coût moyen d'un repas en administration centrale est ainsi passé à **10,71 €** en 2021 contre **15,94 €** en 2020.

Si l'on compare l'année 2019 - année « normale » hors crise Covid, et l'année 2021, la dépense a diminué de 744 806 €, soit -18%. Le coût du repas était alors à 6,87 € : il a donc augmenté de 56 % entre 2019 et 2021.

Une sous-exécution de 530 942 € en CP est constaté sur ce poste de dépenses par rapport à la LFI 2021 (3 959 154 € en AE et CP).

- **3 900 952 €** ont été versés aux autres associations et mutuelles au titre :
 - des actions concertées en vue de venir en aide aux personnes fragilisées ou en situation de handicap (**1 765 000 €**). La Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) s'engage à fournir un financement au moins équivalent à celui accordé par le ministère dans le respect des objectifs assignés. Ces actions bénéficient à l'ensemble des agents, actifs et retraités ainsi qu'à leurs enfants

en situation de handicap. Alors que bon nombre de ces dispositifs avait pâti de la crise sanitaire et des épisodes successifs de confinement en 2020 (participation aux frais de centres de vacances, allocation tierce personne et réservation de lits), l'année 2021 est marquée par une reprise des prestations servies (+77 % entre 2020 et 2021) ;

- de l'emploi de techniciennes d'intervention sociale et familiale, et d'aides ménagères à domicile en faveur des personnels en activité des MENJS et MESRI. Le bilan provisoire présente un coût total du dispositif de **35 952 €** pour l'année 2021 pour 47 interventions. Compte tenu du bilan provisoire fourni par la MGEN en fin d'année 2021, la participation ministérielle versée (70 000 €) correspond à 70 % de la subvention conformément aux dispositions de la convention financière annuelle signée en 2021, qui prévoyait le versement d'une subvention ministérielle initiale de 100 000 € ;
 - des actions concertées pour l'aide au soutien à la vie professionnelle et familiale qui se déclinent en deux axes, les réseaux Prévention, Aide, Suivi (PAS), et les centres de réadaptation. Les réseaux PAS ont pour objet de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle des personnels du MENJS et du MESRI, mutualistes ou non, soumis à des risques professionnels particuliers ou atteints par une ou des affections entraînant des difficultés dans leur exercice professionnel. Ce dispositif compte 7 centres opérationnels qui interviennent auprès des académies d'Île-de-France, Bordeaux/Poitiers, Aix-Marseille/Nice, Nantes, Grenoble, Toulouse et Amiens. La participation ministérielle au titre de l'aide au soutien à la vie professionnelle et familiale s'est élevée à **1 780 000 €** pour un coût total des dispositifs tous titres confondus de 3 127 251 €, ce qui a permis d'accompagner au total 15 358 agents. On constate ainsi en 2021 une reprise des dispositifs d'aide au soutien à la vie professionnelle et familiale avec une augmentation du nombre des bénéficiaires et des dépenses correspondantes, et compte tenu de l'extension du dispositif des Espaces d'accueil et d'écoute 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le ministère a rehaussé la subvention dédiée aux réseaux PAS.
 - Par ailleurs, **320 000 €** ont été alloués dans le cadre d'une convention pour un partenariat expérimental avec la MGEN dans le domaine de la santé et du bien-être au travail et relative à l'expérimentation d'actions en matière de médecine de prévention en faveur des personnels.
 - Dans le contexte de la crise sanitaire et afin de renforcer l'accompagnement des personnels dans le domaine de la santé et du bien-être au travail, le MENJS a engagé en partenariat avec la MGEN de nouvelles actions, à caractère expérimental, visant à renforcer l'accompagnement médical des personnels dans un contexte de difficultés de recrutement des médecins du travail ainsi que la prévention des risques professionnels et notamment celle des risques psychosociaux. Elles viennent en complément des actions partenariales déjà engagées avec la MGEN dans le cadre de la convention annuelle relative aux « Actions concertées ».
- **4 400 000 € ont été alloués aux associations pour les vacances, la culture et les loisirs, dont :**
 - **2 900 000 €** à l'association « Les Fauvettes » pour assurer ses frais de fonctionnement et permettre de pratiquer une réduction financière des tarifs des séjours d'enfants. Ces crédits ont permis l'accueil de 2 490 enfants ;
 - **1 500 000 €** à l'association PREAU pour le développement d'une offre de prestations culturelles, de loisirs, sportives et touristiques à destination de tous les personnels du ministère et correspondant à l'engagement n°5 du Grenelle pour l'éducation « Bénéficiaire de nouveaux avantages sociaux ».
 - **1 128 365 € ont été payés au titre de la réservation de logements :**
 - **1 008 365 €** auprès des bailleurs sociaux pour les enseignants néo-titulaires. Les académies d'Amiens, Créteil, Lille et Versailles sont bénéficiaires de cette dotation compte tenu du nombre élevé de lauréats des concours d'enseignants affectés dans ces académies.
 - **120 000 €** en administration centrale, correspondant au solde d'une convention de réservation signée en 2017 et dont les 3 logements ont été livrés en 2021. Le public cible des attributions de logements est composé pour l'essentiel de nouveaux arrivants ou d'agents en difficulté. Faute d'adéquation entre l'offre des bailleurs et les besoins de ses agents, l'administration centrale n'a pas signé de nouvelles réservations de logement.
 - Compte tenu du changement normatif concernant la prise en compte de la masse salariale des AESH au titre des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), **15 388 288 € ont été versés au Fonds pour l'insertion des**

personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), correspondant au non-respect par le ministère de la cible d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), fixée à 6% (pénalité financière). Cette dépense a été financée par fongibilité asymétrique.

L'exécution 2021 excède les crédits ouverts en LFI 2021 de **12,44 M€ en AE et de 11,24 M€ en CP en raison, entre autres, du versement contributif de 15,4 M€ au FIPHFP.**

5/ Autres dépenses : 2 802 548 € en AE et 2 504 647 € en CP

Corrigées des erreurs d'imputations, ces dépenses, qui s'élèvent à 2 721 956 € en AE et 2 424 967 € en CP, financent diverses actions de développement des ressources humaines, dont **281 183 € en AE et 23 040 € en CP** au titre des élections professionnelles de 2022, pour des expertises et solutions en matière de vote électronique.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **2 674 602 € en AE et 2 850 260 € en CP.**

Ces dépenses, initialement budgétées en titre 3, correspondent à des subventions versées à des EPLE, des établissements privés ou des collectivités. En conséquence, elles sont imputées automatiquement en dépenses d'intervention et se répartissent de la manière suivante :

- 554 851 € en AE et 555 909 € en CP pour les concours des personnels ;
- 366 803 € en AE et en CP pour la formation ;
- 1 077 356 € en AE et 1 255 956 € en CP sont liés à des mesures de réservation de logements pour l'académie de Créteil ;
- 489 575 € en AE et CP ont été transférés à des associations au titre de l'action sociale, de la formation des apprentis et d'autres dépenses venant au soutien des ressources humaines, dont 326 918 € en AE et CP dans le cadre de la crise COVID19. ;
- 186 016 € en AE et 182 016 € en CP correspondent à des transferts directs à des ménages au titre de l'action sociale des personnels.

ACTION

07 – Établissements d'appui de la politique éducative

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Établissements d'appui de la politique éducative		149 403 457	149 403 457		149 403 457	149 403 457
		148 275 379	148 275 379		148 275 379	148 275 379

L'action 7 regroupe les subventions versées aux opérateurs de l'enseignement scolaire dont le MENJS assure la tutelle.

La subvention versée à France Education International (FEI), du fait de la nature de l'opérateur, est inscrite à l'action 5 "Action internationale".

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	149 403 457	147 630 379	149 403 457	147 630 379
Subventions pour charges de service public	149 403 457	147 630 379	149 403 457	147 630 379
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		645 000		645 000
Dotations en fonds propres		645 000		645 000
Total	149 403 457	148 275 379	149 403 457	148 275 379

Le montant total versé sur l'action 7 au titre de subventions pour charges de service public comprend :

- une subvention de 84,82 M€ allouée au Réseau Canopé ;
- une subvention de 24,36 M€ allouée à l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) ;
- une subvention de 29,23 M€ allouée au Centre national d'enseignement à distance (CNED) ;
- une subvention de 6,83 M€ allouée au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CÉREQ) ;
- une participation de 2,39 M€ du ministère au fonctionnement de l'Établissement public du palais de la porte Dorée (EPPPD) pour lequel le ministère de la Culture est chef de file.

Le montant des subventions versées aux opérateurs de l'enseignement scolaire en gestion 2021 est inférieur de 1,78 M€ au montant prévu en LFI 2021.

Cette variation résulte de :

- la mise en réserve qui n'a pas donné lieu à un dégel en fin d'année (-2,07 M€) ;
- d'un versement complémentaire de 0,05 M€ au CNED au titre de l'accompagnement de ses agents dans le cadre de la centralisation des missions de son service des ressources humaines ;
- d'un versement complémentaire de 0,14 M€ à l'ONISEP au titre de l'accompagnement à la mobilité de certains personnels suite au transfert de certaines de ses compétences aux régions ;
- de versements complémentaires pour un total de 0,10 M€ à l'ONISEP, au CNED et à Réseau Canopé au titre de la convergence indemnitaire des agents résidant en Ile-de-France.

Le CNED a également bénéficié de 0,65 M€ de dotations en fonds propres pour la rénovation des bâtiments domaniaux.

ACTION**08 – Logistique, système d'information, immobilier**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Logistique, système d'information, immobilier	272 897 217 305 143 907	548 886 139 740 651 758	821 783 356 1 045 795 665	272 897 217 305 143 907	417 109 410 643 264 123	690 006 627 948 408 030

L'action 8 a pour finalités la définition, la mise en œuvre et le pilotage des politiques transversales relatives aux dépenses de fonctionnement général, aux systèmes d'information, aux équipements informatiques et à l'immobilier du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Après corrections des erreurs d'imputation, les dépenses hors titre 2 s'élèvent à **740 322 851 €** en AE et **643 528 115 €** en CP. L'écart par rapport à la LFI 2021 est de **+191,5 M€** en AE et **+226,5 M€** en CP et résulte principalement de la crise sanitaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	272 897 217	305 143 907	272 897 217	305 143 907
Rémunérations d'activité	166 343 241	188 332 635	166 343 241	188 332 635
Cotisations et contributions sociales	101 643 418	115 730 176	101 643 418	115 730 176
Prestations sociales et allocations diverses	4 910 558	1 081 097	4 910 558	1 081 097
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	386 578 354	559 557 331	310 626 935	484 180 231
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	386 578 354	556 354 724	310 626 935	480 911 537
Subventions pour charges de service public		3 202 607		3 268 693
Titre 5 : Dépenses d'investissement	159 707 785	152 936 696	103 882 475	131 602 691
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	159 707 785	106 147 501	103 882 475	84 627 302
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		46 789 195		46 975 389
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 600 000	28 157 731	2 600 000	27 481 201
Transferts aux ménages	100 000	4 404	100 000	13 714
Transferts aux entreprises		1 584 800		1 562 800
Transferts aux collectivités territoriales	2 500 000	23 134 360	2 500 000	23 125 490
Transferts aux autres collectivités		3 434 167		2 779 197
Total	821 783 356	1 045 795 665	690 006 627	948 408 030

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1/ Frais de déplacement : 5 556 170 € en AE et 5 576 211 € en CP en titre 3

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

L'exécution 2021, tous titres confondus, impactée par la crise sanitaire, s'élève à **5 562 273 €** en AE et **5 582 314 €** en CP. L'écart par rapport à la prévision (-45 % en AE et en CP) s'explique notamment par le recours accru aux visioconférences.

Hors dispositifs financés par le FIPHFP, ces dépenses sont ramenées à **4 896 580 € en CP**, soit -51 % par rapport à la LFI 2021.

L'exécution 2021 en titre 3 s'élève à **5 556 170 €** en AE et **5 576 211 €** en CP, dont **679 631 €** en CP au titre des frais de transport des personnels handicapés financés par le fonds de concours FIPHFP et **11 318 €** en CP au titre des attributions de produits des recettes provenant de la rémunération de prestations fournies par l'ensemble des services. La différence (**6 103 €** en AE et CP) est imputée sur le titre 6 pour rembourser des frais de déplacement.

Le nombre de missions est passé de **31 741** en 2020 à **36 775** en 2021 (contre **66 347** en 2019). Le nombre de missions reste bas en raison de la crise sanitaire. Concomitamment, le coût moyen par mission a également baissé, passant de **160 €** en 2020 à **133 €** en 2021. Ce coût moyen est au-dessous du coût prévisionnel (**149,73 €**) inscrit au PAP 2021 (soit -11 %).

Le coût moyen par mission intègre l'application, au 1er mars 2019, des dispositions de la nouvelle réglementation fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État. Elle reflète l'impact complet de la revalorisation des indemnités kilométriques et des taux d'indemnisation forfaitaire des nuitées (décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État).

Parallèlement les efforts de rationalisation sont poursuivis, notamment en développant le recours aux visioconférences et aux conférences téléphoniques, ainsi qu'à l'harmonisation des pratiques de gestion en s'appuyant sur l'application métier Chorus DT.

Hors financement FIPHFP	Nombre de missions	Coût moyen (€)	Coût total (€)
Déplacements des personnels des services académiques à l'initiative des services académiques	30 313	105,08 €	3 185 273 €
Convocations des personnels des services académiques à l'initiative de l'administration centrale	3 943	278,40 €	1 097 715 €
Déplacements des personnels de l'administration centrale (hors Inspection Générale)	2 519	243,59 €	613 592 €
TOTAL	36 775	133 €	4 896 580 €

*NB : les frais de déplacement des membres des inspections générales s'élèvent à **658 557 €** en CP et figurent à l'action 2*

2/ Dépenses de fonctionnement courant (278 704 348 € en AE et 253 343 817 € en CP, en titre 3).

Le fonctionnement courant recouvre, pour les services centraux et déconcentrés (dont vice-rectorats d'outre-mer), les dépenses de fournitures, matériels, mobiliers, achats de services, frais de correspondance, travaux d'impression, frais de télécommunications, travaux de reprographie et véhicules.

Les dépenses se répartissent ainsi :

- **219 988 024 €** en CP pour l'administration centrale (soit 87 %) ;
- **33 355 793 €** en CP pour les services déconcentrés (soit 13 %).

Les principaux postes de dépense (CP) sont les suivants :

- achat de mobiliers et autres petits équipements : **200 797 890 €** ;
- frais postaux : **11 045 604 €** ;

- transport de biens et d'aménagement : **7 114 527 €** ;
- fournitures de bureau, papeterie et imprimés : **4 502 295 €** ;
- travaux d'impression et copieurs (hors location) : **2 518 672 €** ;
- entretien de divers matériels : **2 418 288 €** ;
- achat d'outillage, quincaillerie, équipement électrique, pièces de rechange : **2 349 426 €** ;
- documentation générale et abonnements : **1 838 912 €** ;
- frais de télécommunications des services déconcentrés (téléphonie, internet et frais des réseaux) : **819 580 €** ;
- location de matériel et mobilier de bureau (dont location de copieurs) : **1 409 410 €** ;
- location de véhicules, carburants : **1 323 220 €** ;
- Achat de produits pharmaceutiques et chimiques : **176 553 €**.

187 324 590 € en CP ont été exécutés au titre des attributions de produits et de fonds de concours, dont 98,8 % au titre du fonds de concours n° 06-1-2-00220 « Participation de Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la Covid-19 », et **1 532 298 €** au titre du fonds de concours n° 06-1-2-00038 « Participations du FIPHFP aux dépenses d'intégration des personnels handicapés ».

De ce fait, la dépense en CP (**253 M€**) est supérieure à la prévision inscrite en LFI 2021 (**58,5 M€**). Ce surcoût correspond principalement au financement des mesures prophylactiques nécessaires au maintien de la continuité d'activité de l'ensemble des services du MENJS en configuration de crise sanitaire (achats de gels hydroalcooliques et distributeurs, produits désinfectants, blouses, masques, visières de protection, gants, parois d'accueil, tests antigéniques, colisage, acheminement).

3/ Dépenses d'immobilier (127 122 022 € en AE et 92 366 304 € en CP, en titre 3)

Ces dépenses, exécutées sur le titre 3, se déclinent comme suit :

3-1 Loyers :

	Prévision LFI AE	Prévision LFI CP	Consommation AE	Consommation CP	Surfaces en m ² au 01/01/21*	Coût en €/m ² CP
Administration centrale	53 697 176	11 461 975	34 631 590	8 407 107	17 152	490,15
Services déconcentrés et COM*	64 010 126	35 171 948	39 790 536	36 726 167	248 990	147,50
TOTAL	107 707 302	46 633 923	74 422 126	45 133 274	266 142	169,58

* données RAP 2021 : SUB (surface utile brute) en locations y compris les logements pour les services déconcentrés et les collectivités d'outre-mer

La dépense au titre des loyers s'élève à **74 422 126 €** en AE et **45 133 274 €** en CP.

L'augmentation substantielle des surfaces et du coût du mètre carré en administration centrale s'explique majoritairement par la prise à bail du site situé avenue de France, à la suite du transfert des services jeunesse et sports du ministère des affaires sociales (MAS) vers le MENJS.

Le total des surfaces louées des services déconcentrés et des collectivités d'outre-mer (COM) (SUB) est passé de 238 275 m² à fin 2020 à 248 990 m² à fin 2021, soit une augmentation des surfaces louées de 10 715 m² (+4,5 %). Celle-ci résulte, entre autres, de l'installation des services jeunesse et sports mais également : d'une nouvelle implantation pour la délégation régionale à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPICA) de Montpellier, le CIO de Val-de-Briey, et le relogement d'IEN dans l'Aube pour libérer des surfaces au sein de la DSDEN afin d'accueillir le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Le coût moyen des loyers a augmenté de 13,3 % par rapport à l'année 2020 (149,71 € le m²).

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

L'écart par rapport à la LFI (-33,2 M€ en AE) s'explique par le report de certaines opérations en 2022 (renégociation du bail de la DSDEN du Val d'Oise à Osny (8,4 M€), le renouvellement avec la Ville de Paris pour les implantations d'IEN (1,1 M€), la prise à bail d'avance pour les sites Kerquessaud et Mirabeau (3 M€ en fin d'année 2020) et le report du relogement du site Dutot (20,7 M€).

3-2 Fonctionnement immobilier :

	Dépenses en AE	Dépenses en CP	Surfaces en m ² (SUB)	Coût en CP/ m ²
Administration centrale (**)	10 808 124	10 800 448	75 752	142,56
Services déconcentrés et COM (*)	34 619 083	31 742 409	764 340	38,63
TOTAL	45 427 208	42 542 857	840 092	50,64

**hors surfaces du site Descartes (sphère enseignement supérieur et recherche, 24 432 m²) dont les dépenses de fonctionnement immobilier sont prises en charge sur le programme 172, et y compris l'IHEEF.

* données RAP 2021 SUB (surfaces utiles brute) SD et COM domaniale, location et MAD hors cité hors logement.

L'exécution des dépenses de fonctionnement immobilier en titre 3 s'élève à **45 427 208 €** en AE et **42 542 857 €** en CP contre une dotation initiale de **43 958 566 €** en AE et de **43 006 670 €** en CP.

L'exécution 2021 hors-titre 2 s'élève à **45,9 M€ en AE** et **43,1 M€ en CP** et excède ainsi la prévision de +1,9 M€ en AE et -0,46 M€ en CP, en raison du renchérissement des charges d'entretien lié à l'augmentation des surfaces suite à l'accueil des services jeunesse et sport conjugué au déploiement de mesures anti COVID-19 (nettoyage renforcé).

La structure de la dépense 2021 en CP est la suivante :

- l'entretien (des terrains, bâtiments, autres installations...) : 31 % ;
- les fluides (eau, gaz, électricité) : 24 % ;
- le nettoyage, gardiennage, collecte et traitement des déchets et diverses taxes : 24 % ;
- les charges locatives et de copropriété : 21 %.

3-3 Opérations immobilières :

L'exécution des dépenses d'opérations immobilières en titre 3 s'élève à **7 272 689 €** en AE et **4 706 079 €** en CP dont :

- constructions scolaires outre-mer : 112 567 € en AE et 194 559 € en CP (subventions pour charge de service public) ;
- opérations dans les établissements à la charge de l'Etat : 660 089 € en AE et 217 453 € en CP (fonctionnement courant) ;
- dépenses du propriétaire : 6 500 032 € en AE et 4 294 067 € en CP.

4/ Dépenses informatiques (134 153 918 € en AE et 119 745 746 € en CP en titre 3)

Les dépenses informatiques relevant de l'action 8 s'élèvent, tous titres confondus, à **203 175 919 €** en AE et **184 202 409 €** en CP et se déclinent de la manière suivante :

- 134 153 918 € en AE et 119 745 746 € en CP imputées sur le titre 3
- 51 669 370 € en AE et 50 083 928 € en CP imputées sur le titre 5
- 17 352 630 € en AE et € en 14 372 735 € en CP imputées sur le titre 6.

4-1 Les grands projets informatiques hors nouvelle trajectoire SIRH (6 839 536 € en AE et 5 557 324 € en CP, en titre 3)

Titre 3	Exécuté 2021	
	AE	CP
OCEAN-CYCLADES	1 956 278	1 928 907

OP@LE	3 405 676	2 797 097
OPER@ (ex-Refonte SI PAIE DES EPLE)	1 477 582	831 320
Total	6 839 536	5 557 324

Tous titres confondus, la dépense s'élève à 16 616 844 € en AE et 16 976 648€ en CP et se répartit de la manière suivante :

- **6 839 536 €** en AE et **5 557 324 €** en CP imputés sur le titre 3
- **9 777 308 €** en AE et **11 419 324 €** en CP imputés sur le titre 5

Pour assurer le respect des coûts et des délais, ces projets font l'objet d'un suivi particulier de la direction interministérielle du numérique (DINUM) et figurent au panorama des grands projets SI de l'État. L'indicateur 3.4 « Respect des coûts et des délais des grands projets » ainsi que les « éléments transversaux du programme » rendent compte de l'avancement de chacun de ces grands projets (cf Eléments transversaux au programme partie « Grands projets informatiques »).

4-2 Les grands projets informatiques de la nouvelle trajectoire SIRH (12 771 126 € en AE et 10 387 313 € en CP, en titre 3)

Titre 3	Réalisé 2021	
	AE	CP
Nouvelle trajectoire SIRH	12 771 126	10 387 313
Total	12 771 126	10 387 313

Les dépenses du service « Semsirh » portent sur les projets de la nouvelle trajectoire SIRH. Arrêtée en coordination avec la DINUM, elle couvre plusieurs projets structurants, comme la sécurisation et modernisation des SIRH historiques, la migration des populations non enseignantes vers l'offre interministérielle RenoIRH, la réurbanisation du SIRH ministériel, ainsi que la mise en œuvre d'une plateforme unifiée de gestion de la formation et des compétences (VIRTUO).

Tous titres confondus, la dépense s'élève à 34 991 215 € en AE et 31 647 112 € en CP et se répartit de la manière suivante :

- **12 771 126 €** en AE et **10 387 313 €** en CP imputées sur le titre 3 ;
- **22 220 089 €** en AE et **21 259 798 €** en CP imputées sur le titre 5.

À l'issue des travaux de transition post-programme SIRHEN menés en coordination avec la DINUM, une nouvelle trajectoire SIRH a été actée par le ministère en octobre 2019. Cette trajectoire répond à une stratégie de modernisation des SIRH du MENJS reposant sur quatre orientations structurantes :

- la sécurisation et la modernisation des systèmes d'information pour l'éducation des ressources humaines SIERH (SIRH historiques du ministère), afin d'assurer leur continuité de service en particulier sur le périmètre de la gestion des enseignants ;
- la migration des populations non enseignantes vers l'offre interministérielle PGI RenoIRH portée par le CISIRH, en deux temps :
 - une première vague de migration fin 2022 pour les populations IATSS et de l'administration centrale (populations actuellement gérées dans AGORA – 115 000 agents) ;
 - la deuxième vague de migration fin 2024 pour les populations PINS et PDIR (populations actuellement gérées dans SIRHEN – 18 000 agents).

Au cours de l'année 2020, ce chantier a été étendu aux personnels « Jeunesse et Sports » ;

- la réurbanisation des applicatifs SIRH couvrant des processus spécifiques du ministère (mouvement, remplacement...);
- la mise en place d'une plateforme unifiée de gestion de formation/compétences (VIRTUO) pour tous les agents du ministère s'appuyant sur des solutions du marché de type SaaS.

En 2021, le Service de modernisation des systèmes d'information des ressources humaines pour l'éducation (SEMSIRH) a sur-exécuté de +19 % en AE et +5,5 % en CP les crédits prévus en LFI 2021.

Pour cela, le SEMSIRH a bénéficié de +5,6 M€ en AE et +1,6 M€ en CP en gestion 2021 de crédits supplémentaires en AE et en CP pour couvrir ses besoins. Les crédits supplémentaires ont permis de financer les opérations programmées sur les volets « Grands projets informatiques nouvelle trajectoire SIRH » et « Systèmes d'information nouvelle trajectoire SIRH » (pour la partie de maintien en condition opérationnelle [MCO]). Ils se décomposent de la manière suivante :

- +3,72 M€ en AE pour la montée en charge des travaux de la nouvelle trajectoire SIRH ;
- +1,2 M€ en AE et +0,96 M€ en CP pour le financement des demandes nouvelles d'évolutions (liées à des mesures du Grenelle de l'éducation ainsi qu'à des mesures interministérielles) ;
- +0,7 M€ en AE et +0,6 M€ en CP : pour permettre la prise en charge des demandes de paiement enregistrées au cours du mois de décembre et l'émission de commandes d'AMOÉ portant sur le 1er trimestre 2022.

En 2021, les dépenses en matière de coût projet au titre des chantiers de la nouvelle trajectoire SIRH ont progressé par rapport à l'exécution 2020 (en AE et CP). Cette progression s'explique par l'avancement opérationnel des 3 projets suivants :

- sécurisation et modernisation des SIERH : l'exercice 2021 a été marqué par l'achèvement des développements et la réalisation de répétitions, qui in fine ont permis la réalisation avec succès des opérations majeures de bascule SIRH (20 académies, le SAAM et le SIEC) ;
- migration vers la solution interministérielle RenoIRH : l'exercice 2021 a été marqué par la migration des populations dites « jeunesse et sport » et l'achèvement des travaux de conception et la réalisation des développements de la vague 1). Le projet est donc passé en phase de préparation du déploiement de la vague 1 (bascule novembre 2022). Par ailleurs, l'exercice a également été marqué par le lancement du chantier de conduite du changement ;
- réurbanisation des SIRH et mécanisme d'échanges des données (MéSIRH) : les développements de MéSIRH et la réurbanisation des applications prioritaires dans la migration RenoIRH ont fortement progressé. Comme la migration RenoIRH, ce chantier va passer dans une phase de préparation du déploiement, à l'issue des travaux de développement se poursuivant en ce début d'année ;

Pour ce qui concerne le projet VIRTUO, les offres reçues au premier semestre ne sont pas en conformité avec la nouvelle doctrine cloud de l'État (circulaire n° 6282-SG du 5 juillet 2021). Un nouvel appel d'offre a été lancé en novembre 2021, en vue d'une notification en avril 2022. Les équipes restent fortement mobilisées pour la mise en œuvre effective de ce projet à forte valeur ajoutée (gestion de la formation, des compétences et recrutement des contractuels pour titularisation).

L'exercice 2021, en matière de maintenance des SIRH, a été marqué par une augmentation de l'exécution en CP, liée au règlement des engagements des années antérieures.

Le second semestre 2021 a été marqué par l'intégration dans le plan de charge du SEMSIRH d'une vingtaine de demandes d'évolutions nouvelles, pour lesquelles un financement complémentaire a été octroyé en gestion (+1,2 M€ et + 0,96 M€ en CP). Il s'agit de demandes liées à des mesures du Grenelle de l'éducation ainsi qu'à des mesures interministérielles, notamment la protection sociale complémentaire et l'indemnité forfaitaire de télétravail

L'exercice 2021 a également été marqué par le lancement de nouveaux chantiers tel que la sécurisation des processus du mouvement de rentrée 2021 et de la gestion du remplacement des enseignants du 1^{er} degré (SI COLIBRIS).

COÛT ET DUREE DE LA NOUVELLE TRAJECTOIRE SIRH

Nouvelle trajectoire SIRH : évolution du coût et de la durée

Zone fonctionnelle principale ressources humaines	Lancement 2019	Actualisation 2021	Écart en %
Coût total en M€	192,37	203,75	106%
Durée totale en mois	74	74	0 %

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision PAP 2022		2023 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	3,61	2,40	30,74	32,85	34,99	31,65	29,03	35,02	66,89	63,33	165,25	165,25
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	12,90	12,90	12,90	12,90	6,45	6,45	6,25	6,25	38,50	38,50
Total	0,00	0,00	3,61	2,40	43,64	45,75	47,89	44,55	35,48	41,47	73,14	69,58	203,75	203,75

L'actualisation du coût à terminaison (203,75 M€ en actualisation 2021) fait apparaître une augmentation de 6 % par rapport au lancement du projet en 2019 (192,37 M€), soit + 11,4 M€, dont 6,8 M€ sont liés à la centralisation des crédits du SEMSIRH en brique 9 et seulement 4,6 M€ sont liés à des besoins en écart par rapport à la trajectoire initiale issue du RAP 2019.

L'augmentation de 4,6 M€ se décompose de la façon suivante :

- impact de la crise sanitaire sur l'exercice 2020 (1,1 M€) ;
- dépenses nouvelles liées au rattachement des équipes de développement du site Guérande au service à compétence nationale SEMSIRH (0,4 M€) ;
- impact des nouveaux travaux pris en compte lors du comité de priorisation de mai 2021 (1,2 M€) ;
- impact prévisionnel en 2023 du marché relatif à la nouvelle solution de remplacement pour le 1er degré (1 M€) ;
- besoin supplémentaire de 0,9 M€ sur les chantiers de la nouvelle trajectoire, majoritairement lié au lancement du projet VIRTUO (0,8 M€).

La nouvelle trajectoire SIRH conduit à réduire les coûts de fonctionnement des SI existants. D'une part, la migration vers l'outil interministériel mutualisé RenoIRH des agents auparavant gérés dans AGORA et dans SIRHEN permettra de décommissionner ces applications, ainsi que certaines applications « satellites » dans le cadre de la trajectoire de réurbanisation. D'autre part, la consolidation de l'hébergement ainsi que la modernisation des infrastructures dans le cadre de la sécurisation des SIERH permettront de réduire le coût d'exploitation de ces SI tout en les sécurisant. Enfin, la mise en œuvre d'une solution SaaS pour le recrutement, la formation et la GPEEC pourra constituer une source de gains métier au travers, notamment de l'optimisation des présences aux sessions, la dématérialisation des convocations, le recours plus important aux formations à distance ainsi que la « fidélisation » des agents.

4-3 Les systèmes d'information - services applicatifs (27 032 581 € en AE et 22 368 780 € en CP, en titre 3)

Titre 3	Exécuté 2021	
	AE	CP
Services applicatifs ressources humaines - SI RH	5 406 034	4 426 005
Services applicatifs métier	10 921 195	9 142 495
Autres services applicatifs	10 705 352	8 800 280
Total	27 032 581	22 368 780

Tous titres confondus, la dépense exécutée en 2021 s'élève à 42 032 900 € en AE et 37 027 866 € en CP et se répartit de la manière suivante :

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

- **27 032 581 €** en AE et **22 368 780 €** en CP imputées sur le titre 3
- **14 897 010 €** en AE et **14 555 777 €** en CP imputées sur le titre 5
- **103 309 €** en AE et en CP imputées sur le titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	2021		2021	
	AE	CP	AE	CP
Total Services applicatifs	44 590 000	27 649 473	42 032 900	37 027 866
Services applicatifs métiers	25 880 000	16 080 000	22 908 462	19 522 870
Services applicatifs ressources humaines - SI RH	4 680 000	4 680 000	6 057 897	5 658 396
Autres services applicatifs	14 030 000	6 889 473	13 066 541	11 846 600

Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports est engagé dans la transformation numérique interministérielle pour offrir de nouveaux services aux usagers. La modernisation de ses systèmes d'information est poursuivie. Cela passe par une adaptation permanente de ses applications aux besoins de ses différents métiers et une rénovation technique de ces applications.

Services applicatifs métier (22 908 462€ en AE et 19 522 870 € en CP tous titres confondus)

SI scolarité du 1^{er} degré : les projets engagés depuis plusieurs années se poursuivent afin de donner à la communauté éducative les outils modernes dont elle a besoin. Les ressources ont été consacrées à la maintenance et aux évolutions prioritaires de l'application du 1^{er} degré (ONDE) visant notamment à simplifier les tâches des directeurs d'école. En parallèle, les travaux de cadrage de la refonte de cette application ont été conduits en vue de permettre sa modernisation et de traiter son obsolescence technique.

SI scolarité du 2nd degré : les services applicatifs du 2nd degré et en particulier le système SIECLE, ont été adaptés progressivement à la réforme du baccalauréat et du lycée, ainsi qu'à la réforme de la voie professionnelle. Le livret scolaire du lycée (LSL) a évolué pour communiquer les informations utiles aux systèmes d'information (CYCLADES et SIECLE). Par ailleurs, dans le cadre de la réforme du baccalauréat, le ministère a adapté les systèmes d'information existants et développé de nouveaux services (dématisation des copies et des corrections, création de la Banque nationale des sujets).

En articulation avec les stratégies interministérielles « État plateforme » et « Action publique 2022 » de dématérialisation des démarches, le développement des téléservices s'est poursuivi, en particulier pour l'orientation, l'affectation et l'inscription. L'objectif est de présenter aux familles un parcours en ligne cohérent de l'ensemble des démarches de gestion de la scolarité de leurs enfants en apportant notamment une meilleure information aux familles à l'issue du collège en vue de l'affectation des élèves au lycée.

SI enseignement supérieur et recherche : la mise en place des mesures exceptionnelles au profit des étudiants boursiers en raison de la crise sanitaire Covid n'a pas remis en cause la trajectoire de modernisation du système d'information de gestion des bourses (AGLAE).

SI examens et concours : sur cette ligne ont été réglées des dépenses relatives à la réalisation de supports pour la formation des formateurs en académies.

Services applicatifs ressources humaines - SI RH (6 057 897 € en AE et 5 658 396 € en CP tous titres confondus)

Ces crédits sont dédiés à la sécurisation et la modernisation des différents SIERH existants (qui seront à termes intégrés dans le nouveau SIRH) pour assurer la continuité de service en particulier sur la gestion des moyens, les mouvements et le remplacement des personnels, ainsi que sur le périmètre de la gestion administrative et de la paye des enseignants des premier et second degrés fin 2021.

La dépense se répartie comme suit :

- les dépenses nouvelle trajectoire SI RH qui portent sur les dépenses de maintien en conditions opérationnelles et d'évolutions majeures des SIRH historiques. Tous titres confondus, ces dépenses s'établissent à **5 514 329 €** en AE et **5 128 849 €** en CP ;
- les dépenses hors nouvelle trajectoire SIRH à hauteur de **410 510€** en AE et **350 655€** en CP tous titres confondus ;
- la consommation des crédits délégués (**notamment** aux pôles nationaux en académies) qui s'établie à **133 058 € en AE et 178 892 €** en CP *tous titres confondus* ;

Autres services applicatifs (13 066 541 € en AE et 11 846 600 € en CP tous titres confondus)

SI Décisionnel et pilotage : des travaux importants ont été entrepris pour un meilleur pilotage du système éducatif dans le domaine de la scolarité avec le développement d'indicateurs sur l'orientation des élèves.

Les systèmes décisionnels et de pilotage s'adaptent progressivement à la réforme territoriale, pour offrir aux différents acteurs les indicateurs nécessaires au pilotage et au suivi des politiques éducatives.

SI domaine échange : le système d'échange du ministère s'est modernisé, que ce soit pour les besoins propres aux applications internes du ministère ou pour les échanges avec les partenaires externes. Deux axes ont été développés : la mise en place d'un système de gestion des API permettant une prise en compte en temps réel des échanges inter-applicatifs ainsi que la convergence des différents systèmes de gestion qui permettront à terme d'optimiser et d'améliorer l'urbanisation de l'ensemble du système d'information ministériel.

Le ministère poursuit le déploiement d'Educonnect, un système d'authentification unique proposé aux élèves et à leurs représentants légaux pour leur permettre tout au long de leur scolarité (1^{er} et 2nd degrés) d'accéder aux services et ressources numériques de l'éducation, qu'il s'agisse des services fournis par l'État pour les démarches en ligne ou de services sous compétences partagées entre l'État et les collectivités territoriales.

Dans le cadre de la crise sanitaire, la continuité pédagogique a pu être assurée par l'utilisation massive des environnements numériques de travail (ENT). Les ENT sont liés au gestionnaire d'accès aux ressources (GAR) qui permet de donner accès aux élèves et à leurs enseignants à leurs manuels numériques et autres ressources numériques pour l'éducation sur les plateformes des services des éditeurs (dictionnaires, ressources d'accompagnement et d'entraînement, ressources interactives qui permettent de produire des documents et autres travaux scolaires etc.)

SI Financiers : les dépenses sur cette ligne ont porté principalement sur le financement du projet Dém'Act, un outil destiné à dématérialiser les actes administratifs et financiers des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE).

Autres SI (domaines référentiels, gestion documentaire, gestion des systèmes d'information et de communication...) : des études d'accès aux services numériques, des prestations d'assistance au pilotage des SI ou des audits d'accessibilités des sites web sous gestion du ministère, notamment des audits RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité), ont été financés sur cette ligne.

4-4 Les systèmes d'information - services d'infrastructure (30 156 533 € en AE et 27 933 739 € en CP, en titre 3)

Titre 3	Exécuté 2021	
	AE	CP
Services d'hébergement et de transport de données	27 645 858	24 972 142
Service de Sécurité	2 510 675	2 961 598
Total	30 156 533	27 933 739

Tous titres confondus, la dépense s'élève à 35 321 185 € en AE et 31 122 450 € en CP et se répartit de la manière suivante :

- **30 156 533 €** en AE et **27 933 739 €** en CP imputées sur le titre 3
- **4 764 442 €** en AE et **2 838 508 €** en CP imputées sur le titre 5
- **400 210 €** en AE et **350 203 €** en CP imputées sur le titre 6

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	2021		2021	
	AE	CP	AE	CP
Total Services infrastructures	38 120 000	38 120 000	35 321 185	31 122 450
Services d'hébergement et de transport de données	33 120 000	33 120 000	31 417 419	26 448 675
Services de Sécurité	5 000 000	5 000 000	3 903 767	4 673 775

Le ministère a mis en œuvre et piloté une politique d'équipement pour assurer la cohérence des infrastructures des académies. Ainsi, les renouvellements matériels des plateformes de production font désormais l'objet d'une prise en charge par l'administration centrale afin de standardiser le déploiement des solutions, la mise en œuvre, l'accompagnement et ainsi optimiser leurs coûts.

Services d'hébergement et de transport de données (31 417 419 € en AE et 26 448 675 € en CP, tous titres confondus)

La répartition des engagements est de 20,2 M€ d'AE au niveau central et 11,2 M€ en académie.

Les dépenses d'hébergement représentent **21 108 975 €** en AE et **17 437 551 €** en CP.

Depuis 2019, le ministère a engagé un grand programme de transformation des infrastructures qui vise séquentiellement à :

- normaliser les infrastructures de production académique (projet L-ACA),
- puis consolider les infrastructures de production dans un datacentre interministériel (projet PHAC).

La quasi-totalité des académies a bénéficié du 1er volet (L-ACA) du programme sur la période 2019-2021, les dernières basculeront en 2022. Deux académies (Grenoble et Nancy) ont passé la deuxième étape du programme (PHAC) avec une relocalisation de leurs infrastructures en 2021 dans le datacentre interministériel d'Auzeville.

Les dépenses logicielles récurrentes (droits d'usage, maintenance et support) s'élèvent à 5,63 M€ (hors licences hyperviseurs et licences sauvegarde des académies qui ont fait l'objet d'un contrat dans le cadre d'une offre en 2018 pour 4 années).

La plateforme d'hébergement mutualisée (PHM) a bénéficié en 2021 d'une rénovation de ses services de stockage et de son dispositif de sauvegarde pour 3,1 M€.

Les coûts des prestations permettant d'assurer des expertises techniques en soutien des projets de systèmes d'information, des évolutions technologiques s'élèvent à 0,51 M€ et ceux pour assurer la prise en charge des activités de production nationale au travers du centre national de services (CNS) se montent à 2,5 M€. Ces dépenses servent à renforcer les équipes nationales en charge des activités d'expertise et de production en académie.

Les coûts de l'hébergement externe, au travers de la plateforme d'hébergement externalisée (PHE), s'élèvent à 1,15 M€ (intégrant les dépenses de rénovation du socle technique pour les sites institutionnels, projet TANDEM).

La compensation, par décret de transfert, des ministères des finances et de l'agriculture pour bénéficier de la mise à disposition de baies informatiques dans les deux datacentres de Osny et Auzeville s'élève à 0,68 M€.

Les dépenses de transport de données (WAN et LAN) représentent **10 308 444 €** en AE et **9 011 124 €** en CP dont 0,9M€ en AE et en CP de SCSP versé au GIP RENATER, l'opérateur du réseau national Éducation, Enseignement, Recherche et dont les infrastructures sont en support du réseau interministériel de l'État (RIE). Les dépenses pour les liaisons réseaux distantes WAN sont les interconnexions des sites de l'administration centrale, le raccordement des rectorats aux points de présence du réseau RENATER, les liaisons pour interconnecter le rectorat avec ses DSDEN, IEN et CIO dans les académies.

Les dépenses WAN s'élèvent à 5,3 M€ en AE et 4,7 M€ en CP et sont stables par rapport aux années antérieures.

Les dépenses LAN comprenant les investissements et la maintenance des réseaux locaux, dont les infrastructures de téléphonie fixe s'élèvent à 5 M€ en AE et 4,3 M€ en CP.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Services de Sécurité (3 903 767 € en AE et 4 673 775 € en CP, tous titres confondus)

La répartition des engagements est de 2,81 M€ au niveau central et 1,08 M€ en académies.

Le ministère a poursuivi la rénovation de la plateforme nationale de confiance numérique (PNCN) pour un total de 0,44 M€ d'AE et 0,07 M€ de CP.

La PNCN permet de délivrer des certificats pour les agents (accès renforcé aux SI, signature des marchés publics, signature de messagerie...) et pour les infrastructures. La PNCN permet également de signer les actes transmissibles ou non dans les collèges et lycées, de sceller les actes ou les livrets scolaires du lycée. La rénovation permet d'améliorer la plateforme, la relocaliser sur les 2 datacentres interministériels d'Auzeville (agriculture). Le projet embarque le processus de certification européen eIDAS.

Le ministère a renforcé sa capacité à se prémunir contre les menaces (étude SSI, expertises, analyses de risques) et à traiter les incidents de sécurité au travers du COSSIM (centre opérationnel de sécurité des systèmes d'information).

Les dépenses liées à l'outillage du COSSIM et à la surveillance des plateformes se sont élevées à 0,49 M€ dont 0,23 M€ pour équiper différentes plateformes sensibles sur le dispositif de détection et de gestion des incidents de sécurité.

Les dépenses pour des prestations d'expertises spécialisées en SSI (sécurité des systèmes d'information) se sont élevées à 0,14 M€. Le ministère a investi dans une solution d'audit de vulnérabilité du code informatique produit en interne pour un montant de 0,28 M€.

Les coûts des droits d'usage des logiciels antivirus et antispam s'élèvent à 1,1 M€.

4-5 Les systèmes d'information – services bureautiques (33 430 556 € en AE et 32 338 140 € en CP, en titre 3)

Titre 3	Réalisé 2021	
	AE	CP
Services bureautiques	33 430 556	32 338 140
Total	33 430 556	32 338 140

Tous titres confondus, la dépense s'élève à 33 453 699 € en AE et 32 361 284 € en CP et se répartit de la manière suivante :

- **33 430 556 €** en AE et **32 338 140 €** en CP imputées sur le titre 3 ;
- **10 521 €** en AE et CP sur le titre 5 ;
- **12 622 €** en AE et CP sur le titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	LFI 2021		2021	
	AE	CP	AE	CP
Services bureautique	25 100 000	20 100 000	33 453 699	32 361 284

Les dépenses bureautiques sont composées de 4 regroupements d'activités que sont le poste de travail et les dépenses liées, les télécommunications individuelles, les solutions d'impression et l'assistance de 1er niveau.

Les dépenses de solutions d'impression se situent à **1,71 M€** en AE et **3,63 M€** en CP et sont imputées sur le marché UGAP SOLIMP3. L'écart AE/CP résulte de la nécessité d'engager dans CHORUS et auprès du fournisseur la location des photocopieurs pour 4 années au moment de la bascule sur ce contrat.

Les dépenses de télécommunications individuelles s'élèvent à **6,95 M€** en AE et **4,6 M€** en CP et sont imputées sur les marchés UGAP de téléphonie fixe et mobile. Ces dépenses sont en augmentation, sur la totalité du périmètre MENJS (administration centrale et services déconcentrés) et MESRI pour l'administration centrale.

Les dépenses d'assistance de 1er niveau s'élèvent à **1,8 M€** en AE et **1,3 M€** en CP). Elles ont permis de financer :les guichets d'assistance mis en place par les académies (0,492 M€ pour les académies de Strasbourg, Clermont, Orléans et Toulouse) et l'administration centrale (guichet @.lo à hauteur de 0,37 M€) et la mise en place d'un dispositif d'assistance de premier niveau à destination des parents d'élèves à hauteur de 0,86 M€.

Les dépenses liées au poste de travail (matériel et logiciel bureautique) s'élèvent à **23 008 378 €** en AE et **22 825 599 €** en CP.

La crise sanitaire a largement amplifié le besoin de doter les agents d'un ordinateur portable pour rendre le travail à distance possible, compléter l'offre sur la softphonie ou l'équipement des salles de réunions. Ainsi, 9,6 M€ d'AE ont notamment été mobilisés par les académies pour équiper les agents.

4-6 Les systèmes d'information - services mutualisés (4 854 266 € en AE et 4 288 008 € en CP en titre 3)

Titre 3	Réalisé 2021	
	AE	CP
Services mutualisés – formation des informaticiens	1 317 228	1 172 041
Services mutualisés – Stratégie, Organisation, Qualité et management informatique	3 504 117	3 087 669
Services mutualisés – Management informatique	32 921	28 298
Total	4 854 266	4 288 008

Tous titres confondus, la dépense s'élève à 4 864 266 € en AE et 4 298 008 € en CP et se répartit de la manière suivante :

- **4 854 266 €** en AE et **4 288 008 €** en CP imputées sur le titre 3 ;
- **10 000 €** en AE et en CP imputés sur le titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	2021		2021	
	AE	CP	AE	CP
Total Services mutualisés	4 390 000	4 390 000	4 864 266	4 298 008
Formations des informaticiens	1 200 000	1 200 000	1 317 228	1 172 041
Stratégie, Organisation, Qualité et management informatique : SI innovants	3 190 000	3 190 000	3 547 038	3 125 967

Formations des informaticiens (1 317 228 € en AE et 1 172 041 € en CP, tous titres confondus)

La formation des informaticiens dans le cadre du programme national de formation (PNF) « Hautes technologies de l'information » accompagne l'évolution des compétences nécessaires pour assurer le développement de nouveaux SI et la mise en œuvre des nouvelles technologies. Malgré les mesures de confinement, les formations ont été adaptées et assurées à distance par visio et avec des outils interactifs. De même, certains séminaires de formation ont été maintenus.

Stratégie, Organisation, Qualité et management informatique : SI innovants (3 547 038 € en AE et 3 125 967 € en CP, tous titres confondus)

Les dépenses sont liées aux travaux d'urbanisation et d'architecture des SI du MENJS et du MESRI, à travers l'enrichissement progressif d'une cartographie applicative et des données des SI (à l'aide de l'outil préconisé par la

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

DINUM : PHILAE) et aux travaux destinés à la conformité avec le Règlement général de la protection des données (RGPD). Les travaux couvrent également la prise en compte du déploiement des référentiels.

5/ Numérique pour l'éducation (19 069 321 € en AE et 16 872 441 € en CP en titre 3)

Titre 3	Réalisé 2021	
	AE	CP
Numérique éducatif	19 069 321	16 872 441
Hors INEE	5 975 576	5 935 816
PIA INEE	13 093 745	10 936 625
Total	19 069 321	16 872 441

Tous titres confondus et fonds de concours INEE inclus, les dépenses s'élèvent à **35 895 810 €** en AE et **30 769 042 €** en CP et se répartit de la manière suivante:

- **19 069 321 €** en AE et **16 872 441 €** en CP imputées sur le titre 3 ;
- **16 826 488 €** en AE et **13 896 601 €** en CP imputées sur le titre 6.

	Prévisions (en €)		Exécuté (en €)	
	2021		2021	
	AE	CP	AE	CP
Numérique pour l'éducation	34 000 000	34 000 000	35 895 810	30 769 042
Hors INEE	9 000 000	9 000 000	11 653 867	11 638 863
PIA INEE	25 000 000	25 000 000	24 241 942	19 130 179

L'année 2021 a consacré la mise en œuvre d'un schéma stratégique articulé autour de cinq priorités :

- un cadre protecteur des données personnelles ;
- des outils innovants ;
- de nouveaux contenus de programmes pour les élèves ;
- un accompagnement des professeurs ;
- des modalités de coopération renouvelées avec tous les acteurs du numérique éducatif.

La crise sanitaire a conduit le ministère à s'appuyer massivement sur les moyens numériques pour assurer la continuité pédagogique. Cette période a révélé l'importance de la fracture numérique qui touche non seulement les élèves et leurs parents mais aussi les professeurs eux-mêmes.

Les actions entrepris par le ministère et ses opérateurs ont permis de relever le défi de la continuité pédagogique. Les efforts entrepris sont à poursuivre en matière de déploiement et d'accompagnement des usages numériques éducatifs et d'investissement sur la formation des personnels et sur les solutions numériques éducatives.

Les données scolaires, au cœur de la stratégie numérique du ministère (5 876 190 € en AE et 5 847 235 € en CP tous titres confondus)

Afin de tester et d'étudier les potentialités que l'intelligence artificielle pourrait apporter aux apprentissages, deux projets lancés à la rentrée 2019 sont montés en puissance en 2021 :

- le premier porte, dans le cadre du Plan Langues vivantes, sur l'expérimentation d'un assistant vocal pour l'apprentissage de l'anglais à l'oral pour les élèves du 1er degré (0,56 M€) ;
- le second projet est un partenariat d'innovation pour l'intelligence artificielle, portant sur les apprentissages fondamentaux en français et en mathématiques au cycle 2 (3,9 M€).

Développer l'enseignement du XXIème siècle par le numérique (5 183 364 € en AE et 4 736 874 € en CP tous titres confondus)

Les outils numériques sont largement déployés dans l'enseignement général.

Le service « D'col », proposé par le Centre national d'enseignement à distance (CNED), est étendu à l'ensemble des élèves de CM1, CM2 et 6ème pour tous les élèves qui ont besoin d'un accompagnement en français et en mathématiques.

La nouvelle plateforme de vidéos « Classe à 12 » a pour objectif de valoriser les retours d'expérience et les échanges de pratiques entre professeurs de classes dédoublées de CP et CE1.

L'outil numérique d'accompagnement de « Devoirs faits », Jules, développé par le CNED, fournit quant à lui une aide instantanée sur des questions simples portant sur des savoirs et des compétences du collège, en français et en mathématiques.

À travers les premiers marchés « banques de ressources numériques éducatives » (BRNE) engagés en 2016, le MENJS a permis aux professeurs de bénéficier pendant plusieurs années d'un accès à des solutions numériques pour les cycles 3 et 4 (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences, langues vivantes). Ces offres, prévues pour une durée de 5 années, sont désormais arrivées à leur terme.

Parmi les BRNE de première génération, les solutions de langues vivantes restent actuellement disponibles et permettent d'intensifier l'exposition aux langues vivantes dans et hors la classe. D'autres marchés ont été notifiés en 2019 (Français langue seconde, Italien et autres LV, Langues et cultures de l'Antiquité) pour une durée de trois ans et seront renouvelés en 2022.

Pour ce qui concerne l'enseignement professionnel :

La plateforme « Étincel » est ouverte. Elle permet aux lycéens d'être immergés dans des situations industrielles authentiques. Une centaine de lycées professionnels expérimentent, en outre, le dispositif ProFan qui permet aux chercheurs d'analyser les évolutions des métiers avec le numérique.

Les outils numériques sont indispensables pour atteindre l'objectif d'une école pleinement inclusive. Les enseignants en charge d'élèves en situation de handicap en milieu ordinaire ont accès à une plateforme numérique « Cap École inclusive » réalisée par Réseau Canopé. En outre, le numérique contribue à répondre aux enjeux de fractures territoriales. C'est particulièrement le cas pour l'école rurale qui bénéficie d'un investissement important. ENIR, un appel à projets financé par les crédits du PIA, est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique dans les écoles des communes rurales de moins de 2 000 habitants. Ce sont plus de 3 000 écoles qui bénéficient d'aides à l'équipement.

Développer les compétences numériques des élèves et des enseignants (4 081 491 € en AE et 4 328 718 € en CP tous titres confondus)

La certification des compétences numériques des élèves est généralisée depuis la rentrée 2021, 64 % des élèves ont ainsi passé le test de positionnement de rentrée. Dans le cadre du plan de relance, des conventions ont été signées avec Pix (Certification Pix+Edu) et le CNED (certification à distance) et Réseau Canopé (accompagnement et à la formation au numérique des enseignants).

La formation des enseignants au et par le numérique est développée grâce au renforcement de la plateforme de formation à distance m@gistère et les formations d'initiative locale encouragées. Les possibilités de formation en ligne se renforcent avec de nouvelles fonctionnalités offertes par la plateforme m@gistère pour mieux répondre aux besoins d'interactivité et de mobilité des personnels de l'Éducation nationale.

Le ministère a développé une offre de ressources inclusives mises à disposition gratuitement à l'attention des professeurs via le soutien aux opérateurs et aux grands établissements publics scientifiques et culturels pour libérer les droits d'usages, via le soutien à la production de ressources destinées aux élèves à besoins particuliers, et le soutien à la création de ressources par les enseignants.

Le MENJS est également engagé en faveur de la féminisation des métiers du numérique en tant que membre fondateur de la fondation femmes@numérique et en accompagnant la création de contenus spécifiques.

Développer un environnement favorable au numérique dans un cadre partenarial (101 968 € d'AE et 232 103 € de CP tous titres confondus)

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Au niveau national, il convient de mieux faire connaître les offres publiques et privées aux enseignants et de simplifier les dispositifs d'acquisitions. Au sein du ministère, une stratégie éditoriale se structure pour mieux identifier les contenus produits par les acteurs publics, et ainsi en garantir un meilleur accès.

Avec les collectivités locales, l'objectif de définir conjointement un socle numérique de base, dans le respect des compétences et responsabilités de chacun, aboutira progressivement à ce que chaque école et établissement ait un niveau minimal d'équipement, de connectivité et de ressources numériques permettant un usage raisonné et progressif.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	159 707 785	106 147 501	103 882 475	84 627 302
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		46 789 195		46 975 389

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution des dépenses d'investissement est de **166 628 662 €** en AE et **144 998 929 €** en CP et se décline comme suit :

- opérations immobilières : **112 372 449 €** en AE et **92 180 012 €** en CP
- dépenses de fonctionnement courant : **2 105 277 €** en AE et **2 166 128 €** en CP ;
- fonctionnement immobilier : **481 566 €** en AE et **568 861 €** en CP ;
- dépenses informatiques : **51 669 370 €** en AE et **50 083 928 €** en CP.

1/ Les opérations immobilières (112 372 449 € en AE et 92 180 012 € en CP) :**1-1 Les constructions scolaires outre-mer et les opérations de maintenance (78 204 136 € en AE et 57 742 508 € en CP)**

- Les constructions scolaires outre-mer (74 080 279 € en AE et 52 905 604 € en CP):

Mayotte : dans le cadre de la départementalisation, par dérogation au régime de droit commun, l'État conserve l'exercice des compétences en matière d'investissement pour les établissements scolaires du second degré et doit donc assurer le financement des constructions de collèges et lycées ainsi que la rénovation, la maintenance et l'extension des établissements du second degré. Entre 2019 et 2021 les projets d'infrastructures ont permis d'augmenter la capacité d'accueil de 2 528 places en collège (97 classes) et de 3 307 places en lycées (111 classes). En 2021, 79 863 571€ en AE et 58 461 270 € de CP ont été consommés – dont 5 546 969 € d'AE et 5 371 887 € de CP imputés en titre 6.

Les consommations sur tranches fonctionnelles (TF) en 2021 ont principalement concerné les opérations suivantes:

- extension du collège de M'Tsangamouji (10,74 M€ en AE et 3,32 M€ en CP) ;
- extension d'établissements en modulaires (6,74 M€ en AE et 10,03 M€ en CP) ;
- construction du nouveau lycée de Chirongui (6,63 M€ en AE et 0,86M€ en CP) ;
- réseaux et installations électriques LPO KAHANI (3,37 M€ et 0,5 M€ en CP) ;
- rénovation et extension CLG TSIMKOURA (3,22 M€ en AE et 0,82 M€ en CP) ;
- couverture des plateaux sportifs K1 et K2 (3,25 M€ en AE);
- travaux préparatoires à la construction du lycée des métiers du bâtiments (2,5 M€ en CP) ;
- réhabilitation du collège de Doujani (2,36 M€ en CP) ;
- extension du collège de Sada (1,51 M€ en CP) ;
- réhabilitation du collège Ali Halidi de Chiconi (1,54 M€ en CP).

L'exécution constatée par rapport à la LFI 2021 est inférieure de 28 M€ en AE, un montant important des AE ayant été affecté mais non encore engagé sur les opérations mentionnées ci-dessus, 7 M€ en CP..

Nouvelle-Calédonie : le transfert de compétences au profit de la Nouvelle-Calédonie a eu lieu au 1er janvier 2012 ; les investissements liés aux lycées existants sont désormais assurés par le Territoire. Cependant, dans le cadre de la loi organique du 3 août 2009, l'État a financé la construction de deux lycées au Mont-Dore (province Sud) et à Pouembout (province Nord).

Le coût de ces deux constructions s'est élevé à 95 M€ (y compris le premier équipement pédagogique). Les deux lycées ont été livrés en plusieurs tranches et sont désormais en fonctionnement. Leur financement s'est achevé en 2021 (retrait de 123 756 € d'AE et consommation de 10 780 € de CP).

- Les opérations dans les établissements restant à la charge de l'Etat (4 123 857 € en AE et 4 836 904 € en CP) :

Ces dépenses ont porté sur les travaux de réhabilitation/restructuration du lycée Jean Zay et du lycée autogéré à Paris, les travaux de maintenance du lycée Comte de Foix d'Andorre, des travaux sur le réseau d'eau de l'internat de la réussite de Marly-le-Roi, la réfection de la toiture du lycée Letournel à Saint Pierre et Miquelon, les travaux d'entretien de l'internat de Châtel Saint Germain.

L'exécution constatée est inférieure, en AE, de 2,9 M€ à la LFI 2021.

1-2 Dépenses du propriétaire (34 168 313 € en AE et 34 437 505 € en CP)

- Opérations immobilières dans les bâtiments des services administratifs des services déconcentrés (32 270 686 € en AE et 32 742 369 € en CP) :

- les dépenses immobilières relevant du propriétaire (entretien lourd) : 13 819 123 € en AE et 8 928 997 € en CP imputés en titre 5 ;

- les dépenses au titre des grands projets immobiliers acquisition construction et travaux structurants : 18 451 563 € en AE et 23 783 372 € en CP ont été consommés en titre 5. Les opérations les plus importantes sont les suivantes :

- l'opération de construction du rectorat de Créteil (5 781 719 € d'AE et 7 032 563 € de CP, dont 818 441 € d'AE et 2 069 919 € de CP en titre 5) ;
 - la réhabilitation de la DSDEN d'Auxerre (3 239 938 € d'AE et 643 945 € de CP, dont 3 097 168 € d'AE et 632 172 € de CP en titre 5) ;
 - le regroupement des services académiques à l'École des Mines de Nancy (3 340 641 € d'AE et 10 961 306 € de CP, dont 2 864 618 € d'AE et 10 617 590 € de CP en titre 5) ;
 - l'acquisition d'un bâtiment pour les services du rectorat et du GIP à la Réunion pour un montant de 2 624 760 € en AE-CP en titre 5 ;
 - pour les autres opérations dans les services déconcentrés (opérations structurantes hors grands projets, telles que le relogement du CEREQ, le changement des huisseries du bâtiment Vercingétorix du rectorat de Clermont-Ferrand, la climatisation du rectorat de la Réunion ou l'amélioration des performances énergétiques du rectorat de Montpellier-Palais universitaire), 4 117 875 € en AE et 2 910 230 € en CP ont été consommés en titre 5.
- Opérations immobilières dans les bâtiments des services de l'administration centrale (1 897 627 € en AE et 1 695 136 € en CP) :

Elles concernent principalement des opérations de rénovation de l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IHEEF), des travaux des façades extérieures des sites Grenelle, ainsi que de l'entretien lourd pour 0,55 M € en AE et 0,44 M€ en CP.

2/ Dépenses de fonctionnement courant (2 105 277 € en AE et 2 166 128 € en CP)

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Ces dépenses, initialement budgétées en titre 3, correspondent à des immobilisations corporelles (véhicules et matériels techniques).

3/ Dépenses informatiques (51 669 370 € en AE et 50 083 928 € en CP)**3-1 Les grands projets informatiques hors nouvelle trajectoire SIRH (9 777 308 € en AE et 11 419 324 € en CP)**

Titre 5	Exécuté 2021	
	AE	CP
OCEAN-CYCLADES	4 458 930	4 763 086
OP@LE	3 716 952	4 600 473
OPER@ (ex-Refonte SI PAIE DES EPLE)	1 601 426	2 055 764
Total	9 777 308	11 419 324

Cf. éléments transversaux au programme volet « Grands projets informatiques ».

3-2 Les grands projets informatiques nouvelle trajectoire SIRH (22 220 089 € en AE et 21 259 798 € en CP)

En titre 5	Exécuté 2021	
	AE	CP
Nouvelle trajectoire SIRH	22 220 089	21 259 798
Total	22 220 089	21 259 798

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement.

3-3 Les systèmes d'information - services applicatifs (14 897 010 € en AE et 11 555 777 € en CP)

Titre 5	Exécuté 2021	
	AE	CP
Services applicatifs ressources humaines - SI RH	651 863	1 232 391
Services applicatifs métier	11 943 958	10 337 065
Autres services applicatifs	2 301 189	2 986 321
Total	14 897 010	14 555 777

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement.

3-4 Les systèmes d'information - services d'infrastructure (4 764 442 € en AE et 2 838 508 € en CP)

Titre 5	Exécuté 2021	
	AE	CP
Services d'hébergement et de transport de données	3 371 350	1 126 331
Service de Sécurité	1 393 092	1 712 177
Total	4 764 442	2 838 508

3-5 Les systèmes d'information – services bureautiques (10 521 € en AE égal CP en titre 5)

Titre 5	Exécuté 2021	
	AE	CP
Services bureautiques	10 521	10 521
Total	10 521	10 521

Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	100 000	4 404	100 000	13 714
Transferts aux entreprises		1 584 800		1 562 800
Transferts aux collectivités territoriales	2 500 000	23 134 360	2 500 000	23 125 490
Transferts aux autres collectivités		3 434 167		2 779 197

L'exécution des dépenses d'intervention est de **28 157 731 €** en AE et **27 481 201 €** en CP et se décline comme suit :

- opérations immobilières : **8 044 228 €** en AE et **10 258 114 €** en CP ;
- entretien lourd : **100 054 €** en CP ;
- loyers et fonctionnement immobilier : **227 450 €** en AE et **223 923 €** en CP ;
- entretien et dépenses de fonctionnement courant : **2 527 319 €** en AE et **2 520 270 €** en CP ;
- frais de déplacement : **6 103 €** en AE et en CP ;
- dépenses informatiques : **17 352 630 €** en AE et **14 372 735 €** en CP.

1/ Les opérations immobilières et l'entretien lourd (8 044 228 € en AE et 10 358 168 € en CP) :

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 8 044 228 € en AE et 10 358 168 € en CP. Elles correspondent aux dépenses suivantes :

- entretien lourd : 100 054 € en CP ;
- constructions scolaires Outre-mer : 8 044 228 € en AE et 10 258 114 € en CP.

Pour la Polynésie française, dans le cadre de la convention pluriannuelle signée le 22 octobre 2016 et la convention annuelle 2021, l'État a subventionné en 2021 à hauteur de 2,5 M€ d'AE et 1,9 M€ de CP la construction d'un bâtiment administratif sur le collège de Arue, des travaux d'aménagements et des équipements pour les lycées et collèges. .

Pour Saint-Martin, pour la construction du collège 900 à Saint-Martin suite au cyclone Irma, 3 M€ ont été versés en 2021. 3 M€ ont été versés en 2021.

2/ Les loyers et fonctionnement immobilier (227 450 € en AE et 223 923 € en CP) :

Ces montants correspondent à des transferts à des collectivités et se déclinent comme suit :

- fonctionnement immobilier dont loyer, entretien, fluides : 223 608 € en AE et 220 081 en CP ;
- entretien courant : 3 842 € en AE et en CP.

3/ Dépenses de fonctionnement courant (2 527 319 € en AE et 2 520 270 € en CP)

Ces dépenses, initialement budgétées en titre 3, correspondent à des transferts directs à des GIP, des collectivités locales, des établissements publics locaux d'enseignement ou des associations.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

4/ Frais de déplacement (6 103 € en AE et en CP) :

Ce montant correspond à des transferts aux ménages.

5/ Dépenses informatiques (17 352 630 € en AE et 14 372 735 € en CP) :

Les dépenses des systèmes d'information (526 142 € en AE et 476 134 € en CP) se déclinent comme suit :

- dépenses de services applicatifs (103 309 € en AE et en CP) ;
- dépenses de services d'infrastructure (400 210 € en AE et 350 203 € en CP) ;
- dépenses de services bureautiques (12 622 € en AE et en CP) ;
- dépenses de services mutualisées (10 000 € en AE et en CP) ;

Les dépenses au titre du numérique pour l'éducation (16 826 488 € en AE et 13 896 601 € en CP) se présentent comme suit :

Numérique pour l'éducation

Titre 6	Exécuté 2021	
	AE	CP
Numérique éducatif	16 826 488	13 896 601
Hors INEE	5 678 291	5 703 047
PIA INEE	11 148 197	8 193 554
Total	16 826 488	13 896 601

*Cf. éléments détaillés en dépenses de fonctionnement.***ACTION****09 – Certification**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Certification	172 890 146	29 568 760	202 458 906	172 890 146	29 568 760	202 458 906
	113 916 522	25 500 084	139 416 606	113 916 522	26 171 167	140 087 690

Les dépenses indemnitaires relevant du titre 2 et les dépenses hors titre 2 représentent respectivement 81,2 % et 18,8 % des crédits de paiement exécutés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	172 890 146	113 916 522	172 890 146	113 916 522
Rémunérations d'activité	106 471 047	79 750 014	106 471 047	79 750 014
Cotisations et contributions sociales	64 728 680	33 944 891	64 728 680	33 944 891
Prestations sociales et allocations diverses	1 690 419	221 617	1 690 419	221 617
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	29 568 760	21 953 396	29 568 760	22 624 549
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 568 760	21 953 396	29 568 760	22 624 549
Titre 6 : Dépenses d'intervention		3 546 688		3 546 619
Transferts aux entreprises		65 401		65 293
Transferts aux collectivités territoriales		1 944 985		1 945 024
Transferts aux autres collectivités		1 536 302		1 536 302
Total	202 458 906	139 416 606	202 458 906	140 087 690

Corrigée des erreurs d'imputation, l'exécution hors titre 2 s'élève à **26 109 173 €** en AE et **26 186 445 €** en CP.

La part de dépenses relevant du titre 2 correspond majoritairement au règlement des vacances et indemnités de jury. En 2021, cette dépense a représenté **33 999 362 €** (contre 14 M€ en 2020).

Les examens de niveau 2 (DEUG, BTS, DUT, etc.) et de niveau 4 (BAC) concentrent la plus grande part des dépenses en hors titre 2 (respectivement 40,5 % et 30,4 %).

L'exécution totale est inférieure de 3 397 593 € en CP par rapport à la LFI (29 568 760 € en AE et en CP). Cela s'explique par la mise en place d'épreuves en contrôle continu et à distance en raison de la crise sanitaire. En 2021, seules deux épreuves du baccalauréat général et technologique ont été organisées en présentiel : la philosophie et le grand oral.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 568 760	21 953 396	29 568 760	22 624 549

Corrigées des erreurs d'imputation, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **22 562 485 €** en AE et **22 639 826 €** en CP et correspondent pour 56 % à des frais de déplacement (12,3 M€). Les autres dépenses couvrent les frais d'organisation des épreuves (fournitures, location de salles, impression des sujets, etc.).

L'écart par rapport à la prévision résulte en partie des efforts du ministère : les réformes pédagogiques, notamment concernant la voie professionnelle, ainsi que la poursuite des efforts de rationalisation (mutualisation entre académies de l'élaboration des sujets, recours accru à la visioconférence, dématérialisation des copies, etc.) et d'harmonisation des pratiques de gestion consécutive au déploiement des applications informatiques Chorus DT (gestion des frais de

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

déplacement temporaire), IMAG'IN (gestion des intervenants) et CYCLADES (gestion des candidats), permettent de maîtriser les coûts moyens par candidat présent.

Par ailleurs, l'enquête « Système d'information relatif au coût des examens et concours » (SICEC) reposant sur la collecte auprès des académies de données relatives aux dépenses et effectifs de candidats aux épreuves sur le périmètre du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale », a permis de déterminer les coûts moyens par examens de la session 2020.

Examens	Coûts moyens 2021 (session 2020) par candidat présent (en €) *
Diplôme national du brevet (DNB)	0,5
Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) / Brevet d'études professionnelles (BEP)	5,7
Baccalauréat	24,4
Brevet de technicien supérieur (BTS)	16,7
<i>* source : enquête SICEC session 2020 en cours de validation, chiffres provisoires</i>	

Face à la situation inédite créée par la crise sanitaire du Covid-19, l'ensemble des épreuves terminales de la session 2020 du baccalauréat ont basculé en contrôle continu. Par conséquent, les coûts moyens des examens par candidat entre les sessions 2019 et 2020 ont évolué à la baisse.

Pour les diverses catégories d'examens, la baisse des coûts - résultant du passage en contrôle continu ou de l'annulation d'épreuves - se répartit comme suit :

- une forte diminution du coût de la session par candidat du diplôme national du brevet (DNB) passant de 3,8 € à 0,5 € ;
- une baisse du coût moyen sur les certificats d'aptitude professionnelle et brevets d'études professionnelles, passant de 18,7 € par candidat présent à la session 2019 à 5,7 € à la session 2020 en raison de la baisse des frais d'organisation principalement ;
- une réduction du coût moyen sur le baccalauréat à 24,4 € à la session 2020 contre 76,8 € à la session 2019 ;
- sur les examens de brevets de technicien supérieur, qui nécessitent des déplacements plus nombreux des examinateurs, les coûts moyens affichent une baisse de 78,5 € par candidat présent (16,7 € pour la session 2020 contre 95,8 € en 2019).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		65 401		65 293
Transferts aux collectivités territoriales		1 944 985		1 945 024
Transferts aux autres collectivités		1 536 302		1 536 302

Ces dépenses, initialement budgétées en titre 3, correspondent à des subventions versées dans le cadre du remboursement des frais d'organisation d'examens pris en charge par des EPLE, des établissements privés ou des collectivités. En conséquence, elles sont imputées en dépenses d'intervention.

ACTION**10 – Transports scolaires**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
10 – Transports scolaires		3 322 845 3 062 896	3 322 845 3 062 896		3 322 845 3 062 171	3 322 845 3 062 171

L'action « transports scolaires » finance la participation de l'État aux dépenses de transports scolaires (terrestre, maritime et aérien) en Polynésie française, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna.

L'État est compétent pour le financement des transports scolaires à Wallis-et-Futuna et co-finance les transports scolaires avec les collectivités de Polynésie française et de Saint-Pierre-et-Miquelon sur la base d'une convention.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		135 513		134 415
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		135 513		134 415
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 322 845	2 927 383	3 322 845	2 927 755
Transferts aux collectivités territoriales	3 322 845	2 927 383	3 322 845	2 927 755
Total	3 322 845	3 062 896	3 322 845	3 062 171

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Titre 3 Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		135 513		134 415

Il s'agit de dépenses imputées à tort sur le titre 3. Les crédits sont détaillés dans les dépenses d'intervention.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux collectivités territoriales	3 322 845	2 927 383	3 322 845	2 927 755

Corrigées des erreurs d'imputation, les dépenses s'élèvent à **3 062 896 €** en AE et **3 062 171 €** en CP et se répartissent comme suit :

- Polynésie française : 2 870 103 € en AE et CP ;

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

- Wallis-et-Futuna : 177 793 € en AE et 177 068 € en CP ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon : 15 000 € en AE et CP.

Indicateur : coût moyen par élève selon le type de transport (constat 2021)

	Transport aérien		Transport maritime		Transport terrestre	
	Effectif estimé	Coût moyen /élève	Effectif estimé	Coût moyen /élève	Effectif estimé	Coût moyen /élève
Polynésie française	1 891	292 €	1 457	679 €	14 787	90 €
St-Pierre-et-Miquelon	18	833 €				
Wallis-et-Futuna	354	500 €				
TOTAL	2 263	329 €	1 457	679 €	14 787	90 €

Le coût moyen par élève a baissé selon le type de transport par rapport à 2020 en raison de la suspension de l'accueil des élèves suite aux fermetures des établissements résultant de la crise sanitaire.

ACTION**11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Pilotage et mise œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative	193 028 250 137 940 660	7 281	193 028 250 137 947 941	193 028 250 137 940 660	7 281	193 028 250 137 947 941

L'action « Pilotage et mise en œuvre des politiques du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative » regroupe les crédits de rémunération des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés affectés dans les services concourant aux politiques en faveur de la jeunesse et des sports.

Au niveau déconcentré, une délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) a été créée au sein de chaque rectorat de région académique (à l'exception de la Guyane), et un service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES) a été constitué au sein de chaque direction des services de l'éducation nationale (DSDEN).

La DRAJES assure l'animation et la coordination des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire, ainsi que, dans ce champ de compétence, des politiques relatives à l'égalité et à la citoyenneté et au développement de l'emploi, en liaison, si besoin, avec la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et de la solidarité (DREETS).

Elle coordonne l'action des SDJES, qui assurent le secrétariat de la commission départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative et mettent en œuvre les politiques portées budgétairement par les programmes 163 (Jeunesse et vie associative) et 219 (Sport) et relatives :

- au service civique et au service national universel ;
- à la promotion et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport ;
- au contrôle de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs ;
- à l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;

- à l'accompagnement de la vie associative et à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	193 028 250	137 940 660	193 028 250	137 940 660
Rémunérations d'activité	114 541 453	83 548 949	114 541 453	83 548 949
Cotisations et contributions sociales	78 045 759	54 173 144	78 045 759	54 173 144
Prestations sociales et allocations diverses	441 038	218 567	441 038	218 567
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		7 281		7 281
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		7 281		7 281
Total	193 028 250	137 947 941	193 028 250	137 947 941

La sous-exécution importante en titre 2 de l'action (-28 % par rapport à la LFI 2021) s'explique par un retard dans la mise en œuvre de la nouvelle action dans les applications de paie, qui s'est échelonnée sur février et mars selon les SIRH de paie (les crédits ont été imputés sur l'action 1 pour les périodes correspondantes) ;

- le positionnement sur cette action de l'ensemble des crédits de masse salariale issus des transferts liés à l'accueil des missions jeunesse et sport alors qu'une centaine d'emplois a été positionnée sur d'autres actions et a servi à renforcer les services et directions du secrétariat général et des rectorats

Cette sous-exécution est en grande partie transitoire et devrait se résorber partiellement en 2022.

L'exécution constatée en 2021 en hors titre 2 est une erreur d'imputation.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	31 900	31 900			25 000	25 000
Subventions pour charges de service public	31 900	31 900			25 000	25 000
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)					486	486
Transferts					486	486
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)					30 000	30 000
Transferts					30 000	30 000
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)					35 000	35 000
Subventions pour charges de service public					35 000	35 000
EPCMPP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	120 000	209 686			40 000	40 000
Subventions pour charges de service public	120 000	209 686			40 000	40 000
X - Ecole polytechnique (P144)					25 000	25 000
Subventions pour charges de service public					25 000	25 000
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (P212)					20 000	20 000
Subventions pour charges de service public					20 000	20 000
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	95 000	182 300			40 000	40 000
Subventions pour charges de service public	95 000	182 300			40 000	40 000
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (P214)	6 848 186	6 848 186	6 933 681	6 933 681	6 835 625	6 835 625
Subventions pour charges de service public	6 848 186	6 848 186	6 933 681	6 933 681	6 835 625	6 835 625
FEI - France éducation international (P214)	292 030	292 030	3 500 000	3 500 000	3 532 394	3 532 394
Subventions pour charges de service public	292 030	292 030	3 500 000	3 500 000	3 532 394	3 532 394
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)	28 395 051	28 395 051	29 593 907	29 593 907	30 148 225	30 148 225
Subventions pour charges de service public	28 395 051	28 395 051	29 593 907	29 593 907	29 503 225	29 503 225
Dotations en fonds propres					645 000	645 000
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	2 388 002	2 388 002	2 448 163	2 448 163	2 388 055	2 388 055
Subventions pour charges de service public	2 388 002	2 388 002	2 448 163	2 448 163	2 388 055	2 388 055
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions (P214)	27 609 229	27 609 229	25 550 567	25 550 567	24 657 993	24 657 993
Subventions pour charges de service public	27 609 229	27 609 229	25 550 567	25 550 567	24 656 493	24 656 493
Transferts					1 500	1 500
Institut Français (P185)	25 000	25 000			25 000	25 000
Subventions pour charges de service public	25 000	25 000			25 000	25 000
Réseau Canopé (P214)	87 251 284	87 251 284	85 877 139	85 877 139	85 316 116	85 316 116
Subventions pour charges de service public	87 251 284	87 251 284	85 877 139	85 877 139	85 316 116	85 316 116
Business France (P134)	100 000	50 000				50 000
Transferts	100 000	50 000				50 000
Universités et assimilés (P150)	840 804	779 103			846 140	835 841
Subventions pour charges de service public	425 197	425 197			595 081	595 081

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	415 607	353 906			251 059	240 760
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	352 579	352 579			322 600	322 600
Subventions pour charges de service public	352 239	352 239			322 150	322 150
Transferts	340	340			450	450
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	9 988 330	9 988 330			1 131 591	1 131 591
Subventions pour charges de service public	9 988 330	9 988 330			1 131 591	1 131 591
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	20 000	20 000			15 000	15 000
Subventions pour charges de service public	20 000	20 000			15 000	15 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					38 120	38 120
Subventions pour charges de service public					38 120	38 120
Universcience (P361)					10 000	10 000
Subventions pour charges de service public					10 000	10 000
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (P219)					3 840	3 840
Subventions pour charges de service public					3 840	3 840
ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (P111)	150 000	150 000			150 000	150 000
Subventions pour charges de service public	150 000	150 000			150 000	150 000
Total	164 507 395	164 572 681	153 903 457	153 903 457	155 636 185	155 675 886
Total des subventions pour charges de service public	163 991 448	164 168 435	153 903 457	153 903 457	154 707 690	154 707 690
Total des dotations en fonds propres					645 000	645 000
Total des transferts	515 947	404 246			283 495	323 196

Le montant des financements du programme 214 versés aux opérateurs de l'enseignement scolaire (CEREQ, FEI, CNED, ONISEP et Réseau Canopé) s'élève à 150,49 M€ en 2021 dont 149,84 M€ de subventions pour charges de service public. Le montant versé est supérieur de 0,04 M€ au montant prévu en LFI 2021. Ce montant résulte de l'annulation de la mise en réserve -2,08 M€ et de versements complémentaires pour un total de 2,11 M€ :

- 1,01 M€ au CNED dont 0,64 M€ pour la rénovation de deux bâtiments, 0,27 M€ pour le dispositif « devoirs faits » et 0,1 M€ pour des mesures RH ;
- 0,54 M€ à Réseau Canopé, dont 0,5 M€ pour le développement de projets relevant de la stratégie numérique du ministère et 0,04 M€ au titre de la convergence indemnitaire des agents résidant en Île-de-France ;
- 0,46 M€ à l'Onisep, dont 0,3 M€ pour la maintenance et le développement des évolutions de l'application FOLIOS, 0,14 M€ pour l'accompagnement de ses personnels dans le cadre de la restructuration de l'établissement et 0,01 M€ au titre de la convergence indemnitaire des agents résidant en Île-de-France ;
- 0,10 M€ à FEI au titre de la convergence indemnitaire des agents résidant en Île-de-France.

Au-delà des financements alloués par le MENJS à ses opérateurs, le programme 214 effectue des versements à d'autres opérateurs dans le cadre de partenariats en matière de numérique (en particulier avec des universités), de systèmes d'information (GIP Renater notamment), de dépenses d'évaluation ou encore de relations internationales (principalement en faveur de l'agence Erasmus+France/Education).

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Justification au premier euro

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis		
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	Réalisation 2020	0	91	3	0	2	1
	Prévision 2021	0	110	6	0	3	1
	Réalisation 2021	0	90	5	0	3	1
FEI – France éducation international	Réalisation 2020	0	239	15	0	11	0
	Prévision 2021	0	245	21	0	11	4
	Réalisation 2021	1	242	17	0	12	2
CNED - Centre national d'enseignement à distance	Réalisation 2020	0	902	7	0	6	0
	Prévision 2021	0	981	25	0	10	0
	Réalisation 2021	0	884	10	0	6	0
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions	Réalisation 2020	0	401	11	0	6	0
	Prévision 2021	0	379	20	16	0	0
	Réalisation 2021	0	334	8	0	7	0
Réseau Canopé	Réalisation 2020	0	1 255	7	7	0	0
	Prévision 2021	1	1 333	6	0	6	0
	Réalisation 2021	5	1 190	10	0	5	0
Total	Réalisation 2020	0	2 888	43	7	25	1
	Prévision 2021	1	3 048	78	16	30	5
	Réalisation 2021	6	2 740	50	0	33	3

* Les emplois sous plafond 2021 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

L'exécution constatée des emplois sous plafond en 2021 est inférieure de 308 ETPT au plafond prévu en LFI 2021. Cette sous-exécution résulte principalement de postes non-pourvus et du report de certains recrutements en raison de la crise sanitaire.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2021 *	3 048	2 740

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2021 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2021 en ETP	-95	-65

L'écart entre prévision et exécution du schéma d'emplois concerne l'opérateur ONISEP: grace aux mesures d'accompagnement à la mobilité conduites par cet opérateur, le départ des agents dont les fonctions ont été transférées aux régions, s'est avéré plus important que prévu initialement en 2020 conduisant ainsi l'opérateur à réaliser un schéma d'emploi moindre que prévu en 2021 (-25 ETP).

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications	0	0	0
FEI – France éducation international	0	0	0
CNED - Centre national d'enseignement à distance	0	0	0
ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions	43 189	20 000	27 442
Réseau Canopé	0	0	0
Total	43 189	20 000	27 442

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Opérateurs

Opérateurs

OPÉRATEUR

CEREQ - Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectif et de performance de l'établissement, signé le 29 mars 2019, porte sur la période 2019-2022. Il s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- le positionnement de l'établissement dans la production de connaissances ;
- la dissémination des connaissances ;
- la gouvernance et la gestion de l'établissement.

L'établissement a prévu de renforcer ses outils de pilotage et de se doter d'une comptabilité analytique.

Par ailleurs, le CEREQ poursuit le développement de ses partenariats notamment avec les conseils régionaux.

Politique immobilière

Dans le cadre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière, le CEREQ poursuit la mise en œuvre du projet de relocalisation de son siège au sein du campus de l'École Centrale de Marseille situé dans le technopôle de Château-Gombert (13e arrondissement de Marseille). Le déménagement est prévu au cours de l'été 2023. L'opération reste toutefois conditionnée par le déménagement de l'École Centrale de Marseille et la réalisation des travaux de réaménagement du site.

Rationalisation des fonctions support

La maîtrise des dépenses des fonctions « support » constitue un des objectifs du COP 2019/2022.

Le déménagement du CEREQ permettra de progresser dans la rationalisation des fonctions supports. La démarche de réduction des dépenses entreprise depuis quelques années par le biais de mise en concurrence et par la mutualisation des achats doit permettre d'atteindre un objectif de 25 % maximum de l'ensemble des dépenses de l'établissement.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P159 – Expertise, information géographique et météorologie	6	6				
Transferts	6	6				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	6 848	6 848	6 934	6 934	6 836	6 836
Subventions pour charges de service public	6 848	6 848	6 934	6 934	6 836	6 836
P163 – Jeunesse et vie associative		11				
Subventions pour charges de service public		11				
P103 – Accompagnement des mutations		50			125	125

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
économiques et développement de l'emploi						
Subventions pour charges de service public		50			125	125
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	1 155	984	914	914	969	972
Subventions pour charges de service public	1 155	984	914	914	969	972
Total	8 010	7 899	7 848	7 848	7 930	7 933

L'écart de 0,098 M€ constaté entre le montant des crédits inscrits en loi de finances initiale 2021 et le montant effectivement versé sur le programme 214 s'explique par l'annulation la réserve de précaution initiale.

L'écart de 0,058 M€ constaté entre le montant des crédits inscrit en loi de finances initiale 2021 et le montant effectivement versé depuis le programme 155 s'explique par l'annulation de la réserve de précaution initiale (-0,013 M€) et par des versements complémentaires (0,071 M€) pour le financement de diverses enquêtes portant notamment sur les impacts de la crise sanitaire sur la formation professionnelle continue et sur la formation des personnes en recherche d'emploi.

COMPTES FINANCIERS 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	7 154	6 901	Subventions de l'État	7 996	7 939
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 027	2 010	– subventions pour charges de service public	7 736	7 737
			– crédits d'intervention(transfert)	260	202
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 006	2 894	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	83	13
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	580	820	Revenus d'activité et autres produits	1 572	2 076
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	580	820	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		434
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		1
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	10 160	9 796	Total des produits	9 651	10 028
Résultat : bénéfice		232	Résultat : perte	509	
Total : équilibre du CR	10 160	10 028	Total : équilibre du CR	10 160	10 028

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources		
			Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	71	618
Investissements	936	923	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		1
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	936	923	Total des ressources	71	618
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	865	305

* Voté

Le compte de résultat présente un bénéfice de 0,23 M€, soit un écart de 0,74 M€ par rapport à la prévision initiale. Celui-ci résulte, d'une part, de produits supérieurs à ceux attendus (notamment des reprises sur provisions) et, d'autre part, de charges moins importantes que prévues en raison de la crise sanitaire.

L'écart, en CP, de 0,006 M€ entre le tableau des financements de l'État (7,93 M€) et le compte de résultat (7,94 M€) correspond au préciput versé par l'Agence nationale de la recherche (article L. 329-5 du code de la recherche), comptabilisé en subventions de l'État au compte de résultat de l'opérateur.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
6 951	5 754	6 579

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 300	7 300	7 059	7 059
Fonctionnement	1 791	2 280	1 659	1 924
Intervention	0	0	0	0
Investissement	123	146	110	128
Total des dépenses AE (A) CP (B)	9 214	9 726	8 828	9 111
dont contributions employeur au CAS pensions	2 027	2 027	1 955	1 955

* Voté

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	8 831	8 727
Subvention pour charges de service public	7 736	7 737
Autres financements de l'État	378	202
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	89	13
Recettes propres	629	776
Recettes fléchées	31	31
Financements de l'État fléchés	0	31
Autres financements publics fléchés	31	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	8 862	8 758
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	864	352

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dissémination des connaissances	672		128	128	0	0	0	0	800	800
	702		90	108	0	0	0	0	792	810
Fonction support	1 420		881	932	0	0	123	146	2 423	2 499
	1 282		704	721	0	0	110	128	2 096	2 131
Production des connaissances	5 208		783	1 220	0	0	0	0	5 991	6 428
	5 074		866	1 096	0	0	0	0	5 940	6 170
Total	7 300		1 791	2 280	0	0	123	146	9 214	9 726
	7 059		1 659	1 924	0	0	110	128	8 828	9 111

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	864	352
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	88	39
Autres décaissements non budgétaires	102	150
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 053	542
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	18
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	1 053	542

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	83	44
Autres encaissements non budgétaires	102	127
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	184	170
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	869	371
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	58	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	810	389
Total des financements	1 053	542

* Voté

Le taux d'exécution des CP (toutes enveloppes comprises) s'élève à 93,7 %.

- L'exécution de l'enveloppe de personnel est proche de la prévision d'exécution du BI avec un taux de 97 % ;
- Les dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été sous-exécutées par rapport au budget initial (respectivement 92,6 % et 87,7 %) en raison de la crise sanitaire qui a entraîné une diminution des frais de mission et des prestations externes (retranscription, nettoyage, accueil, etc.).

Avec un total d'encaissements de 8,76 M€, les recettes budgétaires ont été réalisées à 98,8 %, l'écart par rapport aux prévisions résultant principalement de reports d'encaissements sur 2022.

Le solde budgétaire s'est amélioré de 0,51 M€ par rapport à la prévision 2021 du fait principalement de dépenses inférieures aux prévisions mais reste néanmoins déficitaire à hauteur de - 0,35 M€.

La trésorerie s'élève 6,58 M€ à fin 2021 après un prélèvement net de 0,37 M€ (principalement sur la trésorerie non fléchée).

Le fonds de roulement a diminué de 0,31 M€ et s'élève à 6,73 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	94	116	95
– sous plafond	91	110	90
– hors plafond	3	6	5
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	2	3	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		1	1
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		1	1

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

La consommation d'emplois du CEREQ s'établit à 90 ETPT sous plafond, pour une prévision initiale de 110 ETPT. L'écart de 20 ETPT s'explique par des difficultés de recrutement obligeant à en envisager le report sur l'année suivante.

OPÉRATEUR

FEI – France éducation international

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP), signé en 2018, définit la politique de l'établissement sur la période 2019- 2022.

Les deux grands axes stratégiques proposés par l'établissement sont :

- renforcer les métiers de FEI au service de l'éducation, de la formation et du français dans le monde ;
- transformer FEI par la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue (par exemple, la numérisation).

Politique immobilière

Des opérations d'investissements prévues en 2021 ont été reportées en 2022 du fait de la crise sanitaire et des contraintes budgétaires. Il convient de mentionner le report d'opérations significatives, dont les travaux de l'aile Versailles, la rénovation de l'aile Paris, la réfection du mur des Binelles, et les travaux de mises aux normes du transformateur électrique.

Un nouveau SPSI devra être élaboré par l'opérateur pour la période 2021-2025.

Rationalisation des fonctions support

L'établissement maîtrise ses coûts de fonctionnement courant, notamment grâce à une mise en concurrence régulière des contrats, au renouvellement des marchés et à l'adhésion aux groupements de commandes de marchés mutualisés au niveau de l'État.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		39				95
Transferts		39				95
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	2 250	2 581			2 216	2 822
Transferts	2 250	2 581			2 216	2 822
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					2	2
Transferts					2	2
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	292	292	3 500	3 500	3 532	3 532
Subventions pour charges de service public	292	292	3 500	3 500	3 532	3 532
P359 – Présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022					258	93

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts					258	93
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique					275	92
Transferts					275	92
Total	2 542	2 912	3 500	3 500	6 283	6 636

L'écart de 0,03 M€ entre la LFI 2021 et l'exécution résulte sur le programme 214 de :

- l'annulation de la réserve de précaution (-0,07 M€) ;
- le versement de 0,10 M€ au titre de la convergence indemnitaire pour les agents travaillant en Île-de-France.

Par ailleurs, FEI a perçu :

- 0,09 M€ dans le cadre de la préparation de la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 du programme 359 ;
- 0,09 M€ du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) du programme 349 ;
- 0,095 M€ du programme 185 dans le cadre du Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) pour des projets montés en partenariat avec la Colombie, le Pérou et l'Equateur ;
- 2,8 M€ du programme 209 , principalement pour des projets conçus en appui au développement de l'enseignement supérieur français en Afrique) ;
- 0,002 M€ du programme 361 au titre de soutien au module de formation « Action culturelle et langue française ».

L'écart entre le montant total des financements de l'État et les subventions de l'État du compte de résultat provient de la comptabilisation par l'opérateur de certains financements de l'État dans d'autres rubriques (certaines subventions reçues de l'Etat comptabilisées en autres subventions ou autres produits).

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	15 883	16 773	Subventions de l'État	3 462	3 527
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 774	2 828	– subventions pour charges de service public	3 462	3 525
			– crédits d'intervention(transfert)		2
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 512	9 876	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	75	127
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 500	1 326	Revenus d'activité et autres produits	21 256	28 395
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 500	1 326	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	560	879
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	26 395	26 649	Total des produits	24 793	32 049
Résultat : bénéfice		5 400	Résultat : perte	1 602	
Total : équilibre du CR	26 395	32 049	Total : équilibre du CR	26 395	32 049

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement	662		Capacité d'autofinancement		5 846
Investissements	2 475	1 332	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	3 137	1 332	Total des ressources		5 846
Augmentation du fonds de roulement		4 515	Diminution du fonds de roulement	3 137	

* Voté

FEI présente un bénéfice de 5,4 M€ alors qu'une perte de 1,6 M€ était prévue au budget initial. Le bénéfice réalisé s'explique par la reprise des activités de l'établissement et l'augmentation importante des produits (+7,3 M€ par rapport aux dépenses qui augmentent de +0,25 M€).

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
14 077	8 190	18 445

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	15 883	15 883	17 526	17 526
Fonctionnement	9 388	9 012	8 430	7 721
Intervention	0	0	0	0
Investissement	4 858	2 475	1 394	1 286
Total des dépenses AE (A) CP (B)	30 129	27 370	27 350	26 532
dont contributions employeur au CAS pensions	2 823	2 823	2 828	2 828

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	23 336	30 089
Subvention pour charges de service public	3 462	3 525
Autres financements de l'État	0	2
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	75	154
Recettes propres	19 799	26 407
Recettes fléchées	897	600
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	897	600
Total des recettes (C)	24 233	30 689
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	4 157
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	3 137	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Contribution à la mobilité et à l'ouverture du système éducatif	1 335	288	288	0	0	0	0	1 623	1 623
	1 355	97	107	0	0	0	0	1 453	1 462
Coopération en éducation	2 320	3 665	3 665	0	0	0	0	5 985	5 985
	2 389	2 685	2 718	0	0	0	0	5 075	5 107
Fonctions support	5 828	2 385	2 169	0	0	4 858	2 475	13 071	10 472
	6 347	2 539	1 819	0	0	1 394	1 286	10 280	9 451
Hébergement et restauration	0	617	457	0	0	0	0	617	457
	0	93	75	0	0	0	0	93	75
Soutien à la diffusion du français	6 400	2 433	2 433	0	0	0	0	8 833	8 833
	7 434	3 016	3 002	0	0	0	0	10 450	10 437
Total	15 883	9 388	9 012	0	0	4 858	2 475	30 129	27 370
	17 526	8 430	7 721	0	0	1 394	1 286	27 350	26 532

* Voté

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Opérateurs

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 137	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	881	904
Autres décaissements non budgétaires	0	7
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 018	911
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	4 368
Abondement de la trésorerie fléchée	0	494
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	3 875
Total des besoins	4 018	5 279

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	4 157
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	881	904
Autres encaissements non budgétaires	0	219
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	881	5 279
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 137	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	54	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 083	0
Total des financements	4 018	5 279

* Voté

Le compte financier 2021 de FEI fait apparaître un taux d'exécution des dépenses de 97 % (en CP) par rapport au budget initial 2021.

- Les dépenses de personnel sont en hausse de +10 % (+1,6 M€) par rapport au budget initial. Cet écart s'explique notamment par l'augmentation du nombre de vacataires chargés des corrections dans le domaine de la certification liée à la reprise d'activités et au recours aux experts dans le cadre de projets de coopération en éducation ;
- Les dépenses de fonctionnement ont été exécutés à hauteur de 86 % (- 1,3 M€). Cette sous-exécution est due aux impacts de la crise sanitaire notamment dans les domaines de la coopération (essentiellement en matière de partenariat), de l'hôtellerie/restauration et des fonctions supports ;
- La sous-exécution de l'enveloppe d'investissement (-1,2M€) résulte principalement du décalage de certaines opérations immobilières et du report d'investissements de numérisation ;
- Les recettes s'élèvent à 30,7 M€, en hausse de 26 % par rapport au budget initial (+6,5 M€). Cet écart s'explique par la forte augmentation des recettes propres, en lien avec la dynamique des activités de coopération internationale en éducation et d'évaluation et de certification.

Le fonds de roulement s'élève à 22 M€, en forte augmentation (+10 M€) par rapport au budget initial.
La trésorerie s'élève à 18,4 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	254	266	259
– sous plafond	239	245	242
– hors plafond	15	21	17
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	11	11	12
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		4	3
– rémunérés par l'État par ce programme			1
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		4	2

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

L'opérateur a consommé 242 ETPT sous plafond (soit un taux d'exécution de 99 %) et a eu recours à 17 emplois hors plafond (majoritairement des apprentis) en 2021.

OPÉRATEUR

CNED - Centre national d'enseignement à distance

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2019-2022 a été signé le 4 avril 2019. Les quatre axes stratégiques contenus dans le COP sont les suivants :

- renforcer la contribution du CNED à l'action du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'ensemble de ses politiques éducatives, en particulier en matière de numérique ;
- faire de la chaîne de relation client un levier prioritaire d'amélioration de la qualité de l'offre de formation ;
- agir sur les leviers de croissance de l'établissement par l'engagement d'actions opérationnelles permettant d'augmenter ses ressources propres ;
- poursuivre et accompagner la transformation de l'établissement. À la suite de la crise sanitaire, le CNED a maintenu à la rentrée 2021 les classes virtuelles dans le cadre du dispositif de continuité pédagogique « une classe à la maison ».

Politique immobilière

Le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) du CNED a été validé par l'ensemble des autorités compétentes et approuvé par le conseil d'administration de l'établissement le 18 juin 2020. Ce SPSI repose sur deux axes principaux :

- poursuivre les opérations d'optimisation des surfaces afin de parvenir à un ratio global d'occupation conforme à la politique immobilière de l'Etat à l'horizon 2024 ;

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Opérateurs

- adapter son parc immobilier à l'évolution de ses besoins ce qui pourrait conduire à des cessions.

Rationalisation des fonctions support

La rationalisation des fonctions support du CNED repose sur plusieurs leviers :

- une maîtrise des frais d'impression ;
- des efforts d'économies sur un nombre important de dépenses : frais de missions, frais de représentation, coût de fonctionnement des bâtiments, coûts de fournitures administratives ;
- une poursuite de la rationalisation des surfaces utilisées et restitution des surfaces libérées sécables.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		14				19
Transferts		14				19
P362 – Écologie					212	212
Subventions pour charges de service public					212	212
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		15				5
Transferts		15				5
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	3 248	3 248			2 607	2 607
Subventions pour charges de service public	3 248	3 248			2 599	2 599
Transferts					8	8
P230 – Vie de l'élève					2 512	2 421
Subventions pour charges de service public					2 512	2 421
P139 – Enseignement privé du premier et du second degrés					44	105
Subventions pour charges de service public					44	105
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	28 395	28 395	29 594	29 594	30 148	30 148
Subventions pour charges de service public	28 395	28 395	29 594	29 594	29 503	29 503
Dotations en fonds propres					645	645
P363 – Compétitivité					90	40
Transferts					90	40
Total	31 643	31 672	29 594	29 594	35 614	35 559

L'écart, en CP, entre le montant des crédits inscrits en LFI2021 au titre de la subvention pour charges de service public et le montant effectivement versé à l'opérateur (+5,69 M€) s'explique par l'annulation de la réserve de précaution et par le versement de subventions par d'autres programmes. On peut citer, entre autres :

- programme 139 : 0,10 M€ pour les enseignements à distance des épreuves de spécialité dans les établissements d'enseignement privé ;
- programme 141 : 2 M€ au titre de la participation aux coûts de conception et de déploiement de l'offre program'cours pour assurer une continuité pédagogique en cas d'absence d'enseignants de courte durée, 0,45 M€ pour la mise en place du module d'enseignement à distance de certaines langues régionales, et 0,16 M€ pour les enseignements de spécialité et divers dispositifs pédagogiques dans les établissements relevant de l'enseignement public ;

- programme 214 : -0,45 M€ de crédits mis en réserve et annulés, 0,64 M€ pour la rénovation de bâtiments, 0,27 M€ pour le dispositif « devoirs faits » et 0,1 M€ principalement au titre de l'accompagnement des personnels dans le cadre de la restructuration du service des ressources humaines;
- programme 230 : 2,41 M€ pour la prise en charge des frais de fonctionnement du dispositif de continuité pédagogique "ma classe à la maison" et 0,01 M€ pour les fonds sociaux collégiens ;

Le CNED a également perçu des crédits issus du plan de relance : 0,21 M€ du programme 362 (pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments) et 0,04 M€ du programme 363 (continuité pédagogique).

L'écart entre le montant total des financements de l'État et les subventions de l'État du compte de résultat provient de la comptabilisation par l'opérateur de certains financements de l'État dans d'autres rubriques que celle des subventions d'État (certaines subventions reçues de l'État sont qualifiées en recettes commerciales et non en subventions d'État).

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	54 206	51 144	Subventions de l'État	31 265	35 629
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	12 176	11 823	– subventions pour charges de service public	31 265	34 574
			– crédits d'intervention(transfert)		1 056
Fonctionnement autre que les charges de personnel	39 845	42 947	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	50	8	Autres subventions	50	1
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	13 054	13 623	Revenus d'activité et autres produits	64 743	66 089
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	13 054	13 623	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	438	1 030
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		0	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		14
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	989	1 030
Total des charges	94 102	94 100	Total des produits	96 058	101 719
Résultat : bénéfice	1 956	7 619	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	96 058	101 719	Total : équilibre du CR	96 058	101 719

* Voté

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 Opérateurs

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	13 583	19 168
Investissements	13 419	10 082	Financement de l'actif par l'État		2 226
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	700	6
			Autres ressources	6	16
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	13 419	10 082	Total des ressources	14 289	21 416
Augmentation du fonds de roulement	870	11 334	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Le résultat du CNED est excédentaire (+7,6 M€), avec un écart de 5,7 M€ par rapport au budget initial. Cela s'explique par le financement supplémentaire par le ministère de divers dispositifs en gestion : réforme du lycée, langues régionales et la poursuite de la progression des recettes commerciales amorcée en 2020.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
16 342	10 626	30 968

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	54 206	54 206	52 674	52 674
Fonctionnement	25 602	26 264	27 144	25 748
Intervention	50	50	4	4
Investissement	7 181	7 142	4 393	4 506
Total des dépenses AE (A) CP (B)	87 039	87 662	84 215	82 931
dont contributions employeur au CAS pensions	12 176	12 176	11 823	11 823

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	83 701	95 509
Subvention pour charges de service public	31 265	34 574
Autres financements de l'État	0	685
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	52 436	60 250
Recettes fléchées	4 561	2 054
Financements de l'État fléchés	50	10
Autres financements publics fléchés	4 491	2 044
Recettes propres fléchées	20	0
Total des recettes (C)	88 262	97 563
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	600	14 631
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Conception des supports pédagogiques	12 323	3 036	3 088	0	0	2 106	2 126	17 464	17 537	
	13 143	3 556	3 403	0	0	1 449	1 341	18 148	17 886	
Fonctions support	16 767	9 205	9 227	0	0	2 988	3 022	28 961	29 017	
	16 517	10 164	9 972	0	0	2 928	2 204	29 608	28 693	
Innovations pédagogiques	3 096	1 703	2 164	0	0	1 937	948	6 735	6 207	
	423	1 065	463	0	0	14	33	1 502	919	
Mise à disposition des supports pédagogiques	1 974	5 615	5 641	0	0	150	150	7 739	7 766	
	1 186	6 044	6 117	0	0	2	29	7 232	7 332	
Relations clients	10 257	6 032	6 126	50	50	0	895	16 339	17 328	
	10 958	6 290	5 767	4	4	0	899	17 252	17 628	
Suivi pédagogique	9 789	11	19	0	0	0	0	9 800	9 808	
	10 448	25	25	0	0	0	0	10 473	10 473	
Total	54 206	25 602	26 264	50	50	7 181	7 142	87 039	87 662	
	52 674	27 144	25 748	4	4	4 393	4 506	84 215	82 932	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	6	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	27
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	6	28
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	600	14 626
Abondement de la trésorerie fléchée	763	1 175
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	13 451

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 Opérateurs

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Total des besoins	606	14 654

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	600	14 631
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	6	2
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	20
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	606	14 654
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	163	0
Total des financements	606	14 654

* Voté

Le compte financier 2021 du CNED fait apparaître un taux d'exécution des dépenses de 94,6% par rapport au budget initial 2021 (en CP).

- Les dépenses de personnel ont été exécutées à 97,2% compte tenu des désistements de candidats dont l'arrivée était prévue en septembre.
- Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 98 %, soit un écart de -0,516 M€ en raison du report sur 2022 du marché d'externalisation de l'édition et d'une moindre consommation pour les maintenances de logiciels et de matériels informatiques.
- Les dépenses d'investissement ont été réalisées à 63 %, soit – 2,6 M€. L'écart par rapport à la prévision initiale résulte notamment du décalage dans la notification de marchés informatiques et de moindres dépenses sur les marchés de développement informatique.

Les recettes budgétaires sont en sur-exécution de + 9,3 M€ du fait :

- de financements publics : SCSP divers dispositifs non prévus au BI (+ 3,3 M€) et report en 2022 de crédits attendus du programme d'investissement d'avenir (-2 M€) ;
- du niveau exceptionnel des recettes propres atteint en 2020 non-prévu au budget initial (+8 M€).

Au 31 décembre 2021, le fonds de roulement s'élève à 51,2 M€ (+11,3 M€ sur un an). Il reste grevé par un besoin en fonds de roulement positif structurellement élevé (20,2 M€). Le niveau de trésorerie a progressé de 14,6 M€ par rapport à celui enregistré au 31 décembre 2020 à 31 M€ (soit 142 jours de fonctionnement).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	909	1 006	894
– sous plafond	902	981	884
– hors plafond	7	25	10
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	6	10	6
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

Le CNED a rémunéré 884 ETPT sous plafond, soit un écart de 97 ETPT par rapport à la prévision en LFI 2021 du fait de retard dans le recrutement sur des postes à forte technicité.

Pour mémoire, les emplois précédemment inscrits au titre des autres emplois rémunérés par l'Etat par d'autres programmes ne figurent pas dans le volet opérateurs du RAP. Ces emplois, délégués par les rectorats, sont inclus dans les emplois des services régionaux, dans la répartition du plafond d'emplois par services de la JPE des programmes concernés.

OPÉRATEUR

ONISEP - Office national d'information sur les enseignements et les professions

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) portant sur la période 2021-2023, a été signé en début d'année 2021. Il s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre du transfert vers les régions des missions exercées par les délégations régionales de l'ONISEP (DRONISEP) en matière de diffusion de la documentation et de l'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et étudiants, ainsi que prévu à l'article 18 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Les trois axes stratégiques proposés par l'établissement sont les suivants :

- constituer les bases de données et d'informations sur les métiers, les formations et le processus d'orientation;
- transmettre et communiquer les informations et services produits d'une façon claire et adaptée à chaque public;
- améliorer la performance de l'établissement.

A travers ces axes, l'ONISEP a développé une logique de transformation de l'établissement en s'appuyant sur un changement culturel tourné vers une meilleure prise en compte des besoins de ses usagers.

Politique immobilière

La rationalisation des implantations territoriales de l'ONISEP est tributaire de la réduction progressive d'effectifs accompagnant le transfert de missions. La diminution de la surface occupée reste une priorité de l'établissement.

Rationalisation des fonctions support

L'établissement maîtrise ses coûts de fonctionnement courant, notamment grâce à une mise en concurrence régulière des contrats, au renouvellement des marchés et à l'adhésion aux groupements de commandes de marchés mutualisés au niveau de l'État.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	12	12			2	2
Transferts	12	12			2	2
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	27 609	27 609	25 551	25 551	24 658	24 658
Subventions pour charges de service public	27 609	27 609	25 551	25 551	24 656	24 656
Transferts					2	2
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	700	700	700	700	950	950
Subventions pour charges de service public	700	700	700	700	950	950
Total	28 321	28 321	26 251	26 251	25 610	25 610

L'écart entre le montant inscrit en loi de finances initiale 2021 au titre de la subvention pour charges de service public et le montant effectivement versé (-0,9 M€) s'explique par :

- l'annulation de la mise en réserve (-0,35 M€) ;
- la diminution de la SCSP socle de 1 M€ au titre du transfert d'une partie des missions des délégations régionales aux régions ;
- l'attribution par le programme 214 d'un montant complémentaire de SCSP (+0,14 M€) provenant du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH), pour l'accompagnement des agents dans le cadre de la restructuration de l'établissement ;
- le versement d'un montant complémentaire (+0,01 M€) au titre de la convergence indemnitaire pour les agents résidant en Île-de-France ;
- la contribution du programme 214 au financement du projet Folios (0,3 M€) .

Sur le programme 150, l'écart de 0,250 M€ est destiné à compléter le financement du dispositif Parcoursup.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	23 308	22 727	Subventions de l'État	26 260	25 606
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 231	6 111	– subventions pour charges de service public	26 260	25 606
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 531	8 232	Fiscalité affectée	20	27
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 179	535
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	3 509	1 922	Revenus d'activité et autres produits	5 742	4 425
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	3 509	1 922	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 360	1
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		24
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	302	147
Total des charges	33 839	30 959	Total des produits	33 202	30 594
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	636	365
Total : équilibre du CR	33 839	30 959	Total : équilibre du CR	33 839	30 959

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 210	1 385
Investissements	1 222	1 398	Financement de l'actif par l'État		416
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		24
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 222	1 398	Total des ressources	1 210	1 825
Augmentation du fonds de roulement		427	Diminution du fonds de roulement	12	

* Voté

Le compte de résultat présente une perte de -0,37 M€ moins importante qu'au budget initial (-0,64 M€), soit un écart de 0,3 M€. Du fait de la crise sanitaire, les produits et les charges ont été réduits par rapport aux prévisions initiales mais de moindre manière pour les produits (-2,6 M€) que pour les charges (- 2,9 M€), ce qui explique l'amélioration du déficit prévisionnel.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
10 328	9 449	11 420

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 Opérateurs

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	23 308	23 308	23 111	23 111
Fonctionnement	7 022	7 135	5 913	5 717
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 642	1 222	1 168	984
Total des dépenses AE (A) CP (B)	31 971	31 664	30 192	29 812
dont contributions employeur au CAS pensions	6 231	6 231	6 111	6 111

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	30 424	30 054
Subvention pour charges de service public	26 185	25 606
Autres financements de l'État	75	0
Fiscalité affectée	20	27
Autres financements publics	64	187
Recettes propres	4 080	4 233
Recettes fléchées	1 116	570
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	1 116	473
Recettes propres fléchées	0	97
Total des recettes (C)	31 540	30 623
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	811
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	125	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Collecter la documentation relative à l'information et l'orientation	4 892	252	252	0	0	225	225	5 369	5 369
	5 226	186	185	0	0	206	206	5 617	5 616
Contribuer aux études et recherches	506	56	56	0	0	25	25	587	587
	468	61	61	0	0	10	10	539	539
Développer des activités générant une contrepartie financière	593	839	839	0	0	2	2	1 434	1 434
	718	953	952	0	0	0	0	1 671	1 670
Elaborer des supports d'information et d'orientation, communiquer auprès des utilisateurs et les mettre à disposition	11 263	3 671	3 694	0	0	1 190	710	16 124	15 666
	10 977	2 583	2 685	0	0	684	522	14 245	14 184
Fonctions support	6 054	2 204	2 294	0	0	200	260	8 458	8 609

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<i>Budget initial</i> <i>Compte financier *</i>	5 722	2 131	1 835	0	0	268	246	8 121	7 803
Total	23 308 23 111	7 022 5 913	7 135 5 717	0 0	0 0	1 642 1 168	1 222 984	31 971 30 192	31 664 29 812

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	125	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	445	607
Autres décaissements non budgétaires	0	6 902
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	570	7 510
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	425	1 092
Abondement de la trésorerie fléchée	111	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	314	1 121
Total des besoins	995	8 602

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	811
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	995	972
Autres encaissements non budgétaires	0	6 815
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	995	8 602
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	29
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	995	8 602

* Voté

Le compte financier 2021 de l'ONISEP fait apparaître, en CP, un taux d'exécution de la dépense de 94 % par rapport au BI.

- Les dépenses de personnel ont été exécutées à 99 %. La masse salariale diminue de 0,2 M€ par rapport à la prévision initiale. L'écart s'explique essentiellement par les recrutements hors plafond (contrat d'apprentissage et recrutements dans le cadre d'un PIA) moins nombreux que prévus ;
- Les dépenses de fonctionnement ont été sous-exécutées (80 %) en raison des conséquences de la crise sanitaire : annulation des dépenses liées à l'organisation des salons, dépenses moindres pour l'élaboration des différents supports d'information et d'orientation et leur mise à disposition, baisse des dépenses pour les fonctions supports (dépenses de formation et de mission réduites) ;

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Opérateurs

- Les dépenses d'investissement ont été exécutées à 80 %. Cette moindre exécution est due aux reports du développement du logiciel documentaire MOEL, du projet de plan RATP et de la plateforme de connaissances scientifiques ;

Les prévisions de recettes sont réalisées à 97 % (- 0,9 M€). Cet écart résulte principalement d'une diminution des SCSP socle et complémentaire des autres recettes globalisées et au décalage des recettes fléchées (retard sur la contractualisation avec les régions).

Le fonds de roulement s'élève à 11,4 M€ après un abondement de 0,4 M€.

La trésorerie s'établit à 11,4 M€ (+1,1 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	412	399	342
– sous plafond	401	379	334
– hors plafond	11	20	8
<i>dont contrats aidés</i>		16	
<i>dont apprentis</i>	6		7
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

En 2021, la consommation du plafond d'emplois s'élève à 334 ETPT (-45 ETPT par rapport au budget initial) en raison de la poursuite de la réduction des effectifs suite au transfert de certaines missions des DRONISEP vers les régions.

Grace aux mesures d'accompagnement à la mobilité conduites par l'opérateur, le départ des agents dont les fonctions ont été transférées aux régions, s'est avéré plus important que prévu initialement en 2020 conduisant ainsi l'opérateur à réaliser un schéma d'emploi moindre que prévu en 2021 (-25 ETP).

La sous-consommation d'emplois hors plafond (8) par rapport à la prévision (20) s'explique par un moindre recrutement :

- de contrats d'apprentissages envisagés ;
- d'agents permettant le suivi de projets financés par le PIA.

OPÉRATEUR

Réseau Canopé

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**Gouvernance et pilotage stratégique**

Réseau Canopé a vu ses missions redéfinies au cours de l'année 2020, afin de se recentrer sur la formation continue des professeurs, au numérique et par le numérique. La crise sanitaire a positionné l'opérateur comme un offereur de formations à distance, contribuant ainsi à assurer la continuité pédagogique.

L'année 2021 a été marquée par la signature du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) (2021-2024), en novembre 2021, qui prévoit les 5 axes stratégiques ou ambitions suivants :

- Ambition 1 : Devenir un réseau de formation tout au long de la vie des enseignants dans un environnement numérique ;
- Ambition 2 : Porter une offre de formation intégrée dans les stratégies académiques en proximité avec les enseignants ;
- Ambition 3 : Identifier ou concevoir puis diffuser une offre de ressources, de services numériques intégrée aux actions de formation des enseignants ;
- Ambition 4 : Amplifier la démarche d'organisation apprenante au service de l'évolution des missions de l'établissement ;
- Ambition 5 : Assurer une action pérenne auprès de la communauté éducative en garantissant un modèle économique soutenable financièrement, intégrant un développement des ressources propres.

Politique immobilière

Réseau Canopé a poursuivi en 2021 son action de rationalisation de son patrimoine avec la vente de l'ensemble immobilier de La Roche-sur-Yon. Dans le prolongement de cette action, et en lien avec la direction de l'immobilier de l'Etat, l'opérateur poursuit en 2021 la mise en œuvre de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière et son souhait de réduire sa surface en mètre carré par agent.

Rationalisation des fonctions support

Réseau Canopé continue sa démarche de rationalisation des fonctions supports, grâce notamment au lancement de marchés publics plus performants, à la maîtrise des dépenses administratives et à la réduction de son parc automobile. La baisse régulière des frais de missions témoigne des efforts de l'établissement dans sa gestion et de l'efficacité des outils et logiciels informatiques déployés.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		16			52	59
Transferts		16			52	59
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	81	81			75	81
Transferts	81	81			75	81
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	200	282				283
Transferts	200	282				283
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					211	209
Transferts					211	209
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	176	176				
Transferts	176	176				

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P129 – Coordination du travail gouvernemental	12	12			3	3
Transferts	12	12			3	3
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	55	55			40	40
Transferts	55	55			40	40
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	531	531			430	430
Subventions pour charges de service public	400	400			400	400
Transferts	131	131			30	30
P230 – Vie de l'élève	5	5			4	4
Transferts	5	5			4	4
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	87 255	87 255	85 877	85 877	85 316	85 316
Subventions pour charges de service public	87 251	87 251	85 877	85 877	85 316	85 316
Transferts	4	4				
P143 – Enseignement technique agricole	8	8			8	8
Transferts	8	8			8	8
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle						
Transferts						
P207 – Sécurité et éducation routières	12	10			23	20
Subventions pour charges de service public	1	1			3	3
Transferts	11	9			20	17
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes	1	1			5	5
Transferts	1	1			5	5
P363 – Compétitivité					1 000	1 000
Subventions pour charges de service public					1 000	1 000
P163 – Jeunesse et vie associative	20	20			17	17
Transferts	20	20			17	17
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					20	6
Transferts					20	6
P147 – Politique de la ville	201	201			212	212
Transferts	201	201			212	212
Total	88 556	88 653	85 877	85 877	87 415	87 692

Sur le périmètre de la mission "enseignement scolaire", l'écart entre le montant exécuté et la LFI 2021 (+ 0,09 M€) s'explique par :

- l'annulation de la mise en réserve (-1,101 M€) ;
- des versements complémentaires par le programme 214 de 0,54 M€ (dont 0,5 M€ au titre du développement de projets relevant de la stratégie numérique du ministère et 0,04 M€ au titre de la convergence indemnitaire des agents résidant en Île-de-France) ;
- le financement de diverses actions pédagogiques et d'actions d'éducation artistique et culturelle à hauteur de 0,47 M€.

L'opérateur a également bénéficié d'un versement de 1M € du programme 363 « compétitivité » dans le cadre du plan de relance au titre de la convention Pix-Edu.

Par ailleurs, Réseau Canopé a notamment perçu :

- 0,059 M€ du programme 185 pour le développement du label France Education ;

- 0,081 M€ du programme 216 au titre de la lutte contre la radicalité ;
- 0,209 M€ du programme 361 pour le financement de divers dispositifs culturels (appels à projets art et culture notamment) ;
- 0,020 M€ du programme 207 pour l'éducation à la sécurité routière ;
- 0,212 M€ du programme 147 pour l'éducation à la citoyenneté.

COMPTE FINANCIER 2021

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Produits	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Personnel	83 310	76 964	Subventions de l'État	87 442	92 488
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>22 646</i>	<i>21 247</i>	– subventions pour charges de service public	86 250	85 716
			– crédits d'intervention(transfert)	1 191	6 771
Fonctionnement autre que les charges de personnel	33 360	31 448	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	7 100	4 855	Autres subventions	13 860	3 512
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	10 746	13 276	Revenus d'activité et autres produits	20 582	16 990
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>10 746</i>	<i>12 619</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>4 541</i>	<i>5 086</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>657</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>2 100</i>	<i>580</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>1 864</i>	<i>2 199</i>
Total des charges	123 770	113 268	Total des produits	121 883	112 990
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 887	278
Total : équilibre du CR	123 770	113 268	Total : équilibre du CR	123 770	113 268

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *	Ressources	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	353	5 133
Investissements	4 966	5 997	Financement de l'actif par l'État		2 609
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	34	93
			Autres ressources	2 100	589
Remboursement des dettes financières	30	28	Augmentation des dettes financières		0
Total des emplois	4 996	6 025	Total des ressources	2 487	8 424
Augmentation du fonds de roulement		2 400	Diminution du fonds de roulement	2 509	

* Voté

L'opérateur affiche une perte de 0,3 M€ moins importante que le montant prévu au BI (-1,6 M€). Cela s'explique principalement par les effets de la crise sanitaire sur l'activité de l'opérateur.

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 Opérateurs

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2020	Budget initial 2021	Compte financier 2021
25 146	16 750	31 838

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2021		Compte financier 2021 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	83 302	83 302	78 934	78 934
Fonctionnement	24 664	23 500	16 351	15 967
Intervention	2 100	7 100	1 076	5 430
Investissement	4 953	5 000	3 346	3 165
Total des dépenses AE (A) CP (B)	115 019	118 902	99 707	103 496
dont contributions employeur au CAS pensions	22 646	22 646	21 247	21 247

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Recettes globalisées	101 537	99 443
Subvention pour charges de service public	86 250	85 716
Autres financements de l'État	100	113
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 694	1 149
Recettes propres	13 493	12 466
Recettes fléchées	15 080	7 425
Financements de l'État fléchés	1 091	814
Autres financements publics fléchés	12 738	6 506
Recettes propres fléchées	1 251	106
Total des recettes (C)	116 618	106 869
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	3 373
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 284	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctions support	21 343	10 085	10 087	0	0	1 780	2 232	33 208	33 662
	21 389	9 323	9 492	0	0	1 768	2 249	32 480	33 129
Former et conseiller la communauté éducative	38 482	4 743	4 338	2 000	7 000	893	889	46 117	50 709
	35 475	1 405	1 229	1 076	5 430	729	33	38 686	42 167

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> Compte financier *	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Mettre à disposition les ressources et les services éducatifs	7 936 7 475	3 585 1 851	3 326 1 820	0 0	0 0	623 108	508 109	12 144 9 435	11 769 9 405	
Produire et conserver les ressources et les services éducatifs	15 541 14 596	6 252 3 771	5 750 3 426	100 0	100 0	1 658 740	1 371 774	23 551 19 106	22 762 18 796	
Total	83 302 78 934	24 664 16 351	23 500 15 967	2 100 1 076	7 100 5 430	4 953 3 346	5 000 3 165	115 019 99 707	118 902 103 496	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 284	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	25
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	512
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 284	538
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	6 692
Abondement de la trésorerie fléchée	3 338	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	8 014
Total des besoins	2 284	7 230

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2021	Compte financier 2021 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	3 373
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	4
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	3 853
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	7 230
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 284	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	1 322
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 623	0
Total des financements	2 284	7 230

* Voté

Le taux d'exécution des dépenses en CP est de 87 % par rapport au budget initial :

- Les dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de 95 %, soit un écart de 4,4 M€ qui s'explique par le décalage des recrutements prévus suite à la crise sanitaire ;
- Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 68 %, soit un écart de 7,5 M€ par rapport au budget initial ;
- les dépenses d'intervention relatives au dispositif expérimental de continuité pédagogique "Territoires numériques éducatifs" ont été exécutées à 76 % (soit un écart de 1,7 M€ par rapport au budget initial) ;

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Programme n° 214 | Opérateurs

- Les dépenses d'investissement ont été exécutées à 63 %, soit un écart de 1,8 M€, en raison du retard de développement des plateformes. Sur le volet immobilier, la situation sanitaire a allongé les délais compte tenu de la pénurie de certains matériels et matières premières.

Les recettes globales ont été réalisées à 92 % et permettent à la trésorerie de s'accroître de 6,7 M€.

Le niveau de trésorerie augmente de +15 M€ par rapport au BI 2021 et s'élève à 31,8 M€.

Le fonds de roulement s'élève à 35,9 M€ après un abondement de 2,4 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2020 (1)	Prévision 2021 (2)	Réalisation 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 262	1 339	1 200
– sous plafond	1 255	1 333	1 190
– hors plafond	7	6	10
<i>dont contrats aidés</i>	7		
<i>dont apprentis</i>		6	5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		1	5
– rémunérés par l'État par ce programme			4
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2020.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2021.

La sous-exécution du plafond d'emplois (-143 ETPT par rapport à la LFI) résulte de la difficulté de recruter certains profils, des délais accrus pour constituer la cartographie des emplois adaptée aux nouvelles missions de l'opérateur et du contexte sanitaire.

L'écart entre la prévision (6) et l'exécution (10) s'explique par le recrutement de contrats CIFRE (convention industrielle de formation à la recherche) et d'une partie des contractuels recrutés, et fléchés hors plafond, pour l'accompagnement de projets PIA.